

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

LES IMPACTS DES REVENUS DE RETRAITE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA
VILLE DE GATINEAU ET DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DE
L'OUTAOUAIS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT

PAR
OLIVIER VIGER BEAUDIN

AVRIL 2023

Remerciements

Je remercie mes professeur.es, mes collègues étudiant.es, le département des sciences sociales et l'ensemble de la communauté universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour les merveilleuses années passées à vos côtés. Merci également aux étudiant.es en sciences sociales qui m'ont suivi du baccalauréat jusqu'à la maîtrise; travailler avec vous fut stimulant, enrichissant et central à ma réussite. Nos discussions, notre cohésion et notre entraide nous auront tous et toutes permis de réussir notre parcours universitaire avec brio. Un merci tout particulier à mes deux directeurs recherche pour leur expertise et leur soutien tout au long de ce processus.

Enfin, un grand merci à ma conjointe et à mes deux enfants pour leur support moral, même dans les moments les plus difficiles. Merci de m'avoir encouragé au travers de cette longue démarche et de m'avoir enduré lors de mes multiples moments grincheux. Je vous aime.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Problématique.....	6
2.1	Revue de littérature.....	6
2.1.1	La science du développement	7
2.1.2	Le développement régional	7
2.1.3	Le développement local	11
2.1.4	Le développement territorial	12
2.2	La concentration des activités économiques et la migration	15
2.3	Synthèse du développement et de la concentration des activités économiques	17
2.4	Le vieillissement de la population	19
2.5	Problématique et question de recherche	24
3.	Cadre théorique	28
3.1	La théorie de la base	28
3.2	Les théories spatiales du développement.....	31
3.3	La théorie de l'économie résidentielle.....	35
3.4	Hypothèse	39
4.	Méthodologie	41
4.1	Les territoires et les régions.....	41
4.2	L'Outaouais, un territoire de recherche idéal	45
4.3	Les données	52
4.3.1	Le revenu et ses composantes	52
4.3.2	L'âge et la retraite	54
4.3.3	Le régime de retraite canadien et québécois	55
4.3.4	La pension forfaitaire	57
4.3.5	L'assistance sociale	58
4.3.6	Les régimes contributifs publics	58
4.3.7	Les régimes privés complémentaires	59
4.3.8	L'épargne-retraite volontaire.....	60
4.3.9	Synthèse du système de régime de retraite.....	61
4.4	La base de données utilisée : le recensement de 2016 de Statistiques Canada	64
4.5	La méthode d'analyse des données	65
5.	Résultats de l'analyse exploratoire des données de retraite	68
5.1	L'âge et la population retraitée	69
5.2	Les revenus de retraite	75
5.3	Résumé de l'analyse des données.....	84
6.	Conclusion.....	86
7.	Bibliographie	I

Listes des figures et des tableaux

Figure 2.1 : Pyramides des âges du Québec au 1er juillet 2017.....	20
Figure 4.1 : Géographie et territoires administratifs (MRC) de l’Outaouais	46
Figure 4.2 : Localités de l’Outaouais en fonction de l’indice de vitalité économique (2018)	50
Tableau 4.3 : Nombre de prestataire et montants par catégories de revenus de retraite	57
Tableau 4.4 : Programmes des régimes publics canadiens et québécois, âge requis et catégories équivalentes utilisées par Statistique Canada.....	62
Tableau 4.5 : Proportion des catégories de revenus de retraite dans le total des revenus de retraite pour le Canada.....	64
Figure 5.1 : Proportion (%) des catégories d’âge dans la population totale des grandes entités territoriales (2016).....	70
Figure 5.2 : Proportion (%) des catégories d’âge (60 ans et plus) dans le total de la population retraité des grandes entités territoriales (2016)	71
Figure 5.3 : Proportion (%) des catégories d’âge en fonction de la population totale par territoire administratif (MRC) de l’Outaouais (2016).....	72
Figure 5.4 : Pyramides des âges de l’Outaouais regroupées en deux groupes de territoires administratifs (2016)	74
Figure 5.5 : Décomposition des revenus par grandes entités territoriales (2016). Montants agrégés en milliers de dollars (k\$) par habitant.....	77
Figure 5.6 : Décomposition des catégories de revenus de retraite par grandes entités territoriales (2016). Montants agrégés en milliers de dollars (\$) par habitant.....	78
Figure 5.7 : Décomposition des revenus par territoires administratifs de l’Outaouais (MRC) (2016). Montants agrégés en milliers de dollars (\$) par habitant	79
Figure 5.8 : Décomposition des catégories de revenus de retraite par territoires administratifs (MRC) de l’Outaouais (2016). Montant agrégé en milliers de dollars (\$) par habitant.....	81
Figure 5.9 : Décomposition des revenus de retraite par habitant de plus de 60 ans par territoires. Montants agrégés en millier de dollars (\$).....	83

Liste des abréviations

BAEQ – Bureau d’Aménagement de l’Est du Québec
CDRO - Centre de données de recherche Ottawa-Outaouais
CELA - Compte d’épargne libre d’impôt
DAL – Données administratives longitudinales
GC – Gouvernement du Canada
GQ – Gouvernement du Québec
Insee - l’Institut national de la statistique et des études économiques
ISQ – Institut de la statistique du Québec
IVE – Indice de vitalité économique
MAMH – ministère des Affaires municipales et de l’habitation
MRC – Municipalité régionale de comté
ŒIL – Observatoire des économies et institutions locales
OPDQ – l’Office de planification et de développement du Québec
REER – Régime enregistré d’épargne-retraite
RER - régime enregistré de retraite
RPC – Régime de pensions du Canada
RRP – Revenu de retraite privé
RRQ – Régime des rentes du Québec
SRG – Supplément de revenu garanti
SV – Sécurité de la vieillesse

Résumé et mots-clés

Les effets du vieillissement de la population se font sentir au Québec et au Canada et les études se penchent principalement sur les effets négatifs de ce vieillissement. Le développement territorial, quant à lui, analyse les inégalités, et les questions démographiques portent essentiellement sur la main-d'œuvre et la capacité de production des territoires. L'Outaouais, région administrative limitrophe de l'Ontario, situé à l'extrême ouest du Québec, est affecté par le vieillissement de la population. Parallèlement, l'Outaouais a plusieurs territoires ayant des caractéristiques de développement bien différentes. Ainsi, l'Outaouais n'est pas étranger aux inégalités territoriales et aux distorsions démographiques, comme ailleurs au Québec et au Canada.

L'étude proposée ici regarde sous un angle différent le développement des territoires de l'Outaouais. Plutôt que de se pencher sur l'analyse de la production, plus traditionnelle, ce mémoire s'attarde plutôt au vieillissement de la population, et plus particulièrement aux personnes retraitées. Ainsi, il est question de la contribution de ces personnes au développement de l'Outaouais, en fonction de la théorie de l'économie résidentielle. Afin de réaliser cette analyse quantitative, les données du recensement canadien de 2016 ont été mobilisées afin de regarder la situation démographique et économique de l'Outaouais, en mettant ces deux thèmes en relation.

Mots-clés : développement, vieillissement, revenu, retraite, résidentielle

1. Introduction

Le développement économique ne se propage pas équitablement sur le territoire, que celui-ci soit local, régional ou national. Cela a pour conséquence de créer des disparités à plusieurs niveaux entre les populations. Pour répondre aux disparités entre les territoires, l'époque moderne a vu l'évolution graduelle de la science du développement, connue sous des appellations qui ont changé au fil du temps : développement régional, développement local ou développement territorial. En simplifiant quelque peu, le Québec connaît trois grandes phases de « développement » : le développement régional, centré sur l'intervention de l'État et les théories de concentration spatiale des activités; le développement local, centré sur l'autonomie locale face à l'État et sur la capacité des acteurs locaux à innover et à créer leurs propres initiatives; et enfin le développement territorial qui réintègre le rapport à l'État et qui est centré sur les communautés et leurs activités socio spatiales liées à la création d'une identité sociale, économique et politique (Robitaille, 2015; Torre, 2015; Polèse 2019).

Depuis le milieu du 20e siècle, la science du développement évolue grandement, influencée par deux traditions (Torre, 2015). D'un côté, le développement est initié par des acteurs locaux ou régionaux et des professionnels du développement des territoires. Que les projets soient des réussites ou des échecs, ils permettent la création et l'évolution d'outils et de méthodes plus efficaces pour résoudre les disparités régionales (Torre, 2015). D'un autre côté, le développement est un objet de recherche étudié, modélisé et observé, en particulier par les économistes, en fonction des dimensions spatiales telles que les territoires nationaux, locaux et régionaux (Torre, 2015 : 275, Polèse et Shearmur, 2009).

La science du développement cherche ainsi à identifier les disparités entre les territoires, à proposer des solutions à ces inégalités et à développer les territoires normalement désavantagés par le contexte économique contemporain (Polèse et Shearmur, 2002; Polèse et Shearmur, 2009; Polèse, 2019). Les politiques de développement qui en découlent se reflètent souvent par le biais de divers programmes, fonds et organisations de développement, par exemple le *Fond Régions et ruralité* au Québec ou les *Agences de développement régional* au Canada. Les territoires dont le développement est plus lent sont souvent ceux qui sont éloignés des grandes régions

métropolitaines et sont parfois appelés régions rurales, les territoires périphériques ou simplement les régions. Une définition plus adéquate des différents territoires qui seront étudiés dans ce travail de recherche est pertinente et nous y reviendrons dans le chapitre de la méthodologie.

Parallèlement aux politiques qui visent explicitement le développement des territoires existent des politiques publiques non territoriales, c'est-à-dire qui sont appliquées partout de la même manière. Bien que la dimension territoriale ne soit pas directement intégrée dans ces politiques, ces dernières ont néanmoins un impact territorial dans la mesure où elles distribuent des flux de ressources entre les territoires. À titre d'exemple, alors que le *Fonds régions et ruralité* vise le développement au niveau des Municipalités régionales de comté (MRC), le Régime des rentes du Québec (RRQ), quant à lui, verse les contributions financières de la retraite, indépendamment du lieu de résidence. Il existe également des politiques hybrides, comme l'assurance-emploi, qui s'appliquent différemment en fonction de la province, favorisant les endroits où l'emploi saisonnier est le plus fréquent — dans les provinces des maritimes notamment (GC, 2021).

Contrairement aux politiques territoriales qui ont passablement retenu l'attention des chercheurs, les politiques non territoriales, telles que le régime de retraite, sont peu étudiées dans le cadre des analyses régionales du développement. Ces dernières politiques suscitent moins l'intérêt des sciences du développement, probablement parce qu'elles ne font pas explicitement référence au territoire. Elles représentent tout de même des flux majeurs de capitaux vers les prestataires d'un territoire. Par exemple, en 2016, les régimes publics de retraite représentaient, seulement au Québec, des montants de 44,4 milliards \$ (Statistiques Canada, 2016 : 5A). À titre comparatif, un programme important de développement régional du Québec, le Fonds région et ruralité a une enveloppe totale de 1,3 milliard de dollars pour la période 2020-2024 (MAMH, 2021 : Fonds régions et ruralité). Autre exemple, l'agence fédérale *Développement économique du Canada pour les régions du Québec* avait une enveloppe de 314,3 millions de dollars pour l'année 2017-2018 (Receveur général du Canada, 2018). Bien que ces montants soient considérables, ils sont loin de s'approcher du montant perçu chaque année du Régime de retraite par les prestataires. Ainsi, bien que les objectifs d'une politique générale ne soient pas volontairement orientés vers des enjeux territoriaux comme les disparités économiques et sociales, elles ont peut-être des effets différents en fonction de la nature des territoires, notamment pour les territoires marqués davantage par le vieillissement de la population et les départs à la retraite. Cela

dit, les politiques territoriales et les politiques non territoriales ne sont pas en compétition puisqu'elles ont des applications et des objectifs différents. Il est donc important de ne pas voir les politiques territoriales et non territoriales comme des substituts, mais plutôt comme des politiques parallèles, potentiellement complémentaires.

Cette comparaison rapide entre des programmes non territoriaux et certains programmes de développement territoriaux montre que les politiques publiques non spécifiques aux territoires, comme les régimes de retraite, représentent des transferts de sommes considérables, souvent largement supérieures aux montants accordés aux différents programmes et fonds de développement régional. Ainsi, bien que les politiques publiques de développement régional soient importantes et nécessaires, serait-il possible que certaines politiques publiques non territoriales, telles que le régime de retraite, aient des impacts significatifs sur le développement des territoires, en particulier des territoires plus « ruraux »?

En plus des questions du développement et des disparités régionales se pose la question importante du vieillissement de la population au niveau national et territorial, un sujet récurrent dans les médias et la littérature scientifique depuis plusieurs années. À la suite de la période du « baby-boom » du milieu du 20^e siècle, le taux de natalité a grandement diminué, causant un renversement progressif de la pyramide des âges (Simard, 2006). Cela a pour effet une diminution de la proportion de la population active par rapport à la population retraitée à travers les générations subséquentes, et l'augmentation du fardeau fiscal des générations actives qui doivent soutenir une cohorte de retraités plus nombreux et plus en santé que jamais (Simard, 2006). Bien que le sujet soit discuté depuis plusieurs décennies, le vieillissement de la population fait partie prépondérante du discours public depuis le début du 21^e siècle. Ce thème est souvent perçu uniquement comme un problème sociétal. S'il est évident que le vieillissement de la population apporte son lot de défis pour notre société, les personnes retraitées, elles, ont peut-être un impact positif important sur leurs territoires et leurs communautés. Ainsi, serait-il possible que le vieillissement de la population de certains territoires et, par le fait même, la présence d'une grande proportion de personnes retraitées entraîne des conséquences positives sur les territoires malgré les défis particuliers que peut engendrer ce genre de contexte démographique?

Le contexte présenté ici met en lumière deux des sources d'inégalités entre les différents territoires du Canada et du Québec, soit les disparités économiques régionales et le vieillissement de la population. Pour pallier ces disparités, des politiques territoriales ont été conçues au fil des années. Parallèlement, des politiques non territoriales, beaucoup plus imposantes du point de vue des transferts consentis que ceux découlant de leurs homologues territoriales existent et ont, malgré elles, potentiellement des impacts territoriaux en fonction de divers facteurs d'inégalités.

Ce qui nous intéresse dans le cadre de ce mémoire, ce sont les disparités d'ordre économique — les revenus — et démographique — et leur rapport avec le vieillissement de la population. Il est pertinent de se pencher sur une question combinant des problématiques des disparités de revenus et du vieillissement de la population entre les territoires du Québec dans le cadre d'une recherche en sciences sociales du développement territorial. Les questions des inégalités économiques et du vieillissement de la population sont des sujets largement documentés par la communauté scientifique. Toutefois, la combinaison des deux problématiques semble peu présente. Nous verrons dans la section suivante de quelle manière la littérature scientifique traite de ces deux questions et analyse les problématiques régionales liées aux inégalités de revenus et aux déséquilibres démographiques. Ainsi, dans ce mémoire, nous verrons de quelle manière les personnes retraitées et les revenus issus du régime de retraite canadien/qubécois ont un impact sur le développement des territoires dans lesquels habitent les prestataires.

Cette recherche apporte de nouvelles connaissances quant aux impacts économiques des revenus de retraite sur les différents territoires et pourrait encourager des analyses similaires dans les régions du Québec. Des questions supplémentaires seront d'ailleurs posées à la fin de ce mémoire afin d'ouvrir le débat. La contribution que propose cette recherche est un regard relativement nouveau sur une composante spécifique du territoire : les personnes âgées et leurs revenus de retraite. Bien que le corpus scientifique portant sur le développement régional, local et territorial et sur les enjeux démographiques contemporains du Québec et du Canada soit vaste, la littérature s'attarde peu au(x) croisement(s) entre les deux enjeux. Les résultats exploratoires de ce mémoire offrent une base intéressante pour des études démographiques et économiques se questionnant sur les impacts économiques spécifiques des personnes retraitées. Ainsi, ce mémoire cherche à participer au débat académique et social sur les conséquences et les perspectives de nos régions et de nos retraités.

Ce mémoire se divise en plusieurs chapitres. À la suite du premier chapitre portant sur l'introduction du mémoire, le deuxième chapitre porte sur la problématique menant à la pertinence de cette recherche. Après une revue de littérature portant sur la science du développement et le vieillissement de la population, la problématique identifie les lacunes des écrits et pose la question de recherche qui va guider les prochains chapitres. En second lieu, le chapitre trois s'attarde au cadre théorique qui sert de base sur laquelle appuyer la méthodologie choisie. Le cadre théorique se décompose en trois sous-sections principales : l'économie de la base, les théories spatiales de développement et l'économie résidentielle. C'est cette dernière qui sert de base théorique pour la collecte des données et l'analyse des résultats. Par la suite, le quatrième chapitre porte sur la méthodologie. C'est dans ce chapitre que sera décrit le territoire d'étude sélectionné, les familles de données pertinentes, la manière dont seront collectées et analysées les données. Le chapitre cinq s'attarde à l'analyse des données collectées et se divise en deux grandes sous-sections : les données démographiques et les données économiques. Enfin, le dernier chapitre de la conclusion fera un retour sur l'ensemble du travail de recherche, commentera les résultats et proposera des avenues de recherche subséquente.

2. Problématique

Ce chapitre vise à contextualiser la recherche dans le cadre du développement des régions au Québec, à établir la situation actuelle de la littérature scientifique sur le développement des territoires et le vieillissement de la population, et à exposer la problématique qui sera abordée dans ce mémoire.

La recension des écrits survole les connaissances déjà établies et permet d'identifier certaines des lacunes de cette littérature en fonction de notre sujet de recherche. Puisque le corpus portant sur le développement des territoires est vaste, il est primordial de limiter la recension des écrits aux sujets spécifiques qui nous intéressent, soit les incidences du vieillissement et des régimes de retraite sur ce développement. En ce sens, après une description des différentes époques qui ont marqué l'évolution du développement, il sera plus particulièrement question du développement des régions au Québec, du vieillissement de la population et des liens qu'il est possible de faire entre ces deux sujets.

La problématique subséquente précisera le sujet de ce mémoire en renforçant les liens entre les questions du développement des régions et le vieillissement de la population. Enfin, il sera question de la pertinence de ce mémoire dans la recherche sur le développement des régions et les études démographiques du vieillissement de la population.

2.1 Revue de littérature

Nous avons vu dans l'introduction le contexte dans lequel se situe le présent travail et les thèmes qui reviendront tout au long de ce travail : la science du développement, les politiques territoriales et non territoriales et le vieillissement de la population. La section qui suit présente une revue de littérature des deux sujets principaux de ce mémoire : la science du développement et le vieillissement de la population. À la suite de cette recension des écrits, il sera possible de faire des liens entre les deux sujets, de soulever les lacunes de cette littérature, de préciser la problématique et de poser la question de recherche qui nous permettra d'effectuer adéquatement la recherche exploratoire subséquente.

2.1.1 La science du développement

La science du développement a évolué au fil des années. Parfois appelée développement régional, local, ou même territorial, la discipline du développement revêt depuis sa théorisation plusieurs noms (Torre, 2015; Robitaille, 2015). Ces adjectifs du développement ont généralement la même signification : le développement économique et social d'une population, l'augmentation de la qualité et des espaces de vie, et la réduction des disparités entre des espaces géographiques de diverses tailles. Or, même si ces termes représentent essentiellement la même finalité, ils ne proposent pas la même perspective ou les mêmes méthodes d'analyse pour identifier les problèmes et y remédier (Torre, 2015; 2018).

Selon Martin Robitaille (2015), quatre grandes périodes ponctuent le développement des territoires au Québec : la période centralisée (1960-1984), la transformation politico-administrative (1985-2003), la décentralisation régionale (2003-2014) et enfin la municipalisation du régional (depuis 2014). Ces périodes sont influencées par les grandes théories de développement régional qui ont évolué des théories économiques classiques pour considérer l'espace dans les analyses économiques territoriales. La description de chacune des phases permet d'établir une base théorique claire pour le développement territorial.

2.1.2 Le développement régional

Le développement régional a évolué dans le contexte de l'après-Deuxième Guerre mondiale. Dans les années 1960 et 1970, le gouvernement fédéral canadien et le gouvernement provincial québécois se penchent sur les problématiques des disparités régionales qui sont alors importantes au Québec : « dans les années 1960 [...], l'est de la province affichait des revenus moyens près de 30 % sous la moyenne québécoise, avec des indices pouvant atteindre -50 % pour certaines localités en Gaspésie. Les disparités régionales se présentaient comme une réalité têtue de la condition québécoise [...] » (Polèse, 2019 : 53). Dès lors, les gouvernements s'appliquent à réagir à cette réalité en mettant en place diverses politiques, programmes, actions et projets pour lutter contre ces disparités régionales en se basant notamment sur les enseignements de la science régionale et sur des données quantitatives permettant d'identifier les régions défavorisées et de quantifier les disparités (Polèse, 2019). L'époque du développement régional représente la mise en

place de grandes politiques centralisées d'un État social visant la redistribution entre les territoires pour lutter contre les disparités régionales. Ce sont les politiques non territoriales orientées par un État central maître des projets, des orientations et des moyens pour y parvenir (Polèse, 2019). Le développement régional verra plusieurs méthodes, modèles, idées et projets se succéder. Ces différentes visions auront eu des effets parfois mitigés. C'est ainsi l'époque centralisée du développement, avec des exemples tels que le Ministère de l'expansion économique régionale du gouvernement canadien, le Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), le rapport *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec* des auteurs Higgins, Martin et Raynauld de 1970 — mieux connu sous le nom de rapport HMR — et enfin la création du réseau des cégeps et du réseau de l'Université du Québec, réseau principalement déployé dans les régions.

La fameuse épopée du BAEQ dans les années 1960 aura eu des effets mitigés sur le développement de la région, mais également sur l'évolution des pratiques du développement régional au Québec (Klein, 2010; Polèse, 2019). Ce fut le premier laboratoire pour les nouveaux chercheurs et professionnels du développement régional. La vision du BAEQ était axée sur la concentration urbaine et la consolidation du territoire gaspésien et du Bas-Saint-Laurent. Cette vision allait proposer la consolidation ou la fermeture de villages afin de renforcer les centres urbains les plus importants, tels que Rimouski, Rivière-du-Loup et Gaspé. De manière générale, les procédés du BAEQ ne furent pas bien reçus par la population locale — il proposait, après tout, la fermeture de villages les plus enclavés. Certaines nuances peuvent toutefois être apportées, notamment sur la contribution du BAEQ dans des réformes subséquentes du développement régional au Québec comme la création des régions administratives et la conceptualisation du modèle de développement local (Jean, 2016). L'expérience du BAEQ sera suivie par la mise en place de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). Cet Office, dans un document important, formule clairement ses deux grandes orientations du développement régional au Québec comme étant : « les pôles de croissance » et « la consolidation des centres urbains » (Polèse, 2019).

Parallèlement, en 1969, le gouvernement canadien de Pierre-Elliott Trudeau met en place le Ministère de l'expansion économique régionale avec pour objectif de lutter contre les disparités régionales au Canada par le biais d'investissement dans des régions canadiennes ciblées par divers indicateurs, notamment le chômage, le PIB, le revenu par habitant, etc. (Polèse, 2019). Pour le

Québec, ce ministère fédéral commande une étude maintenant célèbre pour planifier le développement régional au Québec : *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, ou rapport HMR (Polèse, 2019). Le rapport de Higgins, Martin et Raynauld (HMR) de 1970 avait pour objectif de recommander des pratiques afin d'augmenter la croissance économique et la compétitivité du Québec (Klein, 2010; Polèse, 2019). Il était proposé dans ce rapport que le développement régional soit fait par le biais d'investissement dans les pôles de développement principaux :

[Le rapport] « établit un lien entre le développement régional et le développement des principales villes, notamment Montréal. Le document soutient que le développement des régions du Québec passe par le développement de ce qu'il identifie comme le seul pôle de développement, à savoir Montréal. La croissance économique de la métropole aurait, selon les auteurs, des effets inductifs sur l'ensemble du territoire québécois. Aussi, pour assurer la croissance économique québécoise, il faudrait ralentir l'investissement dans les régions, surtout les plus pauvres, et concentrer les investissements publics et privés à Montréal » (Klein, 2010 : 142-143).

Cette phase du développement régional au Québec sera marquée par un double débat sur les relations entre le centre et la périphérie. D'un côté, on trouve la vision mise de l'avant par le rapport HMR qui propose un développement pour l'ensemble du Québec axé sur les pôles économiques, en particulier l'agglomération de Montréal. De l'autre côté se dresse une vision axée sur l'espace rural et les régions qui propose plutôt une amélioration des structures économiques régionales telle qu'énoncée par le BAEQ dans les années 1960 (Klein, 2010 : 143). Ce débat amène son lot de critiques par la population, notamment dans les territoires de l'est du Québec touchés par le BAEQ, mais également pour s'opposer aux idées centralisatrices du rapport HMR. De plus, comme mentionné plus tôt, malgré l'épisode du BAEQ qui visait le développement régional de la Gaspésie, l'office de développement régional qui y succède — l'OPDQ — expose plutôt des objectifs de centralisation de l'activité économique (Klein, 2010). Le rapport HMR, malgré qu'il ait fait beaucoup de bruit à l'époque, ne fut jamais réellement appliqué dans sa proposition de concentrer les efforts de développement dans la région métropolitaine de Montréal (Polèse, 2019).

Cette époque s'inspire des théories économiques et géographiques et vise un développement axé sur la concentration de la population et de l'activité économique. Le développement régional qui en découle est donc axé sur une analyse économique et spatiale des problèmes de disparités. Pour

lutter contre les disparités régionales, les praticiens et théoriciens proposent de s'inspirer des cas de figure qui fonctionnent : les grands centres urbains tels que Montréal, générateurs d'économies d'agglomération.

Mario Polèse (2019) explique qu'au niveau du revenu, les disparités entre les régions administratives du Québec se sont grandement résorbées : entre 1961 et 1971, les revenus moyens des régions les plus pauvres du Québec se situaient de 30 % à 40 % sous la moyenne québécoise, alors qu'en 2019, les régions les plus pauvres se situent à 10 % sous la moyenne québécoise (Polèse, 2019 : 60-61). Les différentes phases et transformations du développement régional au Québec auront peut-être eu un certain succès dans leur objectif de réduction des disparités régionales. Par contre, Polèse (2019) explique plutôt cette convergence des données de revenu par d'autres facteurs que les politiques de développement telles que les politiques de redistributions individuelles (Polèse, 2019 : 59). Cela étant dit, que la réduction des disparités régionales soit attribuable aux politiques de développement régional ou non, ces grandes politiques de l'État central ne semblent plus aussi pertinentes puisque les disparités entre les territoires n'étaient plus aussi imposantes que dans les années 1960 et l'exode rural est maintenant chose faite (Polèse, 2019).

Pour terminer sur l'époque du développement régional, cette approche concentre l'analyse et les solutions sur l'économie productive et, plus spécifiquement, sur la capacité des territoires centraux de générer des économies liées à l'urbanisation et la localisation pour attirer la production. La production est au centre du concept de développement régional, de ses idées et de ses projets (Segessemann, 2016). En effet, les pratiques du développement régional se basent à la fois sur la productivité économique et sur la localisation spatiale pour expliquer les disparités dans le développement des régions. Les initiatives, les projets et les acteurs porteurs du développement sont donc principalement issus de la base productive de l'économie.

Ce travail de recherche y reviendra constamment : l'économie productive est centrale aux analyses et aux discours de la science du développement, mais également en économie, et même dans la littérature sur le vieillissement. Cette productivité prend plusieurs formes connues dans les données utilisées, comme : l'emploi, le revenu, le produit intérieur brut, le chômage, les salaires, la

population active, les types d'industries, les secteurs primaires, secondaires et tertiaires, etc. Ces activités économiques productives, ou l'économie productive, peuvent se définir comme :

« [...] les activités économiques marchandes engagées dans une compétition nationale et internationale. Cela englobe l'essentiel des secteurs primaire et secondaire ainsi que les services aux entreprises. Plus précisément, cela comprend l'industrie (sauf l'industrie au service des particuliers), l'énergie, les services aux entreprises, les transports de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières. Cette économie repose sur la compétitivité productive. Elle dépend de la qualité de l'offre permise par les facteurs de production et par l'environnement des entreprises au niveau local. » (CESR, 2007 : 21).

La sphère productive de l'économie repose sur la production de biens et services destinés à l'exportation vers d'autres territoires nationaux ou internationaux et engagés dans une compétitivité nationale et internationale, une fois que la demande locale est satisfaite. Ces activités sont notamment liées aux investissements et aux capitaux extérieurs aux territoires et concurremment sur l'exportation des biens et services. Comme le précise Segessemann (2016), certaines théories centrées sur l'économie productive s'appuient sur l'idée que le développement se fait par la captation de capital extérieur au territoire. Le développement est donc essentiellement exogène et provient de l'extérieur d'un territoire, selon ce concept (Segessemann, 2016). En effet, une fois la demande locale satisfaite, le développement par la production doit permettre l'exportation des biens et services. C'est cette exportation qui permettra aux territoires de capter l'investissement et le capital extérieur et d'ainsi se développer à l'aide de nouvelles sources de capitaux. Ces capitaux investis permettront de nouvelles ou de plus grandes productions sur le territoire, engendrant une captation croissante de capital extérieur, et ainsi de suite.

2.1.3 Le développement local

À la suite de cette période centralisatrice se dessine un nouveau modèle de développement : le développement local. Ce développement est inspiré à la fois des expériences vécues durant l'époque du développement régional et des idées des penseurs et praticiens du développement (Jean, 1989; Polèse, 2019). Le développement local, contrairement au développement régional axé sur la mise en place de politiques centralisées, mise plutôt sur les acteurs locaux : les entrepreneurs, les élus, les intervenants, etc. (Mormont, 1989; Polèse, 2019). Ceux-ci sont essentiellement les vrais porteurs du développement et les politiques doivent s'appuyer sur ces acteurs : leur

connaissance des enjeux locaux, leurs initiatives et leurs projets. Le développement local doit notamment s'inspirer des projets locaux portés par des acteurs locaux; le rôle de l'État n'est plus de diriger et d'encadrer les initiatives locales, mais plutôt de les soutenir par la mise en place des structures pertinentes (Mormont, 1989; Polèse, 2019).

Au Québec, le développement local a été encouragé à la fois par les déboires des politiques régionales centralisées, par le rôle diminué de l'État dans les interventions régionales et par un changement de paradigme dans le milieu universitaire (Polèse, 2019). Presque tous les acteurs, entrepreneurs, élus locaux, société civile ont accueilli positivement le changement de paradigme. Les acteurs économiques voient ce changement d'un bon œil parce que l'État laisse plus de place aux entrepreneurs et aux entreprises privées (Polèse, 2019). La société civile y trouve son compte également parce que le développement local amène des principes de communauté, de solidarité, d'initiatives locales (Polèse, 2019 : 9) alors que les élus locaux apprécient que l'État centralisé québécois leur donne davantage de responsabilités et de pouvoirs (Polèse, 2019). Cette époque voit la naissance d'une quantité importante d'organismes à but non lucratif (OBNL), de coopératives, d'associations, d'organismes locaux, de chambres de commerce, etc. Tous ces milieux, issus des acteurs locaux de divers horizons politiques ou économiques, ont bénéficié de la décentralisation des actions en matière de développement (Polèse, 2019).

Malgré tout, l'État québécois, et même canadien, reste fortement impliqué dans les champs du développement. Le financement provient de programmes gouvernementaux, les grands ministères de la Santé et de l'Éducation sont sous la responsabilité du provincial, les pouvoirs municipaux découlent des décisions de l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement fédéral est responsable des ports et des aéroports, etc. (Polèse, 2019 : 67). Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux restent donc fortement impliqués dans toutes les décisions qui relèvent de leurs responsabilités respectives telles que le transport, le commerce, la santé, les réserves autochtones, les terres de la couronne, etc.

2.1.4 Le développement territorial

Enfin, une dernière évolution de la science du développement nous intéresse. Le développement territorial est, à première vue, une évolution sémantique du développement local, le terme

« territoire » gagne en popularité depuis plusieurs années (Torre, 2015; Torre, 2018; Polèse, 2019). Le développement territorial, à l'image des autres types de développement, cherche à observer et étudier les territoires, identifier les problématiques intraterritoriales et interterritoriales et vise à réduire les disparités entre les régions, principalement entre les grands centres urbains et les régions qui en sont éloignées : « Sa finalité [le développement territorial] est la même que celle de tout type de développement : améliorer le bien-être et éventuellement la richesse des populations, avec le choix d'un intérêt étendu jusqu'aux territoires aux fonctions industrielles réduites, par prédilection ou manque de ressources » (Torre, 2015 : 279).

Toutefois, le développement territorial se démarque des périodes de développement précédentes puisqu'il ne fait pas nécessairement référence à des frontières administratives, mais plutôt à des relations organisées entre des groupes et des populations qui ont en commun des projets et des préoccupations territoriales (Torre, 2015 : 278). Les territoires sont constitués d'organisations, de citoyens, d'acteurs du développement et d'entreprises, supportés par des dispositifs de gouvernance divers qui dépassent les limites géographiques classiques du développement régional ou local (Torre, 2015 : 278). À la différence du développement local, le développement territorial considère que les territoires sont en négociations permanentes entre leurs acteurs locaux et les acteurs extérieurs, tels que les organisations gouvernementales centrales (Torre, 2015). Pour André Torre (2015), le développement territorial se distingue du développement régional par le biais de trois composantes principales : (1) Le développement ne repose pas uniquement sur les acteurs de l'économie productive ou sur les institutions politiques, mais également sur une pluralité d'acteurs tels que les collectivités et les instances locales de gouvernance (Torre, 2015 : 279). (2) Les nouvelles pratiques sociales et institutionnelles sont au centre de l'innovation territoriale, parallèlement à la volonté des acteurs locaux d'initier leur propre développement (Torre, 2015 : 279). (3) Les dimensions de l'occupation du territoire sont au cœur des nouvelles questions de développement alors que les disciplines de l'aménagement et du développement des territoires sont de plus en plus imbriquées l'une dans l'autre (Torre, 2015 : 279).

« Le développement territorial échappe à la seule sphère de l'économie et de la géographie, pour intégrer les dimensions sociales et jusqu'aux apports des disciplines biotechniques comme l'écologie ou les sciences des sols. On notera qu'à la notion de compétitivité des territoires [...] viennent ainsi s'ajouter deux autres préoccupations : les questions d'attractivité [...] qui mettent en avant la capacité à attirer non seulement des activités

productives, mais également des touristes ou de l'économie résidentielle, et les problématiques de résilience enfin [...], qui doivent permettre aux territoires de survivre, de se perpétuer, et d'éviter la fuite des populations ou des compétences les plus importantes » (Torre, 2015 : 279-280).

Le développement territorial se veut donc d'inspiration locale, dans lequel les acteurs locaux, mais également les acteurs extérieurs, ont une place indéniable dans les projets, l'innovation et le processus de développement en général. Les territoires ne sont pas des espaces géographiques prédéterminés arbitrairement, mais sont plutôt basés sur des sentiments d'appartenance et des principes de cohésion sociale propres aux communautés. Pour le développement territorial, le développement n'est pas l'unique responsabilité ou prérogative des acteurs productifs d'un territoire, mais plutôt de tous les groupes de personnes impliquées ou désirant s'impliquer. Enfin, les questions spatiales, l'occupation du territoire, l'utilisation des ressources, l'attractivité, et la résilience du territoire sont au cœur des préoccupations du développement territorial, parallèlement aux problématiques économiques de développement classique.

La science du développement aura donc eu plusieurs phases, passant de pratiques centralisées à une décentralisation graduelle, en faveur des acteurs locaux. Une caractéristique similaire des théories du développement est l'importance des aspects productifs des territoires et donc de la base productive privée, laissant de côté d'autres aspects du développement. Le développement territorial brise quelque peu cette tendance en soulignant plutôt l'importance de tous les groupes d'acteurs d'un territoire, sans nécessairement laisser de côté l'importance des aspects productifs. Les autres sphères de l'économie sont ainsi généralement moins étudiées dans la littérature du développement, et sont moins considérées dans les programmes et dans les politiques publiques de développement. Lorsque l'on regarde notamment les grandes stratégies canadiennes de développement régional actuelles, il est possible de voir l'influence du développement centré sur l'économie productive. *Le Portefeuille de l'Innovation, Sciences et Développement économique* (ISDE) du gouvernement du Canada et les six agences régionales qui y sont rattachées ont pour principaux objectifs la création, le maintien et la compétitivité des entreprises canadiennes (ISDE, 2019). Leurs programmes sont notamment portés sur le financement à l'innovation, à la création d'entreprises et à l'aide à l'exportation (ISDE, 2019). Les idées de l'économie productive d'un développement national, provincial ou régional liée à la création d'entreprises, la localisation d'industries et l'exportation est donc encore d'actualité et fortement implantés, non seulement dans les principales

théories du développement, mais également dans nos institutions ayant comme mandat le développement des régions. Nous y reviendrons au chapitre suivant lorsque nous parlerons de la théorie de l'économie résidentielle.

D'ailleurs, parallèlement aux politiques et stratégies de développement régional, qui sont souvent spécifiques aux territoires visés, existent des politiques et stratégies non territoriales, c'est-à-dire qui n'ont pas de visées spécifiques régionales ou territoriales. Certaines de ces politiques non territoriales ont pour objectif d'assurer un minimum de revenu aux prestataires ou de réduire les inégalités de revenus entre les personnes. Nous pouvons prendre exemple sur les régimes de retraite canadiens et québécois qui ont pour objectif d'assurer un revenu stable après la retraite, mais également de garantir un niveau de revenu minimum à tous les Canadiens et Québécois une fois à la retraite. Elles sont non territoriales puisque ce sont des politiques couvrant l'ensemble des territoires et elles ne sont pas adaptées aux spécificités des différents territoires; les régimes de retraite sont identiques pour tous les citoyens canadiens, qu'ils vivent à Toronto ou à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

2.2 La concentration des activités économiques et la migration

Plusieurs raisons expliquent la concentration spatiale des activités et de la population. En premier lieu, la concentration de la population est en partie un héritage de la révolution industrielle et de la révolution agricole qui ont transformé le monde rural (Polèse et Shearmur, 2009). Alors qu'une grande majorité de la population vivait dans les espaces ruraux pour travailler la terre, la révolution industrielle a diminué énormément les besoins en main-d'œuvre dans la production des produits agricoles et a, par le fait même, propulsé la production des biens produits dans les centres urbains (Polèse et Shearmur, 2009). Les augmentations subséquentes de la demande et de l'offre des produits industriels et transformés ont modifié le paysage économique des pays industrialisés : la population s'est rapidement tournée vers les centres urbains dans lesquels se déploient les entreprises productrices (Polèse et Shearmur, 2009). L'exode de la population dans les milieux ruraux s'est transposé en une concentration de celle-ci dans des régions métropolitaines toujours plus grandes.

La concentration économique dans les centres urbains, quant à elle, s'explique notamment avec le concept d'économie d'agglomération : des gains de productivité causés par l'agglomération géographique des populations et des activités économiques (Polèse et Shearmur, 2009 : 55). Les économies d'agglomération sont notamment des économies d'échelle. Les gains, quant à eux, ne proviennent pas de l'intérieur de l'entreprise, mais plutôt de sa localisation et de facteurs externes; nous disons alors que les gains de l'économie d'agglomération sont des externalités territorialisées (Polèse et Shearmur, 2009). La concentration et la diversité des entreprises, de la population, de l'offre en éducation et des infrastructures créent des gains externes par la taille du marché à proximité, la disponibilité de la main-d'œuvre, la diversité des activités sociales et économiques (Polèse et Shearmur, 2009). La présence d'une grande quantité d'entreprises permet, par exemple, la présence d'infrastructures majeures (ports, aéroports, routes, etc.) puisque les coûts de ces infrastructures sont divisés entre les entreprises et rendent pertinents les investissements nécessaires. En plus d'être des économies d'échelle, les économies d'agglomération sont également des économies de spécialisation qui permet une concentration des activités d'une entreprise dans un domaine spécifique, et un système d'échange d'information causé par la présence de collaborateurs, de communications accrues entre les acteurs, d'un meilleur accès à de l'information, etc. (Polèse et Shearmur, 2009).

Les économies d'agglomération expliquent ainsi en partie la taille et la croissance des villes depuis les derniers siècles. Les industries ont avantage à se concentrer au même endroit étant donné les externalités positives qui découlent de la proximité des entreprises d'un même domaine et du fait du bassin de population, de la diversité et la concentration des entreprises des autres domaines, etc. (Polèse et Shearmur, 2009). Le concept d'économie d'agglomération, à l'image des théories du développement régional, se base sur la sphère productive de l'économie, c'est-à-dire les entreprises productrices. Les territoires ayant des économies d'agglomération sont plus susceptibles d'attirer et générer des entreprises et d'ainsi se développer. Les territoires qui, au contraire, n'ont pas la taille suffisante ou les avantages de localisation que procurent les grandes villes ne sont pas compétitifs pour les industries. Cela dit, les économies d'agglomération n'expliquent pas à elles seules les raisons qui poussent une entreprise ou une activité économique à se localiser à un endroit. Par exemple, la présence d'une ressource naturelle à proximité pourrait encourager une entreprise à se localiser à un endroit en dehors des pôles principaux d'économies d'agglomération.

Finalement, il est important de comprendre que les grands centres urbains se sont développés et se développent encore par la concentration de la population et des activités économiques qui engendrent un cercle vertueux de développement (Krugman, 1991). Les régions centrales peuvent également en bénéficier alors que les régions périphériques, elles, en bénéficient plus rarement, ou indirectement. Cette idée explique en partie les différences de développement qui affectent les différents territoires du Québec. Les grandes villes — Montréal, Québec, Gatineau — sont plus empreintes à attirer les activités économiques, sociales, culturelles, d'éducation. Elles sont donc plus attirantes pour la population. À l'image de l'analyse de la science du développement, les activités économiques productives sont le point central de l'analyse spatiale de la concentration de la population.

2.3 Synthèse du développement et de la concentration des activités économiques

Pour terminer, la science du développement au Québec aura eu plusieurs phases, passant de pratiques centralisées par les gouvernements à des modèles impliquant davantage les acteurs locaux. Le développement est axé sur un rapport centre-périphérie où le retard de développement est généralement situé dans les périphéries qui sont associées à un « exode » vers les centres urbains, venant accentuer le vieillissement de leur population. Plusieurs raisons expliquent ce décalage entre le centre et la périphérie, telles que les économies d'agglomération. Une caractéristique commune de ces analyses est l'orientation sur l'économie productive — les emplois, les travailleurs, les entreprises, la production et biens et services.

Cela dit, bien que la littérature sur le développement traite principalement de la sphère productive de l'économie des territoires, d'autres sphères économiques existent et ont été conceptualisées. Des approches plus récentes proposent d'observer et d'étudier ces autres sphères qui sont potentiellement des sources de développement. Ces autres sphères — l'économie publique, l'économie sociale, l'économie résidentielle — desquelles peut se diffuser le développement ne s'opposent pas aux théories et aux idées de l'économie productive spatiale « classique ». Au contraire, ces concepts démontrent l'importance de la synergie entre ces différents types d'activités économiques dans le développement des territoires régionaux et nationaux (Davezies et Talandier, 2014). Nous y reviendrons dans le chapitre portant sur le cadre théorique.

L'économie productive ne représente donc pas l'unique source de développement pour les territoires (Davezies, 2008; Davezies, 2009). Des travaux portant sur la France (Davezies, 2008; Davezies, 2009; Talandier, 2012) ont permis de montrer l'importance que peuvent prendre d'autres formes d'économies dans le développement des territoires. Au Québec, la littérature portant sur ces formes d'économies *alternatives* est assez peu présente ce qui fait en sorte que leur contribution au développement des territoires reste un angle mort. En ce sens, analyser les impacts des différentes catégories d'économie, plutôt que de simplement s'attarder à l'économie productive, pourrait révéler de nouvelles avenues de développement pour les territoires, notamment ceux qui sont moins favorisés en termes d'économie d'agglomération et de concentration de l'économie productive. Un tel regard, un peu différent, pourrait nous offrir de nouvelles pistes d'explication et de solutions à la dévitalisation de nos régions.

Au Québec, Shearmur et Polèse (2005) ont produit un rapport sur la relation entre la géographie et le niveau de vie au Canada. Dans ce rapport, les auteurs analysent notamment les impacts des personnes retraitées sur certains territoires du Canada. En s'attardant, entre autres, aux revenus de retraite, ce rapport est d'autant plus pertinent pour le présent travail de recherche que les personnes retraitées sont centrales à l'analyse; nous y reviendrons dans les prochains chapitres de la revue de littérature et du cadre théorique.

Cela étant dit, Shearmur et Polèse (2005) identifient plusieurs régions canadiennes qu'ils qualifient de villégiatures, où les personnes retraitées aisées influencent la distribution des revenus sur le territoire canadien par leurs revenus de pensions et de placements (Shearmur et Polèse, 2005). Ils viennent à la conclusion que certains territoires canadiens semblent attirer davantage les personnes retraitées par les attraits naturels, et la proximité des centres urbains. Shearmur et Polèse (2005) donnent notamment pour exemples la grande banlieue de Toronto, et certains territoires l'est de Vancouver, à proximité d'Ottawa et dans les Laurentides (Shearmur et Polèse, 2005 : 93).

« La population des plus de 65 ans semble jouer un rôle important dans certaines zones du Canada. En effet, malgré le lien général entre revenus plus bas et population âgée, nous avons identifié certaines zones – généralement à environ 100 km d'une grande métropole dans des zones touristiques ou de villégiature – où la population âgée semble rehausser le niveau de vie local par son apport en transferts non-gouvernementaux : certaines zones semblent attirer des retraités aisés, et ceci devient un facteur identifiable qui a un effet sur le revenu de ces zones semi-périphériques » (Shearmur et Polèse, 2005 : 96-97).

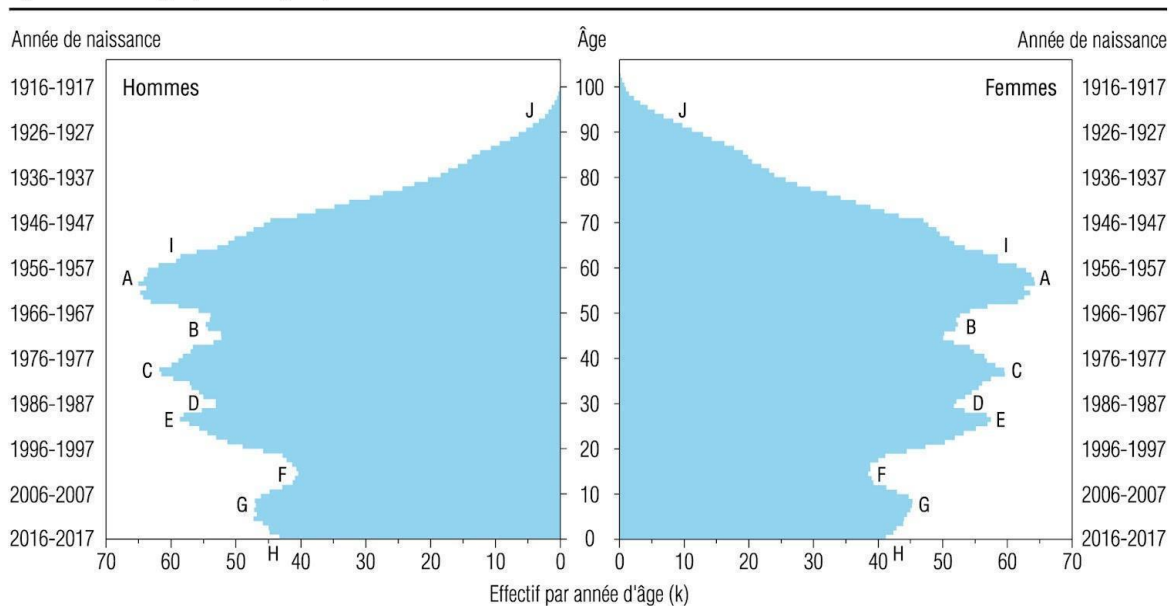
Ce rapport nous explique ainsi que les revenus de retraite – et toutes autres sources de revenus en dehors des activités productives – peuvent avoir un effet sur le niveau de vie de certains territoires aux attraits spécifiques comme le calme, la nature, et la proximité des centres urbains (Shearmur et Polèse, 2005). Ainsi, bien que limitée, la littérature du développement portant sur les sources autres que productives existe, mais en faible quantité.

2.4 Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population nous intéresse également puisqu'il a potentiellement un effet sur le développement économique des régions du Québec. À ce titre, les rapports de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) sur les régions administratives nous démontrent l'évolution et les perspectives du vieillissement de la population au Québec. Les conclusions principales du bilan de 2018 des données démographiques du Québec (ISQ, 2018a) sont que le Québec verra sa proportion des 65 ans et plus croître plus rapidement qu'auparavant et que les régions administratives en dehors des grands centres urbains — c.-à-d. les régions périphériques — sont davantage touchées par ce phénomène (ISQ, 2018a). La pyramide des âges suivante démontre bien les disproportions entre les générations :

Figure 2.1 : Pyramides des âges du Québec au 1er juillet 2017.

Figure 1.4
Pyramide des âges, Québec, 1^{er} juillet 2017^p



Source : graphique issu du Bilan démographique du Québec (2018) de l'Institut de la statistique du Québec (page 24).

Il est possible de constater que la génération issue du baby-boom (A) est plus nombreuse que les générations suivantes. Cette génération, âgée entre 51 et 71 ans en 2018, progresse graduellement vers la retraite. Nous pouvons également noter une forte baisse des naissances dans les années 1960 et 1972 (B), suivie d'une remontée après 1979 (C) qui s'épuisera en 1987 (D), un certain « écho » des enfants de la génération des baby-boomers. Enfin, un boom de naissance dans les années 1990 (E) sera suivi d'une baisse importante au début du 21^e siècle (F). Malgré tout, en 2009 (G), une hausse importante des naissances est observable, malgré qu'elle soit moins importante que les pics précédents (ISQ, 2018a : 24). Même si les baisses subséquentes qui suivent le baby-boom des années 1940-1970 sont rattrapées au fil du temps, aucune période depuis 1940 n'égale le nombre de naissances substantiel du baby-boom. Cette réalité est en partie responsable du phénomène démographique du vieillissement de la population : les générations suivant le baby-boom ne sont jamais aussi nombreuses, avec des périodes où les naissances sont très basses (au tournant des années 2000 notamment).

Le vieillissement de la population est d'ailleurs vu par plusieurs comme étant une affliction pour les territoires qui aurait potentiellement des effets néfastes sur le développement des régions plus touchées par cette réalité (Simard, 2006). Le vieillissement de la population a notamment des effets sur la disponibilité de la main-d'œuvre, sur l'emploi, sur les services de santé et sociaux, sur l'occupation du territoire, etc. (Simard, 2006). Ainsi, en plus des défis économiques liés à leur isolement géographique, les territoires plus éloignés des grands centres urbains pourraient aussi avoir des problèmes de développement associés au vieillissement de la population. Ces deux problématiques pourraient également créer un cercle vicieux alors que le faible développement pourrait accentuer l'exode des jeunes et donc le vieillissement de la population ce qui aurait pour effet de potentiellement freiner le développement par le manque de main-d'œuvre, un faible taux d'emploi, etc.

Ce contexte, observable à l'échelle du Québec, s'applique également à la région de l'Outaouais. Les régions plus éloignées du grand centre urbain (la région d'Ottawa-Gatineau) sont plus susceptibles d'être affectées par des disparités économiques et un vieillissement de la population plus important (ISQ, 2021c). Les indices économiques et démographiques sont plus positifs pour la Ville de Gatineau et pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais alors que les MRC de Papineau, de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau présentent des niveaux moindres du revenu et de l'emploi, une décroissance de la population, et un vieillissement plus prononcé, etc. (ISQ, 2021c).

La littérature scientifique portant sur la démographie ne s'entend pas sur une définition précise du vieillissement de la population (Simard, 2006; McDaniel, 2003). Majella Simard (2006) explique que « le vieillissement n'est pas une forme de pathologie sociale [...] Il concerne tant l'individu, un groupe d'individus ou la société dans son ensemble » (Simard, 2006 : 13). Dans un même ordre d'idée, Susan A. McDaniel (2003) commente que :

« [L]e vieillissement démographique n'est pas visible à l'œil nu; son image est réfractée par la somme des expériences et décisions individuelles, le choix des indicateurs et les abstractions statistiques. En outre, les phénomènes démographiques sont parfois inattendus, tel le vieillissement de la population, conséquence insidieuse de la chute de la fécondité. Son caractère silencieux et dissimulé, la difficulté de le capter par l'observation directe peut, paradoxalement, accroître le pouvoir explicatif accordé au vieillissement démographique » (McDaniel, 2003 : 79).

L'Encyclopédie Universalis (Le Bras, 2019) nous explique que le vieillissement de la population est l'accroissement des personnes âgées de 60 ans et plus dans la proportion totale de la population d'un territoire (pays, province, région administrative, monde). Subséquemment, Majella Simard nous propose une description supplémentaire :

« Le vieillissement n'est pas exclusivement le fait de l'augmentation spectaculaire du nombre de personnes âgées. Il réfère également à la modification de la composition par âge d'une population qui se manifeste non seulement par l'accroissement du poids relatif des personnes âgées au sein de la population totale, mais aussi par la diminution de la proportion de jeunes au sein de cette même population. Le vieillissement de la société est une mue radicale et extrêmement rapide » (Simard, 2006 : 1).

Nous pouvons comprendre que le vieillissement de la population est un phénomène subtil et parfois inattendu, lié au vieillissement naturel de la population. De plus, la fécondité, en baisse, n'arrive plus à compenser la hausse de l'espérance de vie et la baisse du taux de mortalité (Simard, 2006; Le Bras, 2019). Le vieillissement est observable par le biais de données démographiques, notamment par le nombre de personnes âgées dans la population totale, mais également par d'autres indicateurs tels que l'espérance de vie, l'indice de fécondité, la mortalité, etc. Pour des territoires spécifiques d'échelles plus petites, l'exode des jeunes et la migration des personnes âgées sont des facteurs additionnels (Simard, 2006). Ainsi, le vieillissement de la population est causé par des facteurs démographiques quantifiables et observables. Malgré sa nature subtile et rapide, le vieillissement de la population est mesurable et prévisible, comme le démontrent les multiples études sur le sujet (pour le Québec : MAMR, 2004; ISQ, 2012; ISQ, 2018a; ISQ, 2018b).

Les chercheurs se sont également penchés sur les effets et les conséquences du vieillissement de la population. Pour Majella Simard (2006), deux discours composent la littérature portant sur les conséquences du vieillissement de la population : le discours optimiste et le discours pessimiste (Simard, 2006). Pour comprendre les conséquences qui suivent, il est important de comprendre qu'il existe une relation entre l'économie et la démographie. Notamment, si la croissance économique est plus élevée que l'augmentation démographique, il y a une augmentation du niveau de vie (Dufresne, 2007). Pour le discours pessimiste, le vieillissement de la population peut avoir des effets économiques néfastes sur la consommation, sur l'immobilier, les services financiers, le secteur de la santé et des services sociaux et sur les finances publiques (Dufresne, 2007; Simard, 2019). Le vieillissement de la population peut également se croiser avec une diminution de la

population active, ce qui a des effets sur la demande des biens et services et sur la disponibilité de la main-d'œuvre et « [...] l'impact de ces phénomènes pourrait affecter la consommation, l'investissement, les revenus de l'État et donc l'ensemble de l'économie » (Dufresne, 2007 : 285). Le vieillissement de la population a également des effets sur le marché du travail puisque le passage d'une grande partie de la population vers la retraite réduit la quantité de travailleurs et, par le fait même, augmente la charge sociale sur les travailleurs restants (Dufresne, 2007). Toutefois, la participation toujours plus grande des femmes sur le marché du travail compense partiellement le vieillissement de la population (Dufresne, 2007). Le vieillissement de la population a des effets sur la capacité de production d'une société, principalement par l'accessibilité de la main-d'œuvre sur un territoire, mais également sur les emplois publics ou de services qui ont également un grand besoin de main-d'œuvre et qui regroupent, comme expliqué plus tôt, les fonctionnaires de l'État, notamment les travailleurs du réseau public de la santé.

Parallèlement, il existe, dans la littérature, un discours plus optimiste du vieillissement de la population. Comme le décrit Majella Simard (2019) : « [...] bien qu'elles soient nombreuses, les conséquences liées au vieillissement ne sont pas nécessairement négatives. L'impact d'une population âgée peut effectivement se répercuter de manière positive au sein d'un territoire donné en raison de la participation des aînés que ce soit aux plans de la société civile et fiscale, associative ou économique » (Simard, 2019 : 4). Le discours optimiste se penche plutôt sur l'incidence territoriale, notamment des régions rurales, plutôt que sur l'analyse des effets sur les provinces ou les pays (Simard, 2006). L'idée des optimistes est que les personnes âgées peuvent amener des effets positifs sur le développement. Premièrement, le vieillissement peut avoir un impact sur le plan social et culturel, par exemple dans la participation citoyenne, la vie associative, le bénévolat et la participation dans les comités et les organismes locaux (Simard, 2006). Ainsi, les personnes retraitées, dans leur temps libre, peuvent participer aux activités citoyennes, chose qu'ils n'auraient pas nécessairement faite lors de leur vie active. De plus, le discours optimiste propose quelques points positifs au niveau économique. Les retraités participent au maintien et à la création d'emplois liés aux services (aide à domicile, entretien ménager, loisirs, préparation des repas, cuisines collectives, hébergement, etc.) (Simard, 2006 : 40). Les retraités sont, pour certaines régions dévitalisées, de vraies sources de revenu et d'emplois (Simard, 2006). Bien que ces deux visions semblent se contredire, Simard (2006) maintient la pertinence des deux points de vue.

Ainsi, pour le développement d'un pays ou d'une région, le vieillissement peut être à la fois positif et négatif.

La littérature ajoute également l'importance des différences entre les populations âgées. Bien que le discours public fait parfois un amalgame de l'ensemble des personnes à la retraite, celles-ci ont des caractéristiques bien différentes en fonction de leur âge, de leurs revenus, au niveau de leur santé et de leur participation économique, sociale et culturelle (McDaniel, 2003). Le dernier siècle a permis à l'espérance de vie d'être repoussée drastiquement, permettant aux individus de vivre beaucoup plus longtemps qu'auparavant. Conjointement à cette augmentation de l'espérance de vie, les personnes conservent une bonne qualité de vie plus longtemps qu'auparavant; les personnes vivent plus longtemps, mais ont aussi une vie active et une bonne santé sur une plus longue période (McDaniel, 2003). En ce sens, une personne fraîchement retraitée de 65 ans peut avoir un niveau de santé très élevé, participer activement à l'économie comme consommateur, continuer de travailler à temps partiel, participer à des activités sociales et s'investir dans des groupes et organismes sociaux et publics. À l'opposé, une personne retraitée plus âgée a probablement une santé plus précaire et nécessite davantage de soins, elle participe probablement moins à l'économie que lorsqu'elle était plus jeune, elle ne travaille plus, et ses activités sociales et son implication communautaire et sociale est probablement fortement diminuée.

Ainsi, les études sur le vieillissement de la population s'attardent principalement sur les effets négatifs sur les finances publiques et l'économie productive. Les arguments positifs ont un aspect plus local, principalement axé sur les retombées sociales et culturelles de la présence des personnes âgées. Les apports positifs aux économies locales, principalement rurales, sont mentionnés, mais n'ont pas une portée aussi importante que les effets négatifs amenés par le discours pessimiste. Cela dit, la contribution économique des personnes âgées est bien réelle et il est pertinent de s'y attarder.

2.5 Problématique et question de recherche

La revue de littérature nous a permis de voir que les politiques non territoriales qui contribuent à la réduction des inégalités sociales et de revenus ont potentiellement des effets territoriaux malgré une application uniforme sur les territoires nationaux. Nous avons également vu que le Québec est

empreint de différents problèmes de disparités de revenus interrégionaux et intrarégionaux. De plus, il a été souligné que la littérature portant sur le développement des régions au Québec s'attarde principalement à la concentration des activités économiques et des inégalités territoriales qui en découlent. Nous avons également pu voir de quelle manière la littérature explique les différences entre les territoires urbains et ruraux, notamment en fonction de la distance et de la concentration démographique et économique. Les activités économiques, principalement de production, se concentrent en effet à des endroits spécifiques, pour diverses raisons : proximité à un large bassin de population, concentration des services publics, synergie avec d'autres entreprises privées, etc. Cette concentration des activités économiques provoque des inégalités territoriales de développement au niveau du revenu, de la démographie, de l'éducation, des services publics, etc.

Comme les autres territoires du Québec, l'Outaouais est affecté par des disparités de développement, un vieillissement de sa population et sa moyenne du revenu disponible par habitant sont sous la moyenne provinciale (ISQ, 2018a; ISQ, 2018b). C'est une région composée de territoires très différents avec des indices de vitalité économique contrastés. La Ville de Gatineau, qui compose l'essentiel de la région de l'Outaouais en termes économiques et démographiques, a une croissance économique et démographique positive; avec une des plus faibles proportions de retraités dans la province (ISQ, 2018c). Les autres MRC ont quant à elles des profils bien différents et plusieurs études montrent d'importantes disparités entre les MRC de l'Outaouais, en particulier entre la Ville de Gatineau et les municipalités limitrophes et le reste de l'Outaouais (ODO, 2018; ISQ, 2021b; ISQ, 2021c). Une étude démographique et économique en lien avec le vieillissement de la population et les revenus de retraite nous semble une avenue intéressante pour une analyse de l'Outaouais par la simple diversité et la disparité entre les territoires. C'est justement ce qui nous intéresse : regarder de quelle manière les personnes âgées ont une incidence sur les territoires au Québec et en Outaouais est un terrain de recherche très intéressant.

Ce mémoire propose donc de se pencher sur les enjeux de développement économique et de vieillissement de la population dans le territoire de la région administrative de l'Outaouais. Plusieurs raisons expliquent ce choix, mais le plus prédominant est les différences entre les MRC. En effet, la région de l'Outaouais malgré ses indicateurs économiques et démographiques satisfaisants comparativement au reste du Québec (ISQ, 2018b) recèle d'importants décalages entre les MRC qui la composent, notamment la division démographique et économique entre les secteurs

métropolitains, les régions centrales et les régions périphériques. La Ville de Gatineau compose l'essentiel de la population de la région et est le pôle économique de la région (ISQ, 2018b; ISQ, 2019). La MRC des Collines, qui forment le pourtour périurbain de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau, présente aussi un profil économique avantageux. Les MRC de Papineau, de la Vallée-de-la-Gatineau et du Pontiac peuvent quant à elles être considérées comme des régions périphériques et rurales.

Parallèlement aux questions de développement, la revue de littérature a soulevé les différents discours portant sur les conséquences du vieillissement de la population. Ce concept est largement dominé par le discours pessimiste, qui voit le vieillissement de la population comme étant un frein au développement et une charge pour les finances publiques. Quant au discours optimiste, il propose que les personnes retraitées et âgées puissent avoir des conséquences positives sur leur communauté et sur la société, notamment aux niveaux sociaux, culturels, politiques et, plus rarement, économiques. Parallèlement, les études démographiques portant sur le vieillissement de la population se penchent essentiellement sur les conséquences potentiellement néfastes ou problématiques de ce vieillissement sociétal. Comme mentionné, les conséquences sont principalement d'ordre économique, notamment sur la main-d'œuvre, la consommation et les finances publiques. De plus, à l'image de la littérature portant sur le développement, les études démographiques se penchent principalement sur les sphères productives de l'économie telles que les questions d'emplois et de la main-d'œuvre. Toutefois, même si la littérature nous parle peu des effets du vieillissement de la population sur le développement territorial, il nous semble intéressant de regarder davantage ces aspects.

En fin de compte, la littérature sur le développement économique territorial porte principalement sur les activités productives. Parallèlement, la littérature sur le vieillissement de la population étudie surtout les enjeux économiques de ce phénomène au niveau provincial ou national, et s'attarde peu aux relations territoriales de ce vieillissement et, plus spécifiquement, aux avantages ou au désavantage du vieillissement sur le développement des territoires. De plus, bien que la littérature sur le vieillissement de la population discute de la contribution économique des retraités, le discours tend davantage vers les effets délétères du vieillissement, notamment sur les finances publiques. Ainsi, à la fois la littérature sur le vieillissement de la population et la science du développement parlent peu des effets que peuvent avoir les personnes âgées et les revenus de

retraite sur le développement des territoires, et plus spécifiquement sur leurs impacts économiques. L'idée d'économie alternative pour le développement s'accorde aussi avec la proposition d'étudier le vieillissement de la population spécifiquement au niveau régional. Les lacunes de la science du développement et des études démographiques sur le vieillissement, combinées à l'idée que le développement provient potentiellement de sources alternatives à la production, les revenus de retraite par exemple, justifient une recherche sur les impacts des revenus de retraite sur le développement régional de territoires spécifiques.

Il est alors tout à fait pertinent de s'intéresser à la réelle contribution des personnes retraitées et des revenus de retraite qui leur sont associés dans l'économie et le développement territorial. Plus particulièrement, si l'on considère le vieillissement de la population comme étant une tendance lourde difficilement réversible, se pencher sur les impacts positifs de ces personnes sur le développement des territoires pour ensuite avoir les outils pour l'encourager et trouver des solutions plutôt que des problèmes nous semblent même indispensable. En distribuant les ressources financières sur le territoire, les personnes retraitées, et donc le vieillissement, pourraient avoir des effets potentiellement bénéfiques pour les territoires périphériques qui peinent à faire leur place face aux grandes agglomérations innovantes. Tout cela étant dit, la question de recherche suivante se pose : de quelle manière les revenus de retraite influencent-ils le développement des territoires de l'Outaouais?

La problématique oriente les prochains chapitres d'analyse, en fonction des lacunes de la littérature – les revenus de retraite et le vieillissement de la population dans le développement des territoires. La question de recherche permet de spécifier les données pertinentes — les revenus – et d'identifier les territoires à analyser – l'Outaouais et ses Municipalités régionales de comté (MRC). Ceci étant fait, le chapitre suivant porte sur le cadre théorique, l'inspiration méthodologique et théorique qui permet de collecter et d'analyser les données.

3. Cadre théorique

Dans le chapitre précédent, le contexte de la recherche a permis d'identifier les grands thèmes de ce mémoire, la revue de littérature a permis d'établir l'état des connaissances sur le développement des territoires et le vieillissement de la population. Nous avons notamment vu l'évolution de la science du développement dans ses différentes phases et les différents discours sur le vieillissement de la population, en particulier les discours optimistes et pessimistes. Il a également été montré qu'une certaine lacune dans ces littératures existe, particulièrement le potentiel de développement portant spécifiquement sur le vieillissement de la population, les personnes retraitées ou les revenus de retraite. La problématique a, quant à elle, permis d'encadrer le sujet spécifique de ce mémoire et de poser la question de recherche.

Le présent chapitre porte sur le cadre théorique qui balise et oriente la recherche réalisée dans le cadre de ce mémoire. En premier lieu, il sera question de la théorie de la base économique, qui est à la source de la théorie récente de l'économie résidentielle. Il sera ensuite question des différentes théories de développement qui ont évolué au courant du XXe et XXIe siècle. La description et la conceptualisation de la théorie de l'économie résidentielle suivront. Celle-ci servira de repère pour l'analyse subséquente des données économiques et démographiques. Cette théorie nous permettra ainsi de comprendre quelle méthodologie les scientifiques utilisent pour collecter et analyser les données en fonction de l'économie résidentielle pour en arriver à des conclusions pertinentes et cohérentes. La définition des concepts centraux à cette recherche suivra ensuite pour encadrer les données pertinentes qui seront au cœur de cette analyse. Enfin, l'hypothèse de recherche sera proposée.

3.1 La théorie de la base

La théorie de la base est initialement proposée par Werner Sombart au début du 20e siècle, puis précisée par Homer Hoyt en 1936 (Hoyt, 1954). Au début du 21e siècle, Laurent Davezies (2004; 2008; 2009) reprend les concepts clés de la théorie de la base pour les intégrer dans sa théorie de l'économie résidentielle. C'est cette dernière qui servira de cadre théorique de la présente recherche. Il est donc fondamental d'explicitier la théorie de la base afin de bien comprendre l'origine et les principes sur lesquels s'est construite l'économie résidentielle.

La théorie de la base vise à analyser la capacité des territoires à capter la richesse et explique l'évolution des villes et la croissance démographique et économique à certains endroits : « [la théorie de la base] représente la principale assise théorique de la plupart des études sur la croissance et le développement régional et urbain, et l'une des plus anciennes » (Segessemann, 2016 : 27). Pour expliquer la concentration des activités et des populations, la théorie de la base propose premièrement de diviser les activités économiques en deux grands groupes : les activités économiques basiques — ou primaires — et les activités économiques induites — ou auxiliaires (Polèse et Shearmur, 2009; Segessemann, 2016).

Les activités basiques sont les activités qui produisent des biens manufacturés pour « usage général » (Andrews, 1953). On se réfère à l'« usage général » parce que ces activités ne sont pas limitées à l'usage du territoire de provenance, mais plutôt portées vers l'exportation. Ce sont les éléments principaux d'une ville : la capacité d'obtenir un « moyen de subsistance d'ailleurs » — par exemple une entreprise qui vend en dehors de la ville, du territoire : « le raisonnement se focalise ainsi sur l'ensemble des revenus “gagnés” à l'extérieur de la région, dont l'exportation de biens et services est symbolisée par le marchand, mais qui ne représente pas forcément la seule source de revenus » (Andrews, 1953). L'économie de la base s'appuie donc sur les ressources extérieures d'un territoire et le développement se fait principalement par l'exportation. Les territoires, lorsque la demande interne est satisfaite, peuvent exporter leurs biens et services excédentaires vers d'autres territoires, qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux. Les personnes ou groupes de personnes appartenant à la catégorie des activités basiques sont appelés les « town builders » — pouvant se traduire comme « les bâtisseurs de cités » (Andrews, 1953).

Parallèlement, les activités économiques induites représentent les produits de l'économie vouée au service des populations occupées dans les activités basiques (Segessemann, 2016). Ce sont donc les activités économiques domestiques d'un territoire qui ne sont pas vouées à l'exportation, et qui visent plutôt à répondre à la demande interne de produits et services divers (Segessemann, 2016). Après les « town builders » viennent les « town fillers » — ou « les chargés de la cité » (Andrews, 1953) — ceux qui remplissent les charges de supporter les « town builders » : offrir des services et des produits aux « town builders » qui pourront permettre la continuité adéquate des activités basiques (Segessemann, 2016 : 28) : « Parmi ces activités domestiques, on trouve les commerçants au détail, les travailleurs locaux du gouvernement, les services locaux de transport, les travailleurs

de la construction, les docteurs, dentistes et autres » (Segessemann, 2016 : 29). Les « town fillers » sont donc, d'une certaine manière, au service des « town builders » ou du moins ils sont dépendants des activités basiques. Les premiers sont responsables du développement de la ville ou du territoire par le biais de l'exportation alors que les seconds sont responsables de répondre aux besoins des premiers par la satisfaction de la demande locale. Un « town builder » pourrait par exemple être Bombardier ou Ubisoft alors qu'un « town filler » serait par exemple un coiffeur. Dès lors, il est possible de constater un certain biais envers l'un des deux groupes quant à son importance pour le développement économique du territoire.

La théorie de la base explique donc le développement et la croissance d'une région ou d'un territoire par l'ampleur des activités économiques basiques permettant l'exportation de biens et services. Ces activités créent un flux monétaire qui circule par la suite sur le territoire dans la consommation locale, notamment dans les dépenses induites des travailleurs et des ménages, et les entreprises (Davezies, 2009; Segessemann, 2016). Pour mesurer l'ampleur de ces activités dans une région spécifique, la littérature s'est essentiellement appuyée sur les emplois comme indicateur d'analyse et d'observation (Segessemann, 2016).

Au courant du 20^e siècle, la théorie de la base a essuyé plusieurs critiques. Parmi celles-ci figurent notamment les problèmes soulevés par rapport à la demande externe, et donc l'exportation des biens et services, n'est pas suffisante pour expliquer à elle seule la croissance régionale. Les régions se développent entre autres par leurs avantages comparatifs dans l'économie basique par rapport aux autres régions (Segessemann, 2016 : 32). Une autre critique est que le développement des régions axé sur les activités économiques exportatrices est uniquement valable à court terme. Sur le long terme, ce sont plutôt les activités économiques locales qui sont motrices de développement (Segessemann, 2016 : 32). Parallèlement, le développement d'une région est « estimé à partir des exportations interrégionales d'une zone locale insérée dans une économie nationale » (Segessemann, 2016 : 32). Il est cependant difficile d'estimer la base exportatrice d'une région spécifique alors que la plupart des travaux se sont appuyés sur l'emploi pour quantifier la base économique exportatrice (Talandier, 2007; Davezies et Talandier, 2009).

Mais les critiques principales en lien avec notre mémoire, sont que la mobilité des acteurs et des capitaux vient limiter l'application de la théorie de la base aux territoires et que la sphère

exportatrice de l'économie n'est pas nécessaire ou même suffisante pour assurer une croissance des régions rurales. Le modèle simple de la théorie de la base — qui représente la captation des revenus extérieurs au sein du territoire par les activités basiques et les activités économiques induites subséquentes — se concentre sur la localisation des activités productrices, en particulier dans l'analyse de la localisation des emplois. Or, cette vision a justement longtemps été l'explication principale du développement et de la croissance économique, mais également de l'organisation spatiale de l'économie et donc de la concentration démographique et économique dans des espaces restreints que sont les régions métropolitaines et les grands centres urbains (Segessemann et Crevoisier, 2013; Segessemann, 2016). La théorie de la base explique mal les autres manières de développer un territoire qui risquent de prévaloir en dehors des centres économiques et démographiques (Segessemann, 2016).

3.2 Les théories spatiales du développement

Nous allons maintenant aborder ces théories spatiales du développement de façon à montrer qu'à l'instar de la théorie de la base elles attribuent une place centrale à la production dans leur compréhension du développement. Les différentes théories qui sont résumées dans cette section ont eu une grande incidence sur la recherche, mais également sur les politiques publiques au courant des dernières décennies (Pecqueur, 2007; Polèse et Shearmur, 2009; Segessemann, 2016; Polèse, 2019). Nous pouvons commencer par rappeler, en suivant Thisse (1997), qu'initialement, les théories économiques classiques considèrent peu l'espace dans leurs analyses puisque celui-ci est considéré comme ayant un impact négligeable sur les tendances et les phénomènes économiques. Ces théories économiques classiques considèrent plutôt que les disparités spatiales entre les régions ou les territoires ne sont que temporaires, transitoires, et qu'elles seront irrémédiablement compensées par les mouvements des composantes de l'économie tels que les travailleurs, la consommation, etc. (Thisse, 1997; Segessemann, 2016). De plus, différents travaux et auteurs s'inscrivant dans ce que l'on peut qualifier d'« économie spatiale » se pencheront sur l'intégration des dimensions spatiales dans les théories économiques (Segessemann, 2016). Alain Segessemann, dans le cadre de sa thèse de doctorat (2016), identifie et décrit plusieurs approches de l'économie spatiale. Les paragraphes qui suivent s'inspirent de cette thèse (Segessemann, 2016) pour présenter trois de ces théories influentes de l'économie spatiale à diverses époques : la théorie des lieux centraux; la théorie des pôles de croissance et la théorie des districts industriels. Ces trois

théories sont bien connues par les chercheurs de la science régionale et nous donnent une bonne idée de l'évolution de la réflexion sur les disparités entre les territoires et les mécanismes pour y remédier.

La théorie des lieux centraux est le fondement de l'économie régionale et urbaine « moderne », mêlant économie et géographie (localisation, spatialité). Comme plusieurs autres théoriciens allemands du début du XXe siècle, Christaller (1933) proposa une théorie spatiale des lieux centraux pour expliquer les disparités des activités économiques dans l'espace (Christaller, 1933 dans Segessemann, 2016 : 24-25). Christaller propose son hypothèse pour des territoires où la population est uniformément répartie, et dans lesquels les gens peuvent se déplacer uniformément dans toutes les directions. Elle analyse la localisation des entreprises, en fonction de leur clientèle et de la concurrence (Segessemann, 2016). Cette théorie explique que les entreprises ont tendance à se positionner à proximité de leur clientèle, en lieux centraux de service, vers lesquels la population va se déplacer. Puisque cette clientèle est théoriquement uniformément répartie sur un territoire, les entreprises tendront, elles aussi, à se « diviser » sur le territoire pour répondre aux besoins de leur clientèle (Segessemann, 2016). Dans une même logique, les consommateurs ont tendance à choisir des services en fonction de la distance et de leurs besoins (Segessemann, 2016). L'aspect d'étude le plus important de la théorie des lieux centraux est la propension des producteurs de biens et services à se situer dans l'espace et leurs décisions de localisation pour la maximisation de leur profit (Segessemann, 2016). Cette théorie nous éclaire notamment sur les raisons de localisation des entreprises et des industries et du comportement des consommateurs. Cela nous aide également à comprendre les inégalités entre les centres et les périphéries : les centres urbains ont une densité importante de population, accentuant l'intérêt des entreprises à se rapprocher de leur clientèle et de s'y concentrer. Inversement, la périphérie attire moins les entreprises vu la distance qui la sépare des centres urbains (Segessemann, 2016).

La théorie des pôles de croissance (Perroux, 1950) applique ce même type d'analyse par rapport au développement productif des territoires en fonction de l'espace (Proulx, 2002). En cohérence avec la théorie des lieux centraux, la théorie des pôles de croissance étudie les inégalités de croissance par le biais de pôles centraux productifs. Ce développement concentré dans les pôles déséquilibre la croissance en favorisant certains endroits plus que d'autres. Cette dynamique est notamment causée et accentuée par les économies d'échelles et les économies d'agglomération

(Proulx, 2002 : 39). Le développement se concentre dans ces pôles économiques, qui diffusent la croissance dans les espaces rapprochés par le biais de sous-traitants, de la consommation, etc. (Segessemann, 2016). La compréhension des principes de cette théorie a amené l'idée qu'il était possible de faire du développement plus intelligent en utilisant les centres comme leviers au développement et d'ainsi diffuser la croissance économique dans les territoires défavorisés (Pecqueur, 2007; Proulx, 2002). Pour Proulx (2002), le concept des pôles de croissance est une figure emblématique des modèles industriels de développement.

Les théories issues des « systèmes productifs localisés », ou « districts industriels », ont vu le jour et gagné en popularité au courant des années 1970 (Crevoisier, 2001; Porter, 2003 Segessemann, 2016 : 25-26). Similairement à la théorie des lieux centraux et aux pôles de croissance, la théorie des districts industriels place la distance et l'espace au centre des explications de la localisation des acteurs économiques et de la formation de grappes d'entreprises en y ajoutant les facteurs sociaux comme des déterminants à la localisation des entreprises (Segessemann, 2016). À l'image de la théorie des pôles de croissance, les théories des districts industriels expliquent l'importance de la concentration des activités et des acteurs économiques dans le développement. Malgré l'aspect social important, la spatialité des activités productives reste centrale à l'analyse et est considérée comme un moteur important de développement (Crevoisier, 2001; Segessemann, 2016).

Ces quelques exemples des plus grandes théories spatiales et productives du développement des territoires nous montrent de quelle manière les chercheurs réfléchissent traditionnellement au développement des territoires. Ce sont des théories qui tentent d'expliquer comment les entreprises, les industries, les investissements et les emplois se localisent sur les territoires. La théorie des pôles de croissance et la théorie des districts industriels se questionnent d'ailleurs sur les méthodes à utiliser pour encourager ce développement productif dans des endroits traditionnellement en proie à des disparités économiques. C'est cette localisation des activités productives qui aura pour effet de développer les territoires, notamment par l'attraction de capital exogène et par la création d'emplois. Ces différentes théories de l'économie spatiale nous éclairent donc un peu sur les raisons des disparités de développement et nous offrent des pistes pour équilibrer ce développement et ainsi réduire les disparités entre les territoires (Polèse et Shearmur, 2009).

Ce qui nous intéresse dans la présente recherche est la nature du regard que posent ces approches sur le développement des territoires. Les grandes approches sont centrées autour d'une analyse spatiale des territoires, notamment autour des notions de distance entre les centres et les périphéries (Polèse et Shearmur, 2009) et de la localisation industrielle (Proulx, 2002). La distance par rapport aux centres est alors un frein au développement des périphéries vu l'augmentation des coûts de production et de transport qui y sont rattachés plus cette distance est grande. Parallèlement, cette distance explique en partie la localisation des industries sur notre territoire, en plus de certains autres concepts tels que les économies d'agglomération.

Ces approches, en plus d'avoir en commun l'espace, la proximité des acteurs ou la distance comme éléments d'analyse, désignent la production économique comme principal moteur de développement des territoires (Polèse et Shearmur, 2009). Ces théories ont également été élaborées pour décrire un monde dans lequel les travailleurs étaient « immobiles ». Or, le monde a bien changé depuis et la mobilité des acteurs, qu'ils soient travailleurs, touristes ou autres, est plus que jamais une réalité imposante nécessaire à prendre en considération. De plus, l'économie productive était et reste centrale aux différentes théories et approches du développement territorial au Québec (Polèse et Shearmur, 2009). Cette sphère productive de l'économie peut se définir comme :

« [...] les activités économiques marchandes engagées dans une compétition nationale et internationale. Cela englobe l'essentiel des secteurs primaire et secondaire ainsi que les services aux entreprises. Plus précisément, cela comprend l'industrie (sauf l'industrie au service des particuliers), l'énergie, les services aux entreprises, les transports de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières. Cette économie repose sur la compétitivité productive. Elle dépend de la qualité de l'offre permise par les facteurs de production et par l'environnement des entreprises au niveau local. » (CESR, 2007 : 21).

La sphère productive de l'économie repose donc sur la production de biens et services destinés à l'exportation vers d'autres territoires nationaux ou internationaux et engagés dans une compétitivité nationale et internationale. Ces activités sont notamment liées aux investissements et aux capitaux extérieurs aux territoires et concurremment sur l'exportation des biens et services. Comme le précise Segessemann (2016), certaines théories centrées sur l'économie productive s'appuient sur l'idée que le développement se fait par la captation de capital extérieur au territoire. Le développement des territoires est donc essentiellement exogène (Segessemann, 2016). En effet,

une fois la demande locale satisfaite, le développement par la production doit permettre l'exportation des biens et services. C'est cette exportation qui permettra aux territoires de capter l'investissement et le capital extérieur et ainsi se développer. Rappelons-nous d'ailleurs que la théorie de la base découle d'une analyse de captation de capital extérieur pour le développement des territoires. La proximité des différentes théories du développement reste prédominante.

Cela dit, l'économie productive n'est pas la seule « économie » qui retient l'attention des chercheurs du développement régional et territorial. Parallèlement à l'aspect productif du développement, il existe d'autres sphères économiques, parfois négligées dans la recherche économique et du développement. Comme le décrivent Davezies (2009), Talandier et Pecqueur (2011), Talandier (2012 et 2018) et Davezies et Talandier (2014), ce sont quatre catégories d'économies que nous pouvons identifier : la base publique, la base sociale, la base productive et la base résidentielle. Pour ces chercheurs, l'économie productive n'est ainsi pas l'unique moteur de développement des territoires; même si cette sphère reste centrale et indispensable au développement (Davezies et Talandier, 2014).

3.3 La théorie de l'économie résidentielle

Une approche récente propose d'élargir la compréhension de la *base* pour inclure d'autres sources de développement : c'est la théorie de l'économie résidentielle. Cette théorie découle d'une réflexion sur les impacts de ces bases sur le développement et la croissance des régions et des territoires. Elle a été conceptualisée et proposée par Laurent Davezies (Davezies, 2004; Davezies, 2008; Davezies, 2009) au début des années 2000 en France et elle est maintenant portée par de multiples chercheurs européens comme Magali Talandier (2012), Bernard Pecqueur (2011), Olivier Crevoisier (2013), et Alain Segessemann (2013 et 2016). La science du développement régional et territorial s'intéresse d'ailleurs de plus en plus à cette approche, surtout en Europe. Au Québec, la littérature sur l'économie résidentielle reste toutefois marginale, bien que quelques articles et ouvrages survolent un peu la question, sans nécessairement la mettre en pratique ou en parler explicitement (Simard, 2019; Polèse et Shearmur, 2005; Polèse et Shearmur, 2009; Joyal et El-Batal, 2015). Par exemple, Polèse et Shearmur (2005), sans mentionner l'économie résidentielle, se penchent sur les salaires générés localement et les revenus issus des transferts gouvernementaux, qui ne sont habituellement pas générés localement (Polèse et Shearmur, 2005).

Leurs conclusions sur les effets positifs des personnes retraitées aux revenus élevés s'alignent avec le concept de l'économie résidentielle que les personnes retraitées contribuent, dans une certaine mesure, au développement de leurs territoires.

La théorie de l'économie résidentielle provient d'une reconceptualisation de la théorie de la base économique, décrite plus tôt. Malgré les multiples critiques de la théorie de la base, Davezies explique que le débat sur la théorie de la base économique a évolué en limitant sa portée à la base productive des territoires alors qu'en réalité, la théorie de la base s'attardait initialement sur les revenus extérieurs irriguant les territoires (Davezies, 2008; Davezies, 2009). Laurent Davezies propose un « retour aux sources » avec son concept d'économie résidentielle : un retour à l'idée première de la théorie de la base qui propose de regarder l'ensemble des revenus extérieurs des territoires comme moteur de développement (Davezies, 2008; Davezies, 2009). Avant toute chose, il est important de mentionner que les nouvelles bases économiques proposées par cette théorie s'ajoutent sans éliminer la base productive « classique ». Au contraire, la théorie souligne plutôt l'importance de la synergie entre ces différentes « bases » dans le développement des territoires régionaux et nationaux (Davezies et Talandier, 2014).

Pour Pecqueur et Talandier (2011) et Davezies et Talandier (2014), les bases économiques se regroupent en quatre catégories : la base productive privée (qui est liée à l'économie productive précédemment explicitée), la base résidentielle, la base publique, et la base sanitaire et sociale. La base productive représente les salaires et bénéfices captés de l'extérieur par la population d'un territoire par le biais d'industries qui produisent et exportent vers l'extérieur du territoire (Pecqueur et Talandier, 2011; Davezies et Talandier, 2014), par exemple un territoire produisant du bois d'œuvre ou de l'aluminium qu'il exporte puisque la consommation locale est comblée par une production substantiellement supérieure à la demande du territoire.

La base résidentielle comprend les revenus captés par les territoires par les salaires des navetteurs, et les touristes ainsi que les revenus différés des retraités (Pecqueur et Talandier, 2011; Davezies et Talandier, 2014). Les travailleurs, les touristes et les retraités génèrent et perçoivent des revenus qu'ils dispensent en fonction de leur localisation changeante. Par exemple, dans le cas d'un navetteur de l'industrie minière, il sera rémunéré pour des tâches effectuées dans le Nord-du-Québec, mais dépensera son argent à Montréal. Le touriste qui vient de Montréal, mais qui passe

l'été en Gaspésie transporte également sa richesse durant cette période. Similairement, les retraités ont généré des revenus à des endroits potentiellement différents que leur résidence post-retraite. C'est le cas par exemple d'un retraité de la fonction publique fédérale ayant habité toute sa vie à la Ville de Gatineau, mais qui déménage à la municipalité de Val-des-Bois suite à sa retraite.

La base publique représente les salaires des fonctionnaires de l'État, principalement issus des fonctions publiques provinciales et nationales et des travailleurs des milieux hospitaliers, « [...] nette de la part autofinancée par des ressources fiscales générées localement » (Davezies et Talandier, 2014 : 8). Nous pouvons également ajouter les fonctionnaires territoriaux dont les salaires sont financés par les contributions des États centraux provinciaux et nationaux par le biais de divers programmes de transferts et de financement (Pecqueur et Talandier, 2011). Enfin, la base sanitaire et sociale représente l'ensemble des revenus issus des transferts gouvernementaux : assurance-emploi (chômage), assistance sociale (bien-être social), allocations familiales, allocations de logement, remboursements de soins de santé, etc. (Pecqueur et Talandier, 2011; Davezies et Talandier, 2014). Ces quatre bases forment la base économique totale (Davezies et Talandier, 2014). Ceci dit, « ces bases ne représentent pas le revenu total des ménages du territoire, mais le total des flux monétaires qui ont franchi dans l'année, à différents titres, les frontières du territoire » (Davezies et Talandier, 2014 : 8).

L'idée de cette théorie est que les revenus issus des « autres bases » sont importants dans le développement des territoires et composent une part substantielle des flux de revenu extérieur de certains territoires, malgré que la littérature classique du développement s'attarde peu à ces autres « bases » économiques que ce soit en les ignorant ou les considérant comme des « activités induites » et donc secondaires. Laurent Davezies (2009) démontre notamment que 40 % des revenus moyens issus des bases économiques des régions françaises proviennent de la base résidentielle (Davezies, 2009 : 50). Pour sa part, Talandier (2012) explique qu'à la suite de la mondialisation, les pays ont connu des ajustements structurels importants, modifiant profondément leurs bases économiques, leurs systèmes de production et la nature des emplois des territoires. Les grandes villes se sont densifiées davantage et les activités économiques compétitives se sont concentrées dans des espaces restreints, métropolitains (Talandier, 2012). La mondialisation a contribué ou accentué la division sociale, démographique et économique entre les espaces urbains et les territoires périphériques. Ces derniers s'inscrivent maintenant dans un processus de

développement différent, plus résidentiel (Talandier, 2012). Pour Talandier (2012), « [1] » économie résidentielle constitue une deuxième chance pour les blessés de la mondialisation. Certains territoires sont aujourd'hui sur le front de la mondialisation, d'autres à l'arrière; leurs missions sont différentes, mais complémentaires » (Talandier, 2012 : 6-7). La théorie de l'économie résidentielle propose ainsi de regarder le développement des territoires d'une manière différente, sans toutefois rejeter les approches de l'économie productive pour autant.

Laurent Davezies et Magali Talandier (2014) mentionnent cependant qu'il est important de ne pas mélanger économie présenteielle et économie résidentielle. Pour ces auteurs, l'économie présenteielle représente la propension à consommer des territoires et s'exprime en termes d'emplois domestiques plutôt qu'en termes de flux monétaires provenant de l'extérieur. Ainsi, l'économie présenteielle telle qu'utilisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et Christophe Terrier (2005) représente, dans la théorie de l'économie résidentielle, les emplois domestiques. Davezies et Talandier (2014) expliquent que la différence est plus que sémantique puisqu'un territoire avec une forte économie résidentielle pourrait avoir une économie présenteielle très faible de par les différences entre, par exemple, une grande population âgée financièrement aisée — l'économie résidentielle — et une forte tendance de cette même population à quitter le territoire durant l'année pour voyager — l'économie présenteielle (Davezies et Talandier, 2014) : « Bref, à l'Insee, l'économie résidentielle désigne des nombres d'emplois de boulanger, commerçant ou médecin et, dans nos travaux, elle renvoie à des montants monétaires de retraites, de navetteurs ou de dépenses touristiques » (Davezies, 2008 : 52).

Les travaux de recherche européens portant sur les revenus résidentiels dans le développement des territoires démontrent bien l'importance de ces revenus dans l'économie territoriale (Davezies, 2008; Davezies, 2009; Pecqueur et Talandier, 2011; Crevoisier et Segessemann, 2013; Davezies et Talandier, 2014). Toutefois, au Québec, le concept est encore peu utilisé ou mal connu. De plus, bien que la théorie de l'économie résidentielle propose un nouveau regard sur les moteurs de développement des territoires, elle ne rejette pas l'économie productive et présenteielle et leurs théories respectives. Au contraire, l'économie résidentielle, l'économie productive et l'économie présenteielle sont interdépendantes : « Par ailleurs, il ne peut y avoir d'économie résidentielle sans économie productive, puisque l'économie résidentielle d'un territoire repose sur des richesses extérieures que capte ce territoire » (Talandier, 2012 : 3).

L'économie résidentielle et les notions qui y sont associées nous permettent de regarder, d'analyser et de vérifier de quelle manière les revenus de retraite ont une incidence sur le développement des territoires de l'Outaouais, et ce de deux manières différentes. Contrairement aux approches de l'économie productive, qui regardent les effets de la production sur le développement notamment par le nombre d'emplois des différents secteurs et l'investissement dans les industries, l'économie résidentielle propose de regarder les revenus des territoires. L'économie résidentielle propose ensuite d'analyser la composition de ces revenus et la portée qu'ont les revenus « résidentiels » qui, rappelons-le, sont principalement regroupés autour des revenus de retraite, des revenus des migrants alternants et des dépenses des touristes.

3.4 Hypothèse

Nous avons vu dans les sections précédentes dans quel cadre théorique s'inscrit le présent travail, soit l'économie résidentielle. Celle-ci provient essentiellement d'une évolution de la théorie de la base et d'une réflexion par rapport aux théories spatiales du développement. Rappelons que notre question de recherche était la suivante : de quelle manière les revenus de retraite influencent-ils le développement des territoires de l'Outaouais — soit les Municipalités régionales de comté et la Ville de Gatineau? La théorie de la base et les théories spatiales subséquentes nous enseignent que le développement est fortement influencé par la sphère productive de l'économie. Les théories de développement régional présentées plus tôt ont expliqué que les milieux centraux sont plus productifs que les milieux périphériques. Leur base productive est donc plus importante et ces territoires centraux sont en mesure d'attirer davantage de travailleurs. Cette dynamique contribue ainsi à une concentration spatiale des travailleurs, et des populations plus jeunes, dans les milieux centraux tels que les grandes villes et contribue du même fait au vieillissement des périphéries par la migration.

Parallèlement, l'économie résidentielle propose un regard quelque peu différent : bien que l'économie productive reste primordiale et indispensable, il est possible que certains territoires au sein d'un même pays se développent de manière différente, notamment par leur base résidentielle. Ceci étant dit, de quelle manière la base résidentielle, et plus spécifiquement les revenus de retraite qui la composent, contribue-t-elle au développement des territoires de l'Outaouais?

L'hypothèse est que, pour certains territoires de l'Outaouais, les revenus de retraite sont certes plus importants dans la proportion des revenus totaux, mais sont également importants dans le maintien et le développement des localités et des communautés. Ainsi, certains territoires de l'Outaouais seraient davantage touchés par les impacts positifs d'une forte présence de personnes retraitées. De plus, il est possible que ces territoires soient ceux qui sont le plus éloignés de la région métropolitaine d'Ottawa/Gatineau. Ainsi, plus un territoire est éloigné du centre économique, plus les revenus de retraite sont importants pour celui-ci, à l'inverse des activités économiques productives qui tendent à diminuer plus l'on s'éloigne des centres urbains. Selon cette hypothèse, la part de l'économie résidentielle serait proportionnelle à la distance de la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau. Cette hypothèse se justifie d'ailleurs en fonction de la proposition de Magalie Talandier sur les blessés de la mondialisation. La contribution des revenus de retraite aux régions périphériques serait ainsi une des contributions des territoires « à l'arrière » du développement (Talandier, 2012).

En s'inspirant des travaux précédents de l'économie résidentielle, explicités dans le présent cadre théorique, le chapitre suivant porte sur la méthodologie utilisée pour collecter et analyser les données.

4. Méthodologie

Dans le chapitre précédent, nous avons vu les origines de la théorie de la base, quelques théories de développement et la théorie de l'économie résidentielle. Cette dernière nous explique que le développement des territoires ne se fait pas uniquement par le biais de l'économie productive, mais que d'autres bases économiques, telles que la base résidentielle, contribuent au développement des territoires. La théorie de l'économie résidentielle a donc été choisie comme cadre théorique pour le présent travail de recherche. Après avoir déterminé le cadre avec lequel les résultats seront analysés, le chapitre qui suit servira à expliciter les concepts de territoires et de régions et comment ceux-ci s'appliquent à la recherche. Par la suite, nous ferons une brève présentation qui permettra de justifier le territoire de recherche sélectionné : l'Outaouais. Par la suite, les méthodes de collecte et d'analyse des données seront expliquées. Enfin, trois concepts clés seront définis : le revenu, l'âge et la retraite, et le régime de retraite canadien.

4.1 Les territoires et les régions

Pour analyser les différences de développement et les disparités régionales et territoriales, beaucoup d'auteurs se penchent sur une conceptualisation spatiale des différentes régions du Québec. Notamment, Mario Polèse et Richard Shearmur (2009) font une analyse en fonction de la distance aux marchés pour expliquer les différences de développement. Rappelons-nous que la distance est très en phase avec la première période du développement régional vue plus tôt puisque c'est l'éloignement par rapport au centre (et donc aux grands marchés) qui explique la faiblesse du développement. Cela dit, pour ces deux auteurs, les régions du Québec se divisent en trois catégories : (1) les grands centres urbains; (2) les régions centrales, composées des territoires à proximité des grands centres urbains; et enfin (3) les régions périphériques, situées à des distances plus importantes des grands centres urbains (Polèse et Shearmur, 2009).

Ces trois catégories de régions seront utilisées pour nommer et décrire, tout au long des parties subséquentes, les différents types de territoires que nous analyserons. Notons cependant que le présent projet de recherche n'a pas pour objectif de déterminer si les différents territoires de l'Outaouais font partie des grands centres urbains, des régions centrales ou des régions périphériques. Ces définitions seront plutôt utilisées pour nommer les différents territoires de

l'Outaouais en fonction de certains aspects du développement, tels que les qualificatifs économiques et démographiques. Cela étant dit, il est pertinent d'identifier les différents types de « régions » pour pouvoir les comparer, identifier et comprendre les disparités régionales. Le terme « région » définit dans le langage courant, au Québec, les territoires en dehors des régions métropolitaines, porte parfois le nom de « régions ressources ». Si l'appellation est assez répandue, Polèse et Shearmur (2002) s'en distancient rapidement « car elle implique que le sort de ces régions est irrémédiablement lié aux ressources naturelles » (Polèse et Shearmur, 2002 : 4). Leur choix s'arrête plutôt sur le terme « région périphérique » puisque celui-ci exprime à la fois la distance et la situation relative aux autres territoires (Polèse et Shearmur, 2002 : 4).

Ces « régions » sont périphériques par rapport aux autres régions plus centrales du Québec : les localisations centrales sont définies par leur taille urbaine et par leur distance des autres grands centres urbains. Pour Polèse et Shearmur (2002) les localisations centrales sont « toutes les régions métropolitaines de grande taille (de plus de 500 000 habitants en 1996) ainsi que les régions urbaines et rurales qui sont situées à moins d'environ une heure de route de ces métropoles » (Polèse et Shearmur, 2002 : 5). Toutefois, les régions urbaines de moins de 500 000 habitants remplissent les fonctions métropolitaines pour leur région puisqu'elles en sont les centres de services, les centres financiers, les centres des institutions politiques, etc. Selon cette typologie, les régions centrales sont au maximum à une heure de route de la grande région métropolitaine centrale. Cela représente le rayon maximal approximatif des déplacements entre les services privés et leurs clients. Nous pouvons ainsi diviser le territoire québécois, selon la définition de Mario Polèse et de Richard Shearmur (2002), en trois catégories de « régions » : les grands centres métropolitains de plus de 500 000 habitants ou les équivalents régionaux de moins de 500 000 habitants; les « régions » centrales, situées à moins d'une heure de route des grandes régions métropolitaines; et enfin les régions périphériques, au-delà d'une heure de route des grands centres urbains.

Si nous appliquons cette définition à l'Outaouais nous pouvons obtenir une typologie des territoires : la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau représente le grand centre métropolitain de

l'Outaouais¹. La MRC des Collines-de-l'Outaouais et une certaine partie des MRC de Papineau et de Pontiac, à moins d'une heure de distance du centre métropolitain, formeraient les « régions centrales ». Enfin, les sections plus éloignées de la MRC de Pontiac et de Papineau et l'ensemble de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau formeraient les régions périphériques.

Outre la question sémantique, que veut dire cette catégorisation? L'analyse spatiale du développement propose ce découpage pour expliquer les différences dans le développement des territoires : les grands centres métropolitains sont les territoires avantagés par la concentration des activités économiques et sont les endroits vers lesquels les entreprises, les emplois et la population tendent à se concentrer par les économies d'agglomérations (Polèse et Shearmur, 2002). À l'opposé, les territoires périphériques démontrent plutôt l'effet inverse : faible concentration des activités économiques, vieillissement de la population, exode des jeunes, faible concentration et diversité de main-d'œuvre, diminution de la population totale, dévitalisation économique, faible présence d'institutions d'enseignement supérieur, etc. Nous avons ainsi défini les régions en fonction de leur relation géographique avec les grands centres urbains. La catégorisation qui sera utilisée pour cette recherche est similaire à cette définition. Les territoires administratifs centraux sont composés de la Ville de Gatineau et de la MRC limitrophe des Collines-de-l'Outaouais. Les territoires administratifs périphériques sont composés des MRC de Pontiac, de Papineau et de la Vallée-de-la-Gatineau.

Parallèlement à la définition sémantique et typologique de la région présentée ci-haut, le terme « territoire » représente, quant à lui, l'espace dans lequel vit et évolue la population à l'étude. Dans ces territoires existent une cohésion sociale et économique, différents secteurs d'activités, des gouvernements municipaux et des gouvernements supralocaux, des groupes de la société civile et des citoyens. Ce territoire fait « référence, plutôt qu'à des frontières délimitées, à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières, qui se reconnaissent dans des projets communs » (Torre, 2015 : 278).

¹ Selon le recensement de 2021, près de 1 500 000 personnes habitaient la région métropolitaine d'Ottawa-Gatineau.

Bien qu'il soit intéressant et probablement important de se pencher sur cette cohésion sociale et économique qui sort des notions géographiques du territoire, ces considérations dépassent largement le cadre de ce mémoire. En ce sens, la limite géographique retenue pour l'analyse des données dans le cadre de cette étude reste, pour l'instant, les trois types de « territoires » — métropolitains, centraux et périphériques. Pour faciliter la description de chaque entité géographique, la nomenclature suivante sera utilisée dans le chapitre d'analyse des données. Le terme de grandes entités territoriales servira à définir l'Outaouais (région administrative), le Québec (province) et le Canada (pays). Le terme de territoires administratifs servira à définir les MRC de l'Outaouais (le Pontiac, Papineau, les Collines-de-l'Outaouais, la Vallée-de-la-Gatineau et la Ville-MRC de Gatineau). Nous aurions pu utiliser le terme « territoire municipal », mais cela pourrait porter à confusion avec les entités territoriales plus petites que sont les municipalités. Le terme administratif représente plutôt la délimitation des territoires selon des choix administratifs par le gouvernement du Québec, à l'image des régions administratives. Enfin, la région centrale sera composée de la Ville de Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, et la région périphérique des MRC de Pontiac, de Papineau et de la Vallée-de-la-Gatineau. Cette dernière définition est basée sur l'analyse de l'Outaouais qui suit.

Les MRC ont été choisies afin d'initier l'analyse en fonction d'un type de territoire administratif bien connu, correspondant notamment à la forme commune des cinq territoires de l'Outaouais, alors que la Ville de Gatineau est également une MRC. De plus, même si les données du recensement de chaque municipalité de l'Outaouais étaient disponibles, des groupes de municipalités auraient dû être formés pour permettre une analyse succincte et efficace. Or, comme le montre la figure 4.2, la plupart des municipalités de l'Outaouais ont des indices de vitalité économique (IVE) similaires à leurs homologues de la même MRC. Quelques exceptions sont certaines municipalités adjacentes à la Ville de Gatineau, comme Cantley, Chelsea, Thurso et Mayo. Ainsi, malgré certaines exceptions, les MRC de l'Outaouais regroupent déjà les municipalités en groupes relativement homogènes en termes de développement économique si l'on se base sur l'IVE de l'Institut de la statistique du Québec.

De plus, puisque les municipalités sont considérablement plus nombreuses que les MRC en Outaouais (67 municipalités et cinq [5] MRC), l'analyse par nouveaux regroupements de municipalités aurait été considérablement plus longue, alors que la division finale n'aurait

potentiellement pas été très différente, si l'on se base notamment sur le découpage que propose l'IVE. Le choix méthodologique des MRC a donc été fait pour limiter le temps nécessaire à la collecte et d'analyse des données.

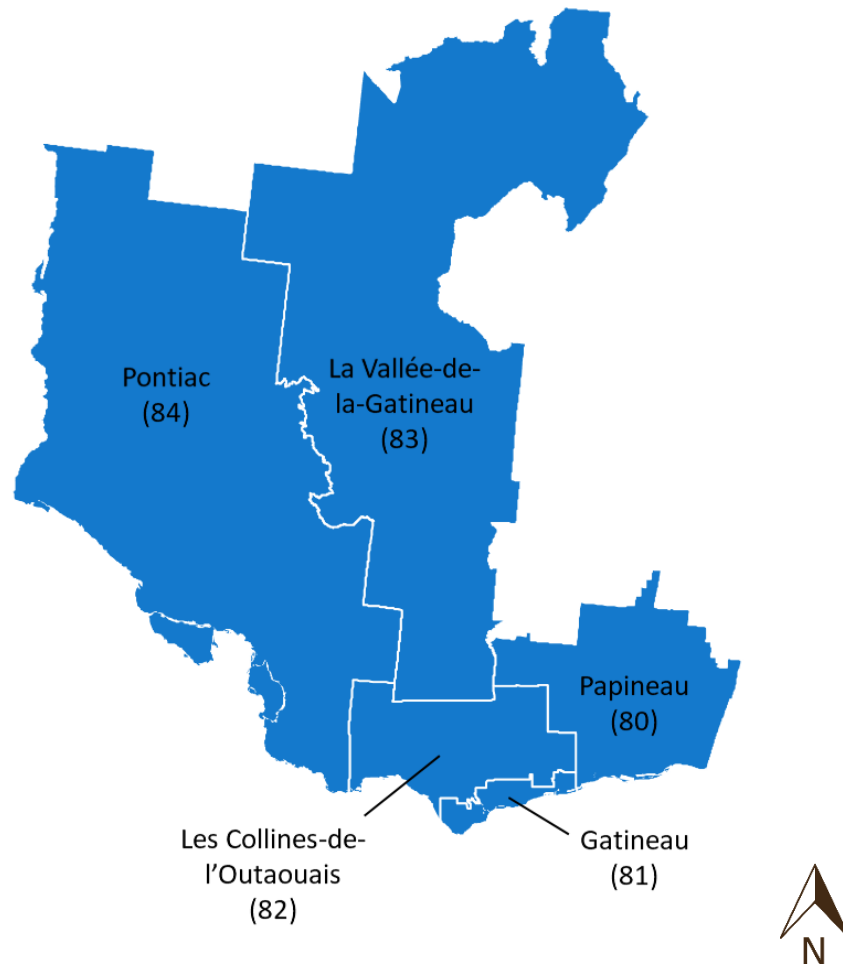
Cela dit, une analyse par municipalités, regroupées en fonction d'indicateurs de développement, telles qu'en utilisant l'indice de vitalité économique (IVE) ou en fonction de la distance, comme décrite par Polèse et Shearmur (2009), serait extrêmement intéressante. Par exemple, les données publiques du recensement de 2021, ou les microdonnées du recensement et la Banque de données administratives longitudinales pourraient ainsi être utilisées pour regrouper les municipalités en groupes relativement homogènes, ou pour créer un gradient du centre vers la périphérie en fonction de plusieurs indicateurs de développement par municipalité. Cette dernière proposition pourrait notamment présenter les données traitées en carte plutôt qu'en graphiques et tableaux pour illustrer géographiquement les différences de développement entre les municipalités. Une telle analyse donnerait toutefois potentiellement des résultats similaires à celle par MRC, avec de probables différences pour certaines municipalités plus « riches » à proximité de Gatineau des MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau.

4.2 L'Outaouais, un territoire de recherche idéal

La région administrative de l'Outaouais est située à l'extrémité sud-ouest de la province de Québec, à la frontière de l'Ontario et au sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. L'Outaouais est composé de plusieurs territoires de MRC : la Ville de Gatineau, au nord de la frontière avec Ottawa, et quatre Municipalités régionales de comtés (MRC), Papineau à l'est, la Vallée-de-la-Gatineau au nord, le Pontiac, à l'ouest et les Collines-de-l'Outaouais au centre (figure 4.1). Historiquement, l'Outaouais est une région marquée par de fortes disparités, autant entre ses différents territoires qu'avec les autres régions du Québec (Doucet et coll., 2007). L'ouvrage « l'Outaouais, une région qui perd et qui gagne » décrivait en 2007 les réalités, les enjeux et les problématiques spécifiques de l'Outaouais. Pour les auteurs de cet ouvrage, l'Outaouais est une région unique puisqu'elle est à la fois une région gagnante et une région perdante dans son développement. Gagnante puisqu'elle a une forte croissance démographique et économique. Perdante puisqu'elle souffre des mêmes problèmes que les régions perdantes : « [...] dépendance, pauvreté, spécialisation sociale de l'espace urbain et disparité rurale/urbaine, crise des

industries de première transformation, exode des jeunes, décrochage scolaire, industrie à faible valeur ajoutée, mono industrialisation... [...] » (Doucet et coll., 2007 : 19). De plus, ces auteurs soulignent que l’Outaouais combine les problématiques des régions proches des grands centres urbains, d’une capitale nationale et d’une région périphérique (Doucet et coll., 2007).

Figure 4.1 : Géographie et territoires administratifs (MRC) de l’Outaouais



Source de la carte de l’Outaouais : ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie, disponible en ligne : <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/outaouais/portrait-regional/occupation-du-territoire/>

L’Outaouais a une population totale de 401 388 et la Ville de Gatineau compte pour 72,3 % de cette population alors que la MRC des Collines-de-l’Outaouais représente 13,1 % de la population régionale. La majorité de la population de cette dernière MRC est concentrée au sud de son territoire dans les municipalités de Cantley, de Val-des-Monts et de Chelsea, à proximité de la Ville

de Gatineau (ISQ, 2021). L'Outaouais affiche une tendance similaire sur plusieurs questions démographiques que le reste du Québec. L'Outaouais a un taux d'accroissement de la population annuel similaire au reste du Québec entre 2016 et 2020 (ISQ, 2021), mais a une migration interrégionale positive et elle est la cinquième région du Québec qui accueille le plus d'immigrants (ISQ, 2018a). La population de l'Outaouais est toutefois plus jeune que celle de l'ensemble du Québec en 2020 alors que les jeunes de 0-19 ans représentent 22,3 % de la population contre 20,8 % pour l'ensemble du Québec, les 20-64 ans 60,7 % contre 59,5 % pour l'ensemble du Québec et, enfin, les 65 ans et plus 17,1 % contre 19,7 % pour l'ensemble du Québec (ISQ, 2021). En 2018, l'âge médian était de 41,6 ans en Outaouais comparativement à 42,5 ans au Québec (ISQ, 2019). L'Outaouais est similaire au reste du Québec en ce qui a trait au revenu disponible, au taux de chômage et au taux de faible revenu (ISQ, 2021). À l'image des données économiques présentées plus tôt, les problématiques démographiques de l'Outaouais sont similaires à celles du Québec, mais dans une moins grande mesure. Ainsi, les différentes données préliminaires semblent pointer vers le constat que l'Outaouais est une région dynamique autant aux niveaux économiques que démographiques et semble s'en tirer relativement mieux que d'autres régions administratives comparables.

Cela dit, alors que l'Outaouais, dans son ensemble, se démarque quelque peu du reste du Québec, la région est affectée par d'importantes disparités territoriales entre la Ville de Gatineau et certaines Municipalités régionales de comtés de la région. Les spécificités démographiques de chacun des territoires de l'Outaouais concourent à de grandes distorsions causées par la prédominance de la Ville de Gatineau dans la population totale de l'Outaouais. Par exemple, malgré le bilan démographique positif présenté plus tôt, les 65 ans et plus représentent environ 25 % de la population dans les MRC de Papineau, des Collines-de-l'Outaouais et de la Vallée-de-la-Gatineau (ISQ, 2019). Similairement, l'âge médian y est de 52 ans et l'âge moyen y est de 47 ans (ISQ, 2019). Ainsi, alors que les régions centrales de l'Outaouais sont sous la moyenne du Québec sur les questions du vieillissement de la population, ses régions périphériques ont des populations plus âgées. Le vieillissement de la population en Outaouais est donc bien présent à l'extérieur de la Ville de Gatineau, et même plus criant qu'ailleurs au Québec.

Au niveau économique, l'Outaouais connaît depuis un certain temps une baisse dans ses activités productives des secteurs primaires et secondaires. Depuis 1970, l'Outaouais vit une baisse des

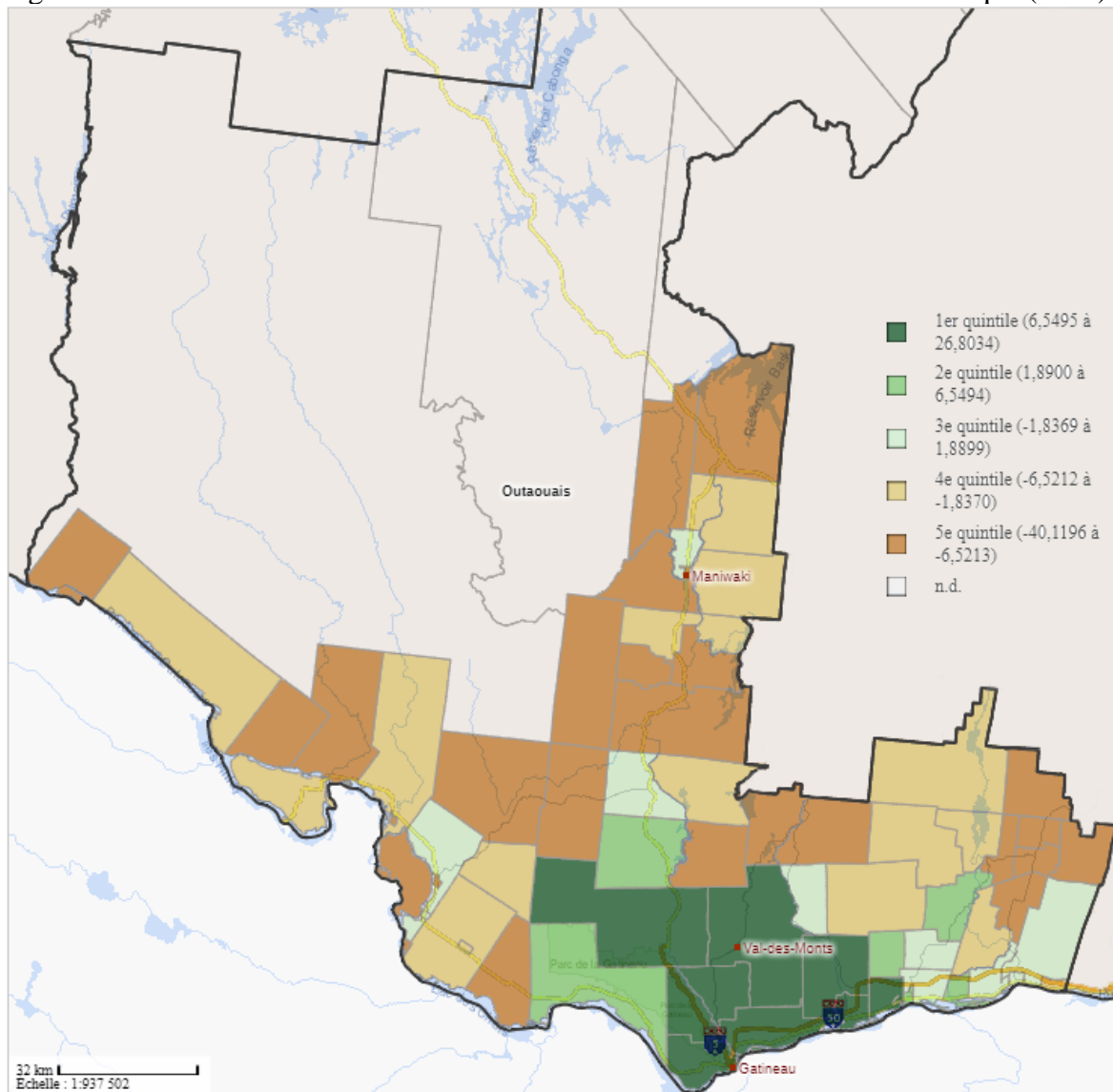
activités liées aux secteurs primaires de l'exploitation forestière et de l'agriculture et, par le fait même, d'une baisse importante des emplois dans ces domaines (Doucet et coll., 2007; Gaffield, 1994). Similairement, les données de l'Institut de la statistique du Québec sur les emplois permettent de constater que les tendances récentes des emplois dans le secteur de la production des biens stagnent alors que le secteur des services est en forte hausse (ISQ, 2018b). À l'image de l'ensemble du Québec, l'Outaouais connaît la même dynamique du transfert des emplois de la production de biens vers les services (ISQ, 2018b). Toutefois, l'Outaouais, encore selon l'ISQ, a un taux de chômage sous la moyenne provinciale (5,6 % pour l'Outaouais et 6,1 % pour l'ensemble du Québec) et un taux d'emploi supérieur à l'ensemble du Québec (62,3 pour l'Outaouais et 60,9 pour l'ensemble du Québec) (ISQ, 2018b).

Au niveau géographique, l'Outaouais se trouve dans une position ambivalente. Son noyau urbain — la Ville de Gatineau et une bonne partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais — fait partie de la région métropolitaine d'Ottawa et se caractérise par une présence importante de la fonction publique fédérale, des institutions politiques fédérales et d'un lien omniprésent avec la Ville d'Ottawa (Pedneaud-Jobin, 2013). Toutefois, la région de l'Outaouais reste sous juridiction québécoise. L'Outaouais est ainsi dépendant des deux paliers de gouvernement : le développement de l'Outaouais est lié aux emplois de la fonction publique fédérale, mais également des services et programmes livrés par le gouvernement provincial (santé, éducation, etc.) (Pedneaud-Jobin, 2013). De plus, le régime de retraite public qui sera détaillé plus loin est de double juridiction : le gouvernement du Québec est mandataire du régime contributif public, le Régime des rentes du Québec (RRQ), alors que les programmes d'aide financière et d'épargne — la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) — sont de responsabilité fédérale.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), produit tous les deux ans, l'indice de vitalité économique (IVE) qui regroupe, dans un indice unique, les trois indicateurs suivants : le taux de travailleurs de 25 à 64 ans; le revenu médian de la population de 18 ans et plus; le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans (MAMH, 2021). Le résultat de ce calcul permet de rapidement catégoriser les villes et MRC du Québec en ordre du plus dynamique au moins

dynamique aux niveaux économique et démographique. La carte suivante (figure 3.2) présente les IVE de chacune des municipalités de l'Outaouais.

Figure 4.2 : Localités de l’Outaouais en fonction de l’indice de vitalité économique (2018)



Source : Institut de la statistique du Québec (2021d) : Indice de vitalité économique des territoires.

Cette carte montre la diffusion du développement expliqué plus tôt en fonction de l’IVE de chacune des municipalités (localités) de l’Outaouais. Bien que l’indice de vitalité économique ne soit qu’un indicateur de base, il résume très bien certaines des tendances évoquées plus haut. Conformément à la thèse de Mario Polèse et Richard Shearmur (2002), le développement se diffuse de la Ville de Gatineau vers les régions centrales, puis vers la périphérie. Cette carte nous permet déjà de séparer les différents territoires de l’Outaouais en fonction des catégories de région explicitées dans la section précédente sur les territoires et les régions : le grand centre métropolitain de la Ville de

Gatineau au sud, est entouré d'une région centrale composée de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au nord et à l'ouest, et de quelques localités limitrophes de la MRC de Papineau à l'est — les municipalités de Mayo, Thurso et Lochaber partie Ouest. Les régions périphériques incluent les restes des MRC de Pontiac et de Papineau, plus éloignés de Gatineau, et l'ensemble de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Cette division sera utilisée dans l'analyse des données pour catégoriser les territoires administratifs de l'Outaouais. Bien que cette division par municipalité est intéressante, le présent travail se contentera des divisions par les territoires intégraux des MRC. Ainsi, les municipalités de la MRC de Papineau démontrant un bon IVE feront partie tout de même parties des régions périphériques et les municipalités avec un IVE plus faibles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais feront parties des régions centrales.

Les territoires de l'Outaouais ont donc des caractéristiques bien différentes, empreintes de fortes disparités entre les différentes municipalités et MRC. La Ville de Gatineau et la Ville d'Ottawa forment une agglomération qui génère une importante quantité d'emplois, d'activités économiques et sociales, de services publics, d'événements culturels, etc. La MRC des Collines et la MRC de Papineau sont à proximité de Gatineau. Ces deux MRC sont en mesure de tirer avantage de cette proximité au niveau résidentiel, touristique, récréatif et économique. Enfin, la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sont sujettes à un retard dans leurs indices économiques et sociaux (plus haut taux de chômage, revenu moyen plus faible, population vieillissante, manque de main-d'œuvre, place des activités primaires dans l'économie, etc.) (ISQ, 2018b).

Cet exposé montre le grand intérêt qu'offrent les particularités de l'Outaouais pour les analyses territoriales puisqu'elle combine les caractéristiques et les problématiques de plusieurs autres régions et villes du Québec. Les questions initiales sur le développement et le vieillissement, ajoutées aux questionnements issus des données de l'Outaouais nous semblent une bonne base pour commencer une réflexion sur le rôle du vieillissement de la population et des revenus de retraite dans le développement de l'Outaouais. Comme dit précédemment, il nous faudra regarder chaque territoire de l'Outaouais de manière spécifique pour éviter les distorsions des données causées, notamment, par la Ville de Gatineau et son poids économique et démographique imposant sur la région.

4.3 Les données

La section qui suit sert à expliciter et expliquer les différentes catégories de données qui seront pertinentes à l'analyse subséquente de ce travail de recherche. Il sera donc question d'une description des données de revenus, des données démographiques de l'âge et de la retraite et une explication approfondie du régime de retraite canadien et québécois. Enfin, la méthode de collecte de données et les méthodes d'analyse seront décrites. Cela nous amènera au chapitre suivant qui portera sur l'analyse des données.

4.3.1 Le revenu et ses composantes

Le revenu représente l'ensemble des ressources financières des individus et est composé de différentes sources. Comme discuté dans la théorie de l'économie résidentielle, les données sur le revenu sont centrales dans l'analyse des flux de revenus territoriaux liés à l'économie résidentielle et, plus spécifiquement, aux personnes retraitées. Avec les données des revenus des personnes résidant sur les territoires de l'Outaouais, nous pourrions comparer les divers secteurs d'activités économiques et les impacts des différents transferts gouvernementaux (transferts sociaux, transferts de retraite, etc.).

Comme l'économie résidentielle l'explique, les revenus de retraite des territoires infranationaux sont d'origine « externe » et ont un impact sur le développement « interne ». On peut donc considérer, à l'image des revenus issus de l'économie productive, les revenus de retraite comme des revenus exogènes qui irriguent les territoires et leur permettent de se développer, sans toutefois prétendre qu'ils ont les mêmes impacts sur le développement d'un territoire. Parallèlement, les revenus de production sont également responsables du développement d'un territoire. La théorie de l'économie résidentielle se base sur une comparaison entre les différents revenus — les bases résidentielles, publiques, de production et sociales — provenant de l'extérieur du territoire. Ainsi, dans le cadre de ce mémoire, les revenus de retraite, faisant partie de la base résidentielle, devront être comparés aux autres sources de revenus pour juger de leur importance dans les revenus totaux d'un territoire. À noter que la pandémie de la COVID-19 a limité l'accès aux données administratives longitudinales de Statistiques Canada. Il est donc très difficile de dissocier le caractère exogène ou endogène des revenus issus des bases productives, publiques, résidentielles

ou sociales seulement à partir des données libres du recensement. Les comparaisons seront plutôt faites entre les revenus totaux de chacune des catégories, sans discernement sur leur nature interne ou externe. Cela dit, et la conclusion y reviendra, les études subséquentes qui seront proposées pourront tenter de séparer les revenus internes et externes des territoires du Québec, tel que l'a fait l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et l'Observation des économies et institutions locales (ÆIL) en France (Davezies et Talandier, 2014) à l'aide notamment des données administratives longitudinales (DAL) ou des données brutes du recensement de Statistiques Canada.

Il sera ainsi question de l'importance des revenus de retraite dans les revenus totaux des différents territoires de l'Outaouais. Les revenus de retraite seront donc comparés aux revenus de marché, aux revenus sociaux, aux revenus de transfert, etc. Cela nous permettra à la fois de voir l'importance du revenu de retraite, mais également son poids sur le revenu total des territoires de l'Outaouais. Ils seront décomposés selon une méthodologie similaire à celle utilisée par Laurent Davezies et Magali Talandier (2009) dans leur étude de l'économie résidentielle en France (Davezies et Talandier, 2009).

Malgré ce choix, il est important de préciser qu'une analyse en fonction des données sur les revenus a toutefois des limites, en particulier lorsque le sujet s'intéresse au développement des territoires, qu'il soit économique ou social. En effet, les données sélectionnées sur les revenus, généraux et de retraite, représentent la captation annuelle de ressources financières des personnes à l'étude. Ces données ne montrent pas quelle proportion de ces revenus est dépensée, de quelle manière, ou sur quels territoires. Est-ce que les revenus de retraite sont dépensés dans des voyages dans le sud, ou peut-être sont-ils investis en bourse pour les enfants et les petits-enfants? Peut-être sont-ils même cachés sous des matelas afin de créer un confort réduit? Similairement, la nature des dépenses n'est pas connue : est-ce que les personnes retraitées consomment davantage de loisirs – théâtre, cinéma, spectacle – ou ont-elles plus tendance à consommer de la nourriture dans les restaurants, d'acheter des feux d'artifice au marché local, ou de collectionner des véhicules motorisés?

Les données de revenu ne permettent donc pas de calculer leurs incidences économiques spécifiques sur les territoires où ils sont déclarés. Cela dit, les revenus sont des indicateurs « classiques » fréquemment utilisés par les analyses quantitatives portant sur le développement

économique et les disparités entre les personnes ou entre les territoires, les régions, les provinces, les pays, etc. Les données sur les revenus nous donnent un portrait global de la situation financière des populations d'un espace visé. C'est une donnée qui, rapidement, nous permet d'arriver à des conclusions partielles sur le niveau de vie d'une population, de mesurer l'évolution de ce niveau de vie. Les revenus et ses composantes, amalgamés par territoire, nous permettent de comparer les disparités économiques passées et actuelles.

La décomposition des revenus totaux des populations des cinq territoires de l'Outaouais, et la décomposition des revenus de retraite en fonction de l'accessibilité selon l'âge ont permis de mesurer entre elles les composantes de ces revenus. Les revenus généraux ont permis de comparer les revenus de retraite avec les revenus de marché, les revenus d'aide sociale, les revenus de l'assurance-chômage, etc. Cela a permis de mesurer les revenus de retraite selon l'ensemble des revenus de chaque territoire et d'ainsi faire une analyse territoriale relativement succincte en lien avec l'économie résidentielle.

4.3.2 L'âge et la retraite

Les retraités sont les individus d'une société qui ont atteint un âge minimal — 65 ans en général. Certains mécanismes permettent toutefois aux personnes de prendre leur retraite plus jeune que cet âge moyennant des pénalités. D'ailleurs, nous pouvons penser que vieillesse et retraite sont intimement liées. Toutefois, de plus en plus, la retraite se dissocie de la vieillesse, entre autres avec les retraites précoces et l'allongement de la vie en bonne santé :

La diffusion de la pratique des préretraites et les sorties anticipées du marché du travail des salariés vieillissants ont contribué à créer un nouveau seuil d'entrée de la vieillesse, si bien que vieillesse et retraite tendent maintenant à se dissocier. La période de temps consacrée à la retraite est ainsi devenue de plus en plus longue. En effet, alors que la limite biologique de la vieillesse a reculé grâce aux progrès de la médecine, la limite sociologique a avancé puisque tout individu peut, dans la mesure où il a adhéré à un régime privé, se retirer du marché de l'emploi dès la cinquantaine et même avant [...] (Simard, 2006 : 16).

Il est important de différencier les personnes retraitées et le vieillissement. Pour le bien de cette étude, les individus de l'Outaouais seront considérés retraités à partir du moment où ils touchent des revenus de retraite (qu'ils soient publics, privés ou personnels). Un découpage par catégorie d'âges des personnes retraités nous permettra de diviser l'ensemble des retraités en fonction de leur

capacité économique et sociale; mais également en fonction de leur santé physique, de leur indépendance, de leurs habitudes de consommation, de migration, de déplacement, etc. Cela nous permettra de prendre en considération le vieillissement sans toutefois généraliser cet état à l'ensemble des personnes retraitées.

Plusieurs auteurs se sont déjà penchés sur la question. Dans son analyse détaillée, Majella Simard (2006) expose deux manières de catégoriser les personnes retraitées pour des analyses académiques. Ces deux exemples s'inspirent de deux groupes d'auteurs. Premièrement, Pihet (2003) et Arsenault (2004) divisent les personnes âgées en quatre groupes : « les « jeunes vieux » : constitués des 65 à 74 ans; les « vieux » : formés des 75 à 84 ans; les « vieux vieux » : représentés par la cohorte des 85 à 99 ans; et les « très vieux » regroupant les centenaires (Pihet, 2003 et Arsenault, 2004 dans Simard, 2006 : 29). Mike McKraken (2005) divise quant à lui les personnes âgées d'une façon légèrement différente : « les presque aînés : 55 à 64 ans; les jeunes aînés : 65 à 74 ans; les aînés d'âge moyen : 75 à 84 ans; et les aînés plus âgés : les 85 ans et plus » (McKraken, 2005 dans Simard, 2006 : 29). Ces découpages cherchent à délimiter les retraités, les semi-retraités actifs et les retraités en dépendance physique (Simard, 2006 : 30). Ainsi, il est pertinent pour cette analyse de diviser les personnes âgées/retraitées en différentes catégories puisque leurs réalités sociales, économiques et physiques diffèrent au fil du vieillissement. À l'aide de ces deux catégorisations et de la conceptualisation de Majella Simard (2006), nous pouvons créer notre propre division : les jeunes retraités (60 ans à 69 ans); les retraités d'âge moyen (70 à 79 ans); les retraités d'âge avancé (80 à 89 ans); et les retraités âgés (90 ans et plus). De manière générale, les populations classées dans ces catégories d'âge seront simplement appelées les personnes retraitées puisque l'âge de ces personnes varie grandement et c'est bien la question des revenus de retraite qui nous intéresse plutôt que seulement l'âge des individus, malgré qu'il soit tout à fait pertinent de s'y attarder. Pour le reste des catégories d'âges plus jeunes, que nous utilisons pour mettre en contexte, une nomenclature plus classique sera utilisée soit : 0 à 14 ans, 15 à 34 ans et 35 à 59 ans.

4.3.3 Le régime de retraite canadien et québécois

Nous allons maintenant faire une description du système de retraite canadien et des données quantitatives rendues disponibles par Statistique Canada. Ce système de retraite comprend cinq grandes catégories de sources de revenus : les pensions forfaitaires, l'aide sociale, les régimes

contributifs publics, les régimes privés complémentaires et l'épargne-retraite volontaire (Béland, 2014; Béland et Marier, 2012). Ces catégories de revenus sont regroupées par Statistique Canada dans différents groupes de données qui seront présentés plus bas dans le tableau 4.4. Cette section nous permettra de mieux comprendre l'essence du système de retraite canadien, ses composantes et les données qui seront utilisées pour l'analyse quantitative subséquente. Il est notamment important d'identifier quelles données des revenus de retraite touchent principalement ou exclusivement la population cible de la présente recherche. Ainsi, l'objectif principal de cette section, outre d'explicitier les différents aspects du système de retraite canadien, est d'identifier les données quantitatives exploitables. Cette démarche permet ainsi d'exclure les revenus qui pourraient inclure des personnes trop jeunes qui ne sont pas à la retraite et de cibler les données pertinentes à notre analyse sans fausser les résultats.

Le tableau 4.3 qui suit explicite brièvement le nombre de prestataires et le montant agrégé (total) de ces prestations par catégorie de revenus de retraite pour l'ensemble du Canada afin de mettre en contexte les pages suivantes quant aux sources de revenus de retraite :

Tableau 4.3 : Nombre de prestataire et montants par catégories de revenus de retraite

Sources de revenu de retraite	Répondants ayant un montant	Montant agrégé (\$)	Moyenne par déclarant (\$)
Revenu de retraite privée	4,181 millions	93,3 milliards	22 314 \$
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG)	5,009 millions	39,4 milliards	7 868 \$
Prestations du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)	6,657 millions	47,4 milliards	7 124 \$

Source : Statistiques Canada; recensement de 2016 (tableau 98-400-X2016120)

Nous pouvons constater que les montants issus des revenus de retraite privés sont largement supérieurs aux montants issus des régimes publics (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et RRQ/RPC). Alors que 6,657 millions de Canadiens ont accès aux régimes contributifs publics (RRQ/RPC), seulement 4,181 millions des prestataires reçoivent un montant issu de la catégorie de la retraite privée. Les revenus de retraite privés sont donc perçus par moins de Canadiens, mais sont beaucoup plus importants pour le revenu personnel que les prestations totales des régimes contributifs publics. Ce bref constat nous permet simplement de comprendre l'importance financière et la portée démographique de chacune des catégories de revenus de retraite. Les sous-sections qui suivent décrivent plus en détail le régime de pension du Canada, ses composantes et les données pertinentes à la présente analyse.

4.3.4 La pension forfaitaire

Le régime de pensions forfaitaires canadien est représenté par le programme fédéral de la Sécurité de la Vieillesse (SV). Ce programme offre à tous les Canadiens admissibles une modeste rente mensuelle imposable. Pour être admissible, une personne doit avoir 65 ans ou plus et avoir un revenu inférieur à 128 149 \$ par année (GC, 2020). Le montant mensuel déterminé par le gouvernement fédéral varie en fonction du ménage. Ainsi, le montant maximal offert par la Sécurité de la Vieillesse est de 614,14 \$ par mois lorsque le revenu est égal ou inférieur à 77 580 \$ (GC, 2020). Au-dessus d'un revenu annuel de 77 580 \$, le montant reçu par les prestataires diminue graduellement et atteint éventuellement 0 \$ lorsque le revenu est égal ou supérieur à 128 149 \$ par année (GC, 2020). Les revenus issus de la SV sont tirés de l'impôt et ne sont pas liés à des

contributions obligatoires ou volontaires durant les années d'emplois des personnes (Béland, 2014).

4.3.5 L'assistance sociale

Le programme fédéral du supplément de revenu garanti (SRG) existe depuis les années 1960 et verse des prestations non imposables aux retraités à faible revenu admissibles à la Sécurité de la vieillesse (Béland et Marier, 2012). Ce programme a pour objectif de lutter contre la pauvreté des personnes retraitées au Canada. Le revenu d'un prestataire admissible ne doit pas dépasser 18 624 \$ par année et le montant maximal de l'aide offerte par le SRG est de 917,29 \$ par mois (GC, 2020). Ce montant diminue si le prestataire est marié ou a un conjoint de fait. Le SRG est donc complémentaire au programme de la sécurité de la vieillesse puisqu'il assure une prestation supplémentaire aux personnes à faible revenu admissibles. Ce programme, à l'image de la SV, est entièrement financé par l'impôt et ne provient pas de contributions volontaires ou obligatoires liées à l'emploi durant la vie active. Au montant du SRG s'ajoutent des allocations à partir de 60 ans pour les conjoints d'un prestataire admissible au SRG ou pour les personnes de 60 ans ayant un conjoint de fait ou un époux décédé (GC, 2020). Ainsi, les montants comptabilisés sous le supplément de revenu garanti peuvent être perçus par des personnes de 60 ans et plus même si une plus grande proportion de ces personnes a 65 ans et plus.

4.3.6 Les régimes contributifs publics

Le Régime des rentes du Québec (RRQ) et le Régime de pensions du Canada (RPC) sont les programmes d'assurance-vieillesse principaux du Canada. Ce sont des régimes publics administrés par le gouvernement du Canada (RPC) et le gouvernement du Québec (RRQ). Ce sont des régimes « hautement coordonnés » qui offrent de manière générale, les mêmes avantages (Béland et Marier, 2012 : 110-111). L'existence du Régime des rentes du Québec s'explique par le nationalisme issu de la Révolution tranquille au Québec. À cette époque, le Québec voulait utiliser « les surplus du RRQ et d'autres fonds de pension provinciaux pour contribuer au financement des investissements de la toute nouvelle Caisse de dépôt et placement du Québec, dont le but était de stimuler le développement économique et l'entrepreneuriat francophone dans la province » (Béland et Marier, 2012 : 111). Ce sont donc des régimes publics comparables et synergiques qui offrent des

couvertures similaires et complémentaires pour les retraités du Québec. De manière générale, les données comptabilisent les deux régimes dans une même catégorie. Le nom *RRQ/RPC* sera donc utilisé à l'avenir lorsqu'il sera question des régimes publics contributifs.

Les RRQ/RPC sont des régimes publics auxquels contribuent de manière égale les employés et les employeurs (Béland, 2014). Une fois à la retraite, ces régimes offrent un taux de remplacement modeste de 25 % du salaire plafonné (Béland, 2014). Il est important de noter qu'une réforme majeure est en cours au sein du RRQ et du RPC pour augmenter le taux de remplacement de 25 % à 33 % d'ici 40 ans (GC, 2020; GQ, 2020). Il est possible pour les prestataires de demander le RRQ/RPC à partir de 60 ans, ce qui réduit toutefois le montant des prestations. Les pleins montants des prestations sont disponibles à partir de 65 ans et sont bonifiés à partir de 70 ans. Aux fins de la présente analyse, les données sur les revenus de retraite des régimes contributifs seront donc attribuables aux catégories d'âges de 60 ans et plus malgré que l'âge de la retraite classique est de 65 ans.

Les données issues de Statistique Canada comportent des sous-catégories accessibles à des personnes de moins de 60 ans du RRQ/RPC : les prestations d'invalidité et les prestations aux survivants. Les prestations d'invalidité s'appliquent aux personnes considérées comme inaptes à l'emploi pour diverses raisons. À ces montants s'ajoutent des prestations aux enfants de personnes considérées comme invalides. Les prestations de survivants, quant à elles, offrent des montants aux conjoints de personnes décédées et à leurs enfants. Les prestations d'invalidité et les prestations aux survivants, comme nous le verrons dans la synthèse du régime de retraite, ne seront pas considérées comme des revenus de retraite et ne seront donc pas incluses dans l'analyse.

4.3.7 Les régimes privés complémentaires

En plus des régimes publics, les Canadiens ont accès par le biais de leur employeur à des régimes privés complémentaires non obligatoires. Ces régimes enregistrés de retraite (RER) sont à

prestations définies ou à contributions définies² et ont pour objectif de compléter la couverture financière des retraités canadiens qui dépassent rarement un taux de remplacement de 50 % du revenu d'emploi d'avant la retraite (Béland et Marier, 2012). Bien que ces régimes soient importants pour le maintien du niveau de vie durant la vie active, moins de 50 % des Canadiens en bénéficient (Béland et Marier, 2012). De plus, malgré que ces régimes soient d'ordre privé, le Canada contribue à ces régimes en tant que régulateur et en soutenant fiscalement ces régimes par divers programmes, de là le nom « régimes enregistrés de retraite ».

4.3.8 L'épargne-retraite volontaire

La dernière grande catégorie du régime de pension canadien est l'épargne-retraite volontaire. Ces régimes prennent plusieurs formes, mais peuvent généralement être résumés à deux grands programmes fiscaux : les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les comptes d'épargnes libres d'impôt (CELI). Les REER sont un programme fédéral permettant aux contribuables canadiens de placer un maximum de 18 % du salaire annuel, avec une limite globale de 27 230 \$ par année en 2020 (GC : plafond des régimes). Les REER permettent de faire fructifier l'argent épargné tout en réduisant le revenu, ce qui offre une déduction fiscale dans la déclaration annuelle de revenus. Les REER peuvent être par la suite utilisés dans des années où le salaire est moindre, généralement à la retraite, pour assurer un revenu supplémentaire. L'impôt sur le revenu pour les montants épargnés dans le cadre d'un REER est décalé entre les années où le salaire est élevé (vie active) et les années où le salaire diminue (à la retraite, en sabbatique, etc.).

Les CELI, quant à eux, sont des comptes dans lesquels, comme le nom l'indique, les revenus issus des intérêts, des dividendes et des gains en capital sont libres d'impôt. Les contribuables canadiens peuvent cotiser un montant maximal par année qui varie depuis la création du programme en 2008. Enfin, les CELI ne sont pas des fonds spécifiquement destinés à la retraite, contrairement au REER puisqu'un contribuable n'est pas limité dans l'utilisation de cet outil fiscal. Ainsi, malgré que ces

² Les RER à contributions définies ont des montants de cotisations fixés à l'avance, mais ne garantissent pas de taux de remplacement une fois à la retraite puisque les placements sont liés aux marchés. Les RER à prestations définies, quant à eux, ont des cotisations variables en fonction notamment du salaire, mais offrent un taux de remplacement relié à un pourcentage du salaire pendant les années de cotisation (RRQ, 2021).

placements puissent être utilisés pour la retraite (ou toute période dans la vie), ils sont exclus des calculs. Une interprétation similaire s'applique sur les revenus d'emplois post-retraite obtenus par des prestataires du régime de retraite : même si les revenus sont obtenus après la retraite ou l'âge de la retraite, ils ne sont pas des revenus de retraite, mais plutôt des revenus d'emplois. Les revenus issus des CELI ne seront donc pas considérés comme des revenus de retraite dans le cadre de ce travail d'analyse.

4.3.9 Synthèse du système de régime de retraite

À la lumière de la description des différentes catégories du régime de retraite canadien, plusieurs constats surgissent. En premier lieu, le régime public canadien offre une modeste compensation pour les contribuables canadiens. Le système canadien est davantage orienté vers une mixité entre régimes publics et régimes privés. Des programmes issus de l'impôt (SV et SRG) ont été créés pour garantir un certain revenu minimum aux retraités les moins fortunés. Les régimes privés (RER et régimes volontaires personnels) existent et permettent aux contribuables canadiens d'épargner davantage pour leur retraite. Toutefois, ces régimes ne touchent pas l'ensemble des Canadiens : peu d'employeurs offrent les RER et les régimes d'épargne volontaire demandent tout de même un revenu suffisant à l'épargne volontaire; un ménage à faible revenu pourrait ne pas y contribuer efficacement, faute de fonds.

Dans les données issues de Statistique Canada, les différents programmes des régimes de retraite canadiens et québécois sont répartis sous diverses catégories. Le tableau suivant explicite cette division des revenus dans les données traitées du recensement de 2016 de Statistique Canada en fonction des gouvernements et des programmes. Les programmes surlignés en vert sont les programmes qui seront considérés dans le cadre de notre analyse. Les programmes surlignés en rouge ne seront pas considérés dans l'analyse. Les raisons de ces choix sont explicitées dans l'explication qui suit le tableau 4.4.

Tableau 4.4 : Programmes des régimes publics canadiens et québécois, âge requis et catégories équivalentes utilisées par Statistique Canada.

	Programmes	Âge requis	Catégories de données par Statistiques Canada
Régimes des rentes du Québec (RRQ)	Rente de retraite	60 ans et plus	RRQ/RPC — Prestations de retraite
	Le supplément à la rente de retraite	60 ans et plus	RRQ/RPC — Prestations de retraite
	Rente d'invalidité	60 ans et plus	RRQ/RPC — Prestations d'invalidité
	La rente d'enfant de personne invalide	18 ans et moins	RRQ/RPC — Prestations d'invalidité
	Montant additionnel de rente d'invalidité	60 ans et plus	RRQ/RPC — Prestations d'invalidité
	La prestation de décès	-	Exclu des données
	La rente de conjoint survivant du RRQ	Variable	RRQ/RPC - Prestations de survivant
	La rente d'orphelin	18 ans et moins	RRQ/RPC - Prestations de survivant
Régime de pensions du Canada (RPC)	La pension de retraite	60 ans et plus	RRQ/RPC - Prestations de retraite
	Prestation après-retraite	60 ans et plus	RRQ/RPC - Prestations de retraite
	Prestation d'invalidité	60 ans et plus	RRQ/RPC - Prestations d'invalidité
	Prestation d'invalidité après-retraite	60 ans et plus	Non disponible en 2016
	Pension de survivant	Variable	RRQ/RPC - Prestations de survivant
	Prestations d'enfants de moins de 25 ans	25 ans et moins	RRQ/RPC - Prestations d'invalidité et RRQ/RPC - Prestations de survivant
	Prestation de décès	-	Exclu des données
Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SVG)	Sécurité de la vieillesse	65 ans et plus	Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)
	Allocation au survivant	60 à 64 ans	Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint
	Allocation au conjoint	60 à 64 ans	Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint
	Supplément de revenu garanti	65 ans et plus	Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint
Régimes privés	Régimes privés complémentaires	Variable	Revenu de retraite privée
	REER	Variable	Revenu de retraite privée
	CELI	Variable	Revenu de placement

Sources : GC : pensions publiques (2020), le Régime de rentes du Québec (2020) et Statistique Canada (2020).

Les lignes du tableau sont divisées en quatre sections : le Régime des Rentes du Québec; le Régime de pensions du Canada; la Sécurité de la vieillesse/le supplément de revenu garanti; et les régimes privés. Les colonnes sont divisées en trois sections : le nom des programmes; l'âge requis pour l'accessibilité à ces programmes; et sous quelles données sont comptabilisés ces programmes dans les tableaux de données de Statistiques Canada. Pour cette dernière colonne, un travail de vérification croisée a été effectué en regardant les notes de chacune des catégories dans les tableaux de Statistiques Canada et en comparant avec les programmes décrits sur les sites gouvernementaux.

Le tableau comprend l'ensemble des programmes de revenus de retraite disponibles et l'âge requis pour être admissible à ces différents programmes. Les lignes vertes déterminent les programmes qui s'appliquent uniquement aux personnes de 60 ans et plus ou à la retraite. À l'opposé, les lignes rouges sont des programmes dont l'admissibilité ne se limite pas aux personnes âgées de 60 ans et plus ou à la retraite. Certains programmes surlignés en rouge sont simplement exclus des données de Statistique Canada (ex. : les prestations de décès).

Dans le cadre de la présente analyse, les programmes qui pourraient inclure des personnes de 60 ans et plus ou à la retraite, mais qui ne garantissent pas l'exclusion d'autres individus sont exclus de l'analyse. Cela exclut les catégories des *prestations d'invalidité* et des *prestations de survivants* du RRQ/RPC puisqu'ils contiennent à la fois des programmes admissibles à notre analyse (ex : la rente d'invalidité) et des programmes non admissibles (ex : la rente d'enfants de personne invalide). Certains programmes sont aussi exclus puisqu'ils ne figurent pas dans les données de Statistique Canada ou n'étaient pas disponibles en 2016. Le tableau suivant sépare les différentes catégories de revenus de retraite pour le Canada (2016) et montre le poids de chacune de ces catégories dans les revenus de retraite totaux (toutes les catégories). Les catégories de revenus surlignés en vert sont les données qui seront incluses dans notre analyse. Les catégories en rouge seront, quant à elles, exclues de l'analyse. On y remarque dans le tableau 4.5 que les revenus exclus de notre analyse ne représentent que 5 % de l'ensemble des revenus de retraite au Canada.

Tableau 4.5 : Proportion des catégories de revenus de retraite dans le total des revenus de retraite pour le Canada.

Catégories de revenus	Montant agrégé	Proportion
Revenu de retraite privée	93 310 880	51,79 %
Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)	30 456 031	16,91 %
Supplément de revenu garanti (SRG) et allocation au conjoint	8 959 391	4,97 %
RRQ/RPC - Prestations de retraite	37 970 863	21,08 %
RRQ/RPC - Prestations d'invalidité	4 404 804	2,44 %
RRQ/RPC - Prestations de survivant	5 054 373	2,81 %
Total des revenus	180 156 342	100,00 %

Source : Statistiques Canada; recensement de 2016 (tableau : 98-400-X2016120)

Les régimes d'épargne-retraite volontaire sont quant à eux catégorisés par Statistique Canada principalement dans les *revenus de retraite privés*. Les revenus de retraite privés incluent une panoplie de programmes et fonds privés comme les REER, les régimes de pension agréés (RPA), les régimes de pension agréés collectifs (RPAC), etc. Statistique Canada, en traitant ces données, écarte les revenus des non retraités et nous assure donc que cette catégorie ne considère que les revenus privés des retraités canadiens. Enfin, la catégorie des *revenus de placement* inclut les revenus de placement, les dividendes, les intérêts, etc. Les CELI sont donc catégorisés parmi ces revenus. Cette dernière catégorie de données est exclue puisqu'elle contient l'ensemble des revenus de placement, tous âges ou situation confondus. De plus, les revenus de placement représentent un montant considérable et une importante quantité de Canadiens y ont accès. Les catégories retenues pour l'analyse de cette recherche sont donc : les prestations de retraite; la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint et les revenus de retraite privée.

4.4 La base de données utilisée : le recensement de 2016 de Statistiques Canada

L'objectif initial de ce projet de recherche était d'utiliser les données de Statistiques Canada issues du *Centre de données de recherche Ottawa-Outaouais* (CDRO) de l'Université d'Ottawa qui est directement lié à Statistiques Canada. Ce centre de recherche met à la disposition des chercheurs les données brutes des différents recensements ainsi que la *Banque de données administratives longitudinales* (DAL) issues des données d'impôts des Canadiens et Canadiennes. Les données

collectées par le biais du CDRO auraient permis une analyse plus fine au niveau spatial, des sources de revenus et de l'âge des personnes vivant en Outaouais. Malheureusement, la pandémie de la COVID-19 débutant en 2020 et n'étant pas encore terminée en fin 2021 a limité ou empêché les accès au *Centre de données de recherche Ottawa-Outaouais* pour les chercheurs. La décision a donc été prise, au plus fort de la pandémie de la COVID-19 au début de l'année 2020, de se limiter aux données rendues publiques par Statistiques Canada à partir du recensement de 2016, disponibles directement sur leur site internet. Bien que ce mémoire ne puisse au final utiliser les données brutes initialement prévues, il serait intéressant et pertinent que d'autres projets de recherche s'attardent aux questionnements du développement et du vieillissement de la population, en lien avec la théorie de l'économie résidentielle, à l'aide des données des recensements et des données administratives longitudinales disponibles au CDRO ou dans tous autres centres de données de recherche affiliés à Statistiques Canada.

Ceci étant dit, la présente étude se basera sur des données quantitatives pour mesurer et analyser l'importance des personnes retraitées et de leurs revenus de retraite dans les territoires de l'Outaouais. Les données issues du recensement canadien de 2016 seront utilisées par le biais du site internet de l'organisation. Différents tableaux de données seront mobilisés : les tableaux de sources de revenus et impôts et statistiques du revenu pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement; les tableaux de l'âge (en années) et âge moyen et sexe pour la population du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement (Statistiques Canada, 2016; 2016:5A; 2016:4). Les données sont déjà traitées par une organisation impartiale et respectant les meilleures pratiques méthodologiques et les codes d'éthique les plus stricts en matière de vie privée et d'identification des personnes.

4.5 La méthode d'analyse des données

La présente recherche utilisera les principes du cadre théorique de l'économie résidentielle pour l'analyse de l'importance des revenus de retraite dans le développement de l'Outaouais. Une des méthodes à notre disposition pour analyser l'importance des revenus de retraite est celle par les revenus, décrite par Olivier Crevoisier et Alain Segessemann (2013). Cette méthode consiste à distinguer les revenus internes des revenus captés à l'extérieur d'un territoire (Crevoisier et

Segessemann, 2013). Cette méthode demande de « procéder à des estimations des quatre bases (productive, résidentielle, sociale, publique) en recourant à des données diverses sur les revenus et les dépenses de la population (fiscales, sociales, etc.) (Crevoisier et Segessemann, 2013 : 714). Cette méthode a l'avantage d'être précise et théoriquement « satisfaisante » (Crevoisier et Segessemann, 2013 : 714). Elle a l'avantage de pouvoir distinguer les différents flux des bases économiques d'un territoire (productive, résidentielle, publique et sociale) et leur circulation à l'intérieur d'une région (Crevoisier et Segessemann, 2013).

Pour la méthode des revenus, l'ouvrage de Laurent Davezies et de Magali Talandier (2014) *L'émergence de systèmes productivo-résidentiels, territoires productifs — territoires résidentiels : quelles interactions?* permet de voir de quelle manière les auteurs ont collecté et analysé des données pertinentes sur l'économie résidentielle en France en fonction des revenus. Il sera possible par la suite de reproduire en partie cette méthode. Pour les données de revenu composant la base résidentielle, ce sont spécifiquement les revenus de retraite qui nous intéressent, et ce en lien avec les problématiques du vieillissement de la population qui ont été explicitées plus tôt. Ces données vont pouvoir nous éclairer sur le rôle des personnes retraitées dans le développement des territoires de l'Outaouais. La méthode des revenus, pour sa simplicité et son accessibilité, a été retenue pour la présente recherche.

L'ensemble de ces données récoltées sera traité avec le logiciel Microsoft Excel. Pour expliciter et analyser ces données, des tableaux et des graphiques seront exposés. Cela nous permettra de démontrer avec un support visuel intéressant et facilement lisible les résultats de notre étude. Ainsi, chacune des sections d'analyse (le revenu, l'âge et le revenu de retraite selon l'âge) sera explicitée dans des tableaux et des graphiques différents.

Pour l'analyse des données, nous comparons les données pertinentes de l'âge et du revenu en fonction du territoire de résidence de la population. Les variables seront donc principalement les lieux de résidence en fonction du territoire (MRC), l'âge en fonction de catégories et le revenu décomposé. Pour identifier les retraités dans les territoires, l'âge sera croisé avec les revenus puisque l'âge à lui seul n'est pas un critère pour être retraité. Toutefois, l'âge nous permettra d'estimer la capacité et l'indépendance physique des individus. D'ailleurs, l'âge sera catégorisé selon une méthode explicitée plus loin dans la méthodologie. Cela nous permettra de faire un

portrait démographique de la population de l'Outaouais à une échelle plus petite que ce qu'offrent les données régionales de l'ISQ en fonction de leur capacité, leurs habitudes, leur niveau de dépendance, etc. (ISQ, 2018a). De plus, nous pourrions construire une pyramide des âges pour chacun des territoires à l'étude afin de les comparer à la pyramide des âges du Québec et du Canada. Cela permettra aux lecteurs de visualiser aisément la situation démographique de l'Outaouais.

Pour ce qui est du revenu, les différentes sources de revenus et de dépenses liées aux contributions à l'État fédéral et provincial québécois nous donneront une idée de la composition du revenu total des territoires. Cela nous permettra d'évaluer la part des revenus de retraite dans le développement économique des territoires de l'Outaouais. Comme précisé plus tôt, l'économie résidentielle propose une analyse différente du développement des territoires en fonction des revenus exogènes qui irriguent les territoires et contribuent à leur développement. En ce sens, le poids des revenus de retraite dans les revenus totaux des MRC de l'Outaouais nous permettra de voir si cette source de revenus contribue au développement économique bien que l'on en parle peu.

Enfin, une combinaison de ces deux variables - l'âge et le revenu - nous permettra de créer une analyse des catégories d'âge des retraités. Pour cela, il nous faudra croiser les données démographiques et de revenus de retraite. En d'autres mots, chaque individu de l'Outaouais qui déclare des revenus de retraite dans ses impôts sera réparti en fonction des catégories d'âge précédemment citées. Cela nous permettra de faire une analyse de l'âge moyen et médian des retraités de l'Outaouais. De plus, nous pourrions identifier si la population retraitée de l'Outaouais est jeune ou plus vieille et où elle se situe sur les territoires. Les prochaines sections iront plus en détail pour les données choisies qui seront pertinentes à cette recherche.

5. Résultats de l'analyse exploratoire des données de retraite

Dans les chapitres précédents, il a été question du cadre théorique entourant le sujet et la question de recherche du présent travail. Nous avons vu les principes essentiels de la théorie de l'économie résidentielle, de ses origines avec la théorie de la base jusqu'à sa conceptualisation par Laurent Davezies au tournant du 21^e siècle. De plus, nous avons vu quelques grandes théories de l'économie spatiale qui font ressortir la prédominance de la base productive dans le développement régional et territorial. La méthodologie a permis d'identifier les catégories de données qui seront pertinentes à l'analyse, la source de ces données et la méthode d'analyse qui sera utilisée soit le calcul par les revenus de l'économie résidentielle en fonction des données des sources de revenus et d'impôt du recensement de 2016.

Cette méthode ne sera toutefois pas exactement identique à la méthode décrite par Crevoisier et Segessemann (2013). En effet, les données disponibles n'ont pas permis de subdiviser les revenus totaux de l'Outaouais en fonction des quatre bases économiques décrites dans la théorie résidentielle vue précédemment. Cette division des différentes bases (productives, résidentielles, sociales et publiques) nous aurait fourni un certain contexte sur l'importance de chacune d'elles et nous aurait ainsi permis de mieux comparer la base résidentielle avec les autres comme dans l'analyse de Laurent Davezies et Magali Talandier (2014).

Ceci dit, proposons une analyse des revenus de retraite sur les revenus totaux de la région de l'Outaouais. Les revenus totaux comprennent ainsi les bases publiques, sociales, résidentielles et productives totales. De plus, il n'est pas possible de diviser les revenus en fonction de leur provenance. Il n'est donc pas possible de savoir si ces revenus proviennent de l'extérieur du territoire ou de l'intérieur. Nous pourrions néanmoins proposer, en conclusion, des recommandations en fonction des problématiques et des observations soulevées tout au long de ce mémoire.

Ce chapitre porte donc sur l'analyse des données collectées. En premier lieu, il sera question d'un état de la situation démographique en Outaouais, en comparant notamment avec les moyennes québécoises et canadiennes. Il sera ensuite question d'une analyse de l'importance de la base

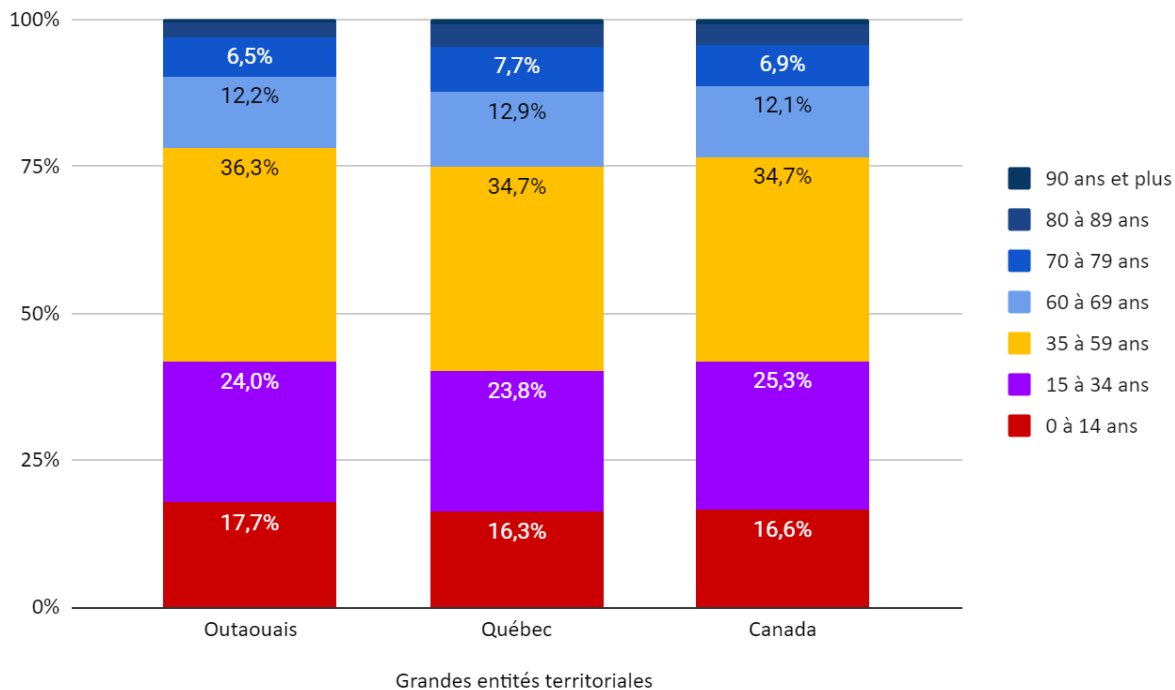
résidentielle des revenus de retraite en Outaouais en fonction des données identifiées comme pertinentes dans la section précédente du régime de retraite canadien et québécois.

Un petit rappel de précision quant à la nomenclature utilisée pour chaque territoire étudié. Les grandes entités territoriales sont l'Outaouais (région administrative), le Québec (province) et le Canada (pays). Les territoires administratifs sont les quatre MRC (Pontiac, Papineau, Collines-de-l'Outaouais et Vallée-de-la-Gatineau) et la Ville-MRC de Gatineau. Enfin, la région centrale est composée de la Ville de Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, et la région périphérique des MRC de Pontiac, de Papineau et de la Vallée-de-la-Gatineau. Nous avons précédemment vu, dans la description du territoire de l'Outaouais portant sur l'indice de vitalité des territoires (IVE), que certaines municipalités limitrophes de Gatineau, en particulier dans la MRC de Papineau, indiquent un IVE relativement comparable aux IVE des municipalités de Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais. Bien qu'une analyse en fonction des municipalités serait intéressante, le présent travail se contentera de subdiviser l'Outaouais en fonction des frontières actuelles des MRC qui, sommes toutes, représentent bien les réalités territoriales.

5.1 L'âge et la population retraitée

Les graphiques qui suivent portent sur l'âge et les catégories d'âges par entité géographique. Ces graphiques nous permettront de mieux comprendre la situation démographique et l'ampleur du vieillissement de la population au Canada, au Québec et en particulier, en Outaouais. Cette démarche vise à mettre les bases de l'analyse des revenus de retraite en Outaouais en fonction de la théorie de l'économie résidentielle en nous permettant de comprendre quelle est l'importance de la population âgée selon les territoires. En premier lieu, le graphique 5.1 présente les grandes catégories d'âges en pourcentage dans la population totale expliquées dans la méthodologie, en fonction des entités territoriales de l'Outaouais, du Canada et du Québec :

Figure 5.1 : Proportion (%) des catégories d'âge dans la population totale des grandes entités territoriales (2016)

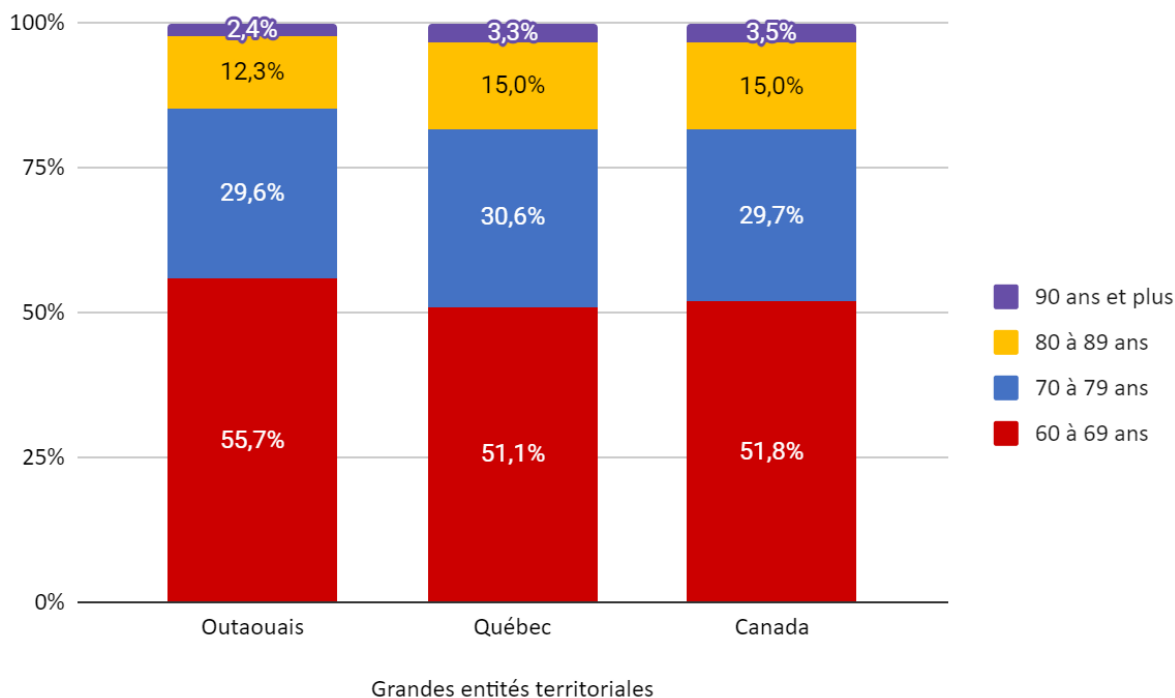


Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016004)

Il est possible de constater que, comme mentionnée au chapitre 4, la population est légèrement plus jeune en Outaouais qu'au Québec ou au Canada. En effet, les catégories combinées de 0 à 59 ans représentent 78,0 % de la population de l'Outaouais alors que ces mêmes catégories représentent 74,8 % de la population du Québec et 76,6 % de la population canadienne. Ce constat se reflète également dans les catégories spécifiques des 0-14 ans, 15-34 ans; et 35-59 ans. La seule exception est que le Canada compte plus de 15-34 ans en proportion que l'Outaouais. À l'opposé, l'Outaouais dénombre une population âgée moins nombreuse que le reste du Québec et du Canada alors que les 60 ans et plus ne représentent que 22,0 % de la population totale pour l'Outaouais, comparativement à 25,2 % pour le Québec et 23,4 % pour le Canada.

Le graphique 5.2 expose les proportions des catégories d'âges des personnes de plus de 60 ans dans la population totale de plus de 60 ans par grandes entités territoriales. Rappelons-nous que c'est cette population qui est pertinente à la présente analyse des impacts des revenus de retraite en Outaouais en fonction des concepts de la théorie de l'économie résidentielle.

Figure 5.2 : Proportion (%) des catégories d'âge (60 ans et plus) dans le total de la population retraité des grandes entités territoriales (2016)



Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016004)

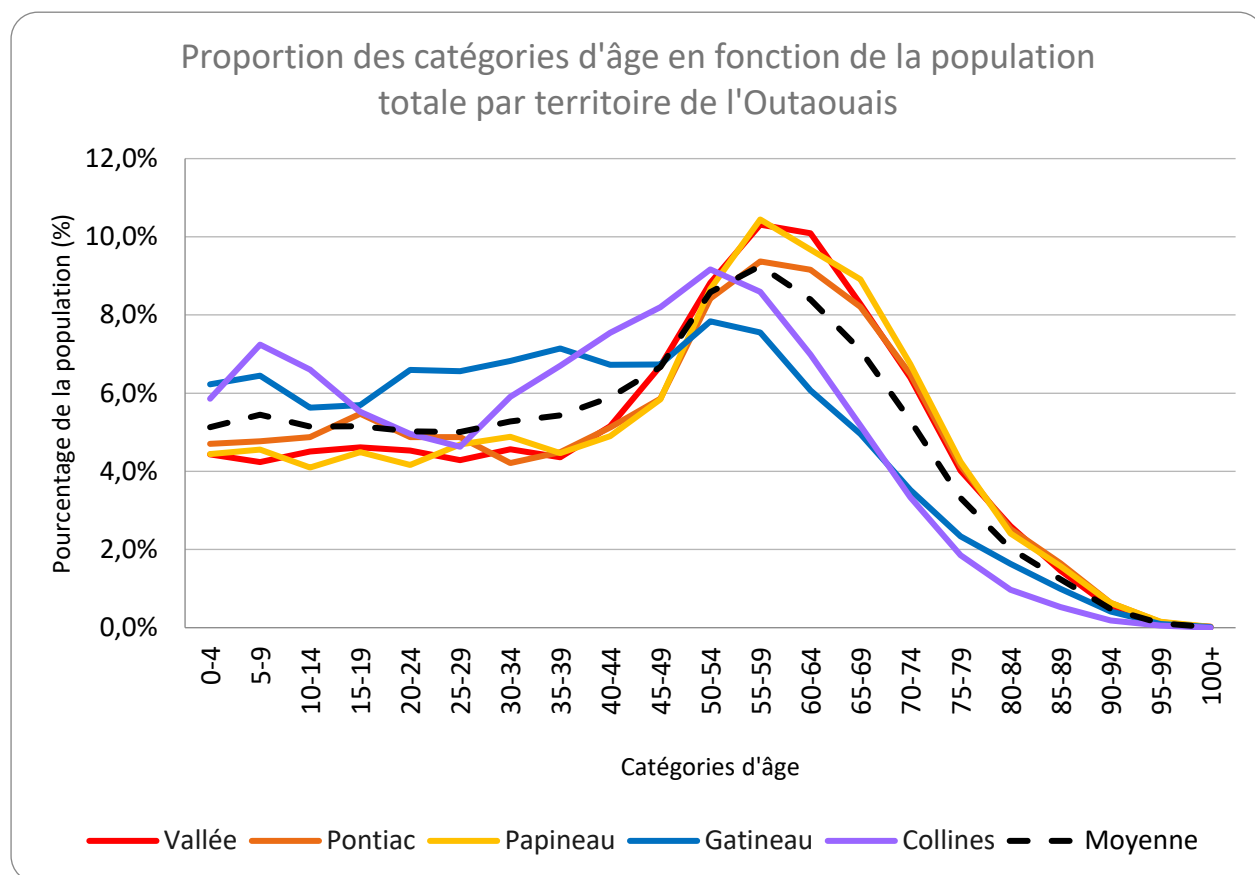
De prime abord, il est possible de constater que 55,7 % de la population âgée de l'Outaouais a entre 60 et 69 ans, comparativement à 51,1 % pour le Québec et 51,8 % pour le Canada. Cette tendance se renverse pour la population âgée de 70 à 79 ans, mais l'écart séparant l'Outaouais du Québec et du Canada est minime comparativement aux différences des 60 à 69 ans alors que les écarts sont de 1 % et 0,1 % respectivement. Les catégories subséquentes des 80 à 89 ans et des 90 ans et plus combinées représentent 14,7 % pour l'Outaouais contre 18,3 % pour le Québec et 18,5 % pour le Canada. Ainsi, à l'image du graphique 5.1, la population âgée de 60 ans et plus de l'Outaouais est plus jeune qu'en moyenne au Québec et au Canada, et ce, même quand nous regardons uniquement les catégories d'âges de 80 ans et plus.

Le graphique 5.3 expose l'évolution de la population par catégorie d'âge en fonction des territoires administratifs (MRC) de l'Outaouais. Nous pouvons voir chacune des courbes des territoires de l'Outaouais ainsi que la moyenne régionale. Premièrement, le profil démographique de la région administrative est fortement caractérisé par les groupes d'âge de 45 à 64 ans qui représentent une

forte proportion de la population totale. En vieillissant, cette cohorte se déplacera vers la droite du graphique, déplaçant ainsi l'extrémité supérieure de la courbe vers les catégories d'âges plus élevées. De plus, toutes les courbes de chacun des territoires semblent suivre la même évolution : les premières catégories d'âge se situent entre 4 % et 8 %; on constate une augmentation de population vers la catégorie 40 à 44 ans; cette évolution continue jusqu'à un début de déclin à partir des catégories 55 à 59 ans et 60 à 64 ans. Après cet âge

, les courbes diminuent graduellement jusqu'à la catégorie d'âge de 100 ans et plus. Ces valeurs illustrent le fait que les structures démographiques des MRC de l'Outaouais reflètent le baby-boom qui a profondément marqué la démographie de l'ensemble de l'Occident.

Figure 5.3 : Proportion (%) des catégories d'âge en fonction de la population totale par territoire administratif (MRC) de l'Outaouais (2016)

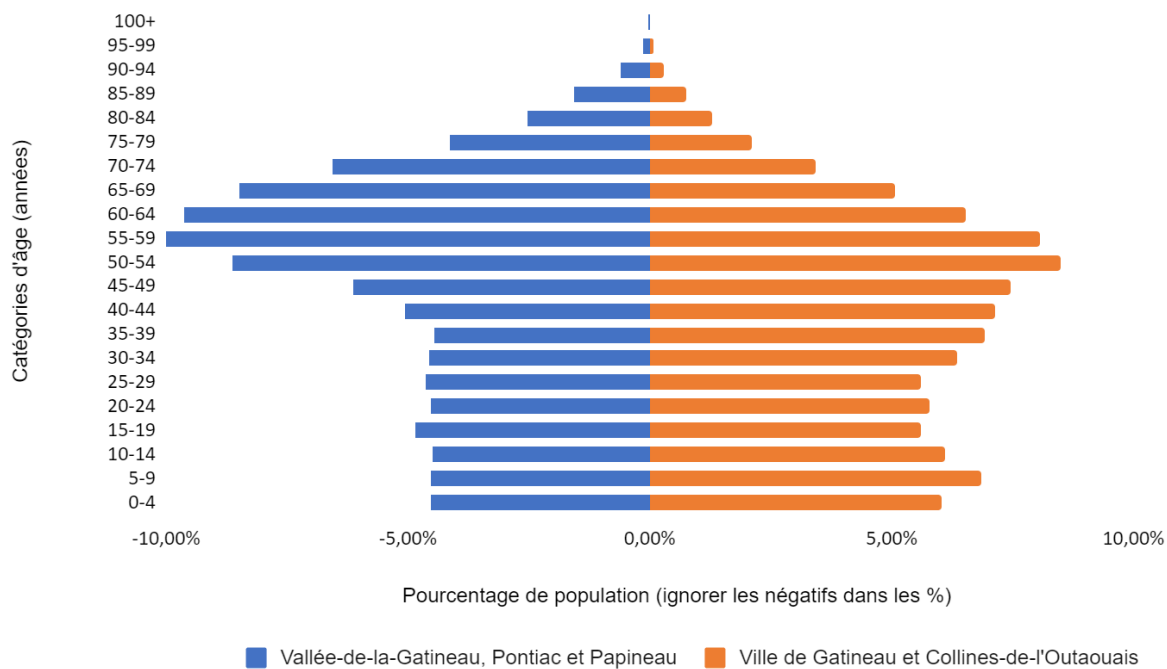


Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016004).

Nous pouvons également constater qu'il est possible de séparer les courbes en deux groupes : les courbes des territoires de la région centrale (Gatineau et les Collines-de-l'Outaouais) et les courbes des territoires de la région périphérique (Papineau, Pontiac et la Vallée-de-la-Gatineau). Les courbes de la région centrale sont généralement au-dessus de la moyenne dans les catégories d'âges plus jeunes et tombent sous la moyenne de manière constante passé la catégorie d'âge de 50 à 54 ans. Les courbes de la région périphérique attestent de l'effet contraire. Cela montre que les territoires des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau ont une population plus jeune que les territoires de Papineau, de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau. Ainsi, bien que le vieillissement affecte l'ensemble de la région administrative de l'Outaouais, les tendances démographiques du vieillissement de la population sont moins importantes dans les territoires de la région centrale.

Les territoires de l'Outaouais peuvent donc être divisés en deux groupes au niveau de l'âge : les territoires des MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Papineau dans le groupe des territoires de la région périphérique, plus affectés par le vieillissement de la population; et le groupe des territoires de la région centrale de la Ville de Gatineau et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, moins touchés par le vieillissement de la population. Cette division en deux groupes est représentée clairement dans le graphique 5.4 suivant de la pyramide des âges qui décompose la population totale en pourcentage de catégories d'âge pour chaque groupe de territoires : les territoires de la région périphérique à gauche et les territoires de la région centrale à droite.

Figure 5.4 : Pyramides des âges de l’Outaouais regroupées en deux groupes de territoires administratifs (2016)



Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016004).

De grandes différences sont identifiables dans les pyramides des âges des deux groupes de territoires. Les groupes d’âges de moins de 45 ans sont moins importants pour le groupe périphérique que pour le groupe central. Parallèlement, les groupes de 50 ans et plus montrent la tendance inverse. De plus, la pyramide est beaucoup plus discontinue pour le groupe périphérique : la différence entre les groupes de 0 à 45 ans et 45 ans et plus est davantage prononcée que pour le groupe central. Cette forte discontinuité posera sans doute des défis importants pour les MRC périphériques qui verront une grande partie de leur population entrer dans la retraite dans les prochaines années.

Similairement au graphique 5.3, la pyramide des âges nous montre clairement la tendance démographique de l’Outaouais : la population du groupe des territoires de la région périphérique est plus âgée, alors que la tendance est inverse pour le groupe des territoires de la région centrale. Les personnes âgées sont donc beaucoup plus nombreuses en proportion de la population dans les territoires de Papineau, de Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau que dans les territoires des

Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau. À titre d'exemple, la population de 70 ans et plus - les retraités d'âge moyen et plus - représente 8,7 % de la population dans les territoires du groupe central alors qu'elle représente près du double (15,5 %) dans les territoires du groupe périphérique. Le constat suivant est maintenant évident : le vieillissement de la population touche davantage les territoires périphériques que les territoires centraux en Outaouais. En fonction des concepts soulevés dans la description de la théorie de l'économie résidentielle du cadre théorique dans le chapitre 3, nous pouvons nous attendre, dans les analyses prochaines portant sur le revenu, que l'économie résidentielle, et en particulier les revenus de retraite, ait une plus grande importance en périphérie que dans le centre en Outaouais.

Notons enfin que les territoires périphériques de l'Outaouais ont une population nettement plus âgée que celles du Québec et du Canada, même si l'Outaouais dans son ensemble a une population plus jeune. En effet, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 33,6 % de la population des MRC périphériques de l'Outaouais, comparativement à 25,2 % pour le Québec et 23,4 % pour le Canada. Ainsi, la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais influencent fortement la moyenne régionale par leur poids démographique substantiel. Les données régionales souvent utilisées peuvent donc mal refléter les situations spécifiques de chaque territoire d'une région administrative.

5.2 Les revenus de retraite

Nous avons vu que la population de l'Outaouais est plus jeune que celle du Québec et du Canada. De plus, dans les catégories de plus de 60 ans, la population est également plus jeune en Outaouais qu'au Québec ou au Canada. Ainsi, la population générale est plus jeune, mais les personnes âgées sont également plus jeunes qu'ailleurs au Québec ou au Canada. De plus, il a été montré que les territoires de l'Outaouais peuvent être divisés en deux groupes lorsque l'on parle de catégories d'âges et des effets du vieillissement de la population. Les territoires de la région centrale - la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais - sont plus jeunes que les territoires de la région périphérique - les MRC de Papineau, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac. Enfin, par le biais des graphiques 5.3 et 5.4, il a été montré que le vieillissement de la population de la région périphérique est beaucoup plus avancé que dans la région centrale et que, graduellement, la

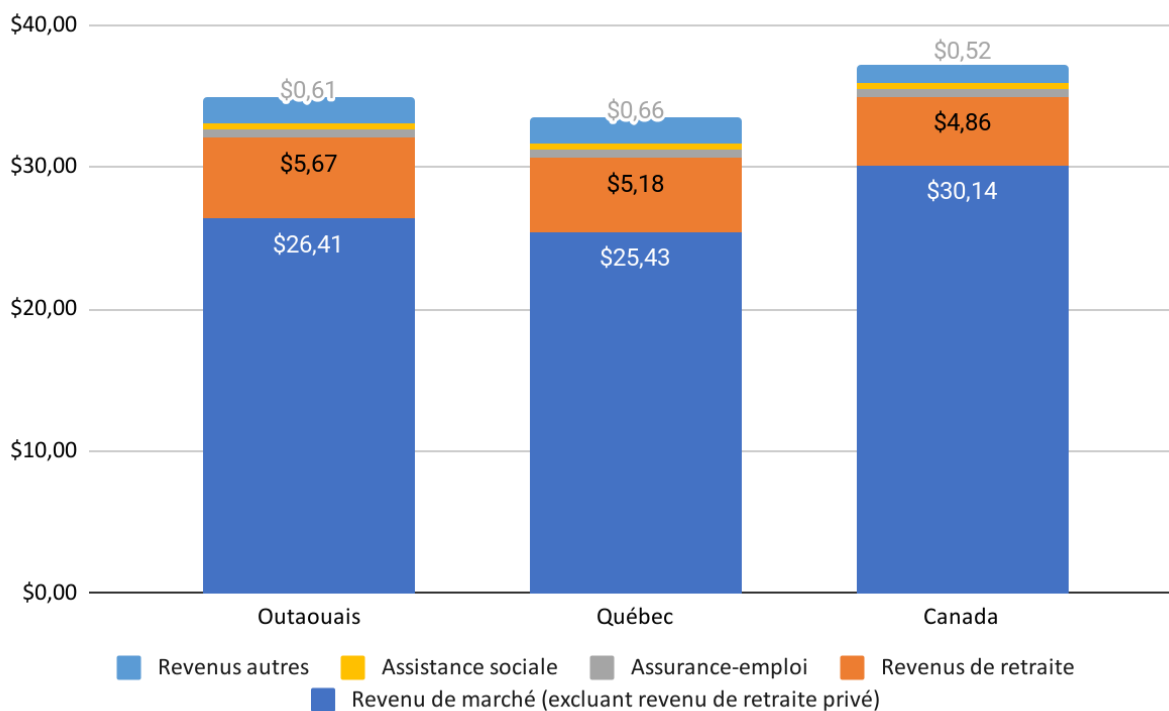
pyramide des âges s'inverse pour ces territoires donnant lieu à une disproportion importante entre les personnes retraitées et les personnes en âge de travailler.

Nous allons maintenant regarder la composition du revenu total, notamment des types de revenus de retraite, dans les grandes entités territoriales du Canada, du Québec et de l'Outaouais, ainsi que dans les cinq territoires administratifs de l'Outaouais. Au lieu d'analyser les différentes catégories de revenus en pourcentage, les graphiques analysent les données de revenus en termes de milliers de dollars (k\$) par habitant. Cela nous permet de visualiser les proportions des catégories de revenus, mais également de comprendre les inégalités de revenus entre les territoires.

À noter que pour faciliter la lecture des graphiques, les revenus autres comprennent les revenus des régimes publics de retraite (RPC et RRQ) non inclus dans les revenus de retraite, les prestations pour enfants, les indemnités pour les accidents au travail, la prestation fiscale pour le revenu au travail, les crédits de taxes (TPS et TVH) et les transferts gouvernementaux non inclus ailleurs. Ces revenus ont été agrégés puisqu'ils ne représentent qu'une part marginale des revenus totaux. Les revenus de retraite, quant à eux, comportent les données précédemment explicitées dans les tableaux 4.4 et 4.5 de la méthodologie.

Le graphique 5.5 représente la décomposition des revenus totaux en milliers de dollars (k\$) par habitant par catégories de revenus pour les trois grandes entités territoriales de l'Outaouais, du Québec et du Canada.

Figure 5.5 : Décomposition des revenus par grandes entités territoriales (2016). Montants agrégés en milliers de dollars (k\$) par habitant



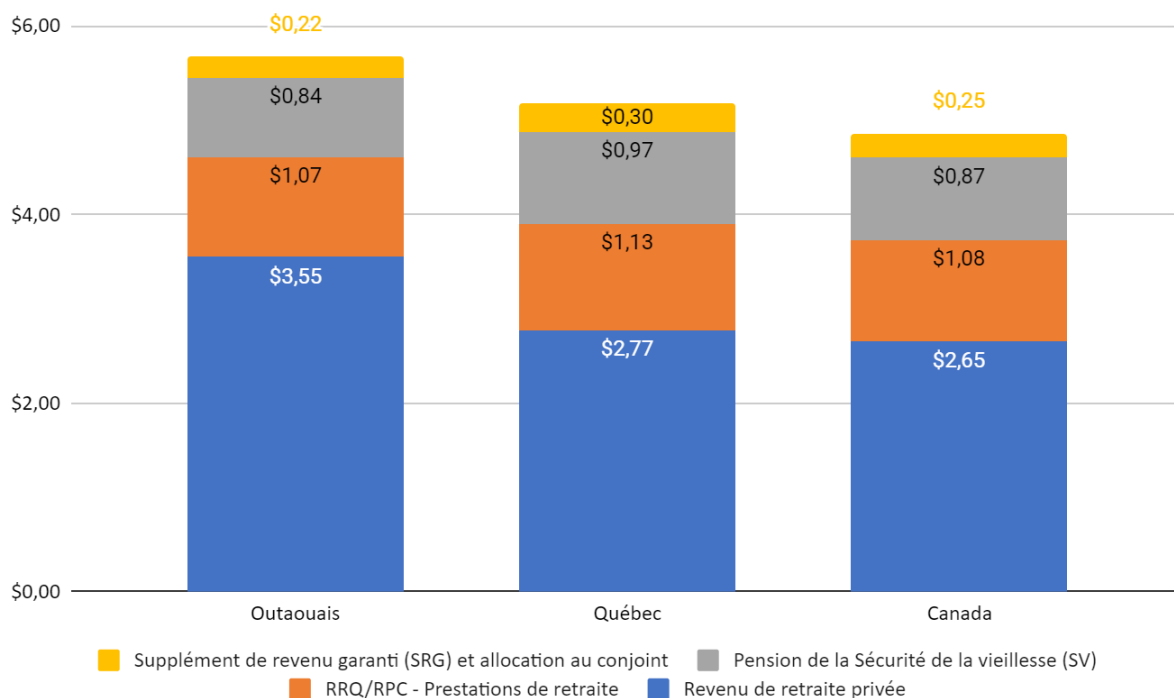
Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016120).

Bien que ce graphique ne soit qu’une introduction rapide à la réalité des revenus dans ces trois territoires, il est possible d’observer plusieurs constats intéressants. Les revenus issus du marché (revenus d’emplois, revenus de placements et autres revenus de marché) ont une plus grande importance au Canada que dans les deux autres territoires. Les revenus de marchés représentent d’ailleurs l’essentiel des revenus totaux dans les trois grandes entités territoriales alors que la plus faible proportion se trouve en Outaouais avec 75.7 %.

En ce qui concerne les revenus de retraite, qui nous intéressent davantage dans ce mémoire, le graphique nous permet d’émettre un premier constat : les revenus de retraite ont une plus grande importance dans la proportion des revenus territoriaux de l’Outaouais qu’au Québec et au Canada. De plus, malgré le fait que la population de l’Outaouais est plus jeune qu’au Québec ou au Canada, les revenus de retraite sont proportionnellement plus importants.

Le graphique 5.6 peut nous éclairer sur les raisons d'une telle distorsion. Celui-ci décompose les revenus de retraite pour les trois grandes entités territoriales de l'Outaouais, du Québec et du Canada en milliers de dollars (k\$) par habitant. Encore une fois, l'idée derrière cet exercice est de nous donner une base - ou un référent - pour comparer les résultats subséquents des territoires administratifs de l'Outaouais.

Figure 5.6 : Décomposition des catégories de revenus de retraite par grandes entités territoriales (2016). Montants agrégés en milliers de dollars (\$) par habitant



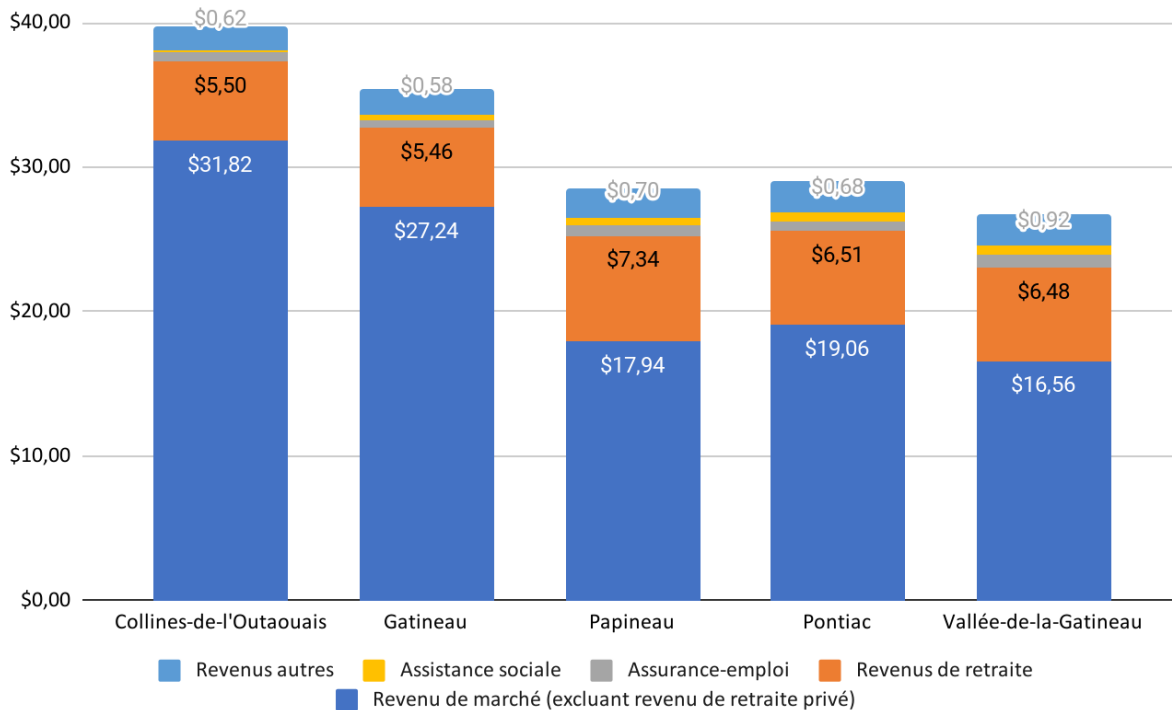
Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016120).

En premier lieu, les revenus issus du supplément de revenu garanti (SRG), de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et des prestations de retraite du RRQ/RPC sont moins importants en Outaouais qu'au Québec ou au Canada. Les revenus de retraite privée, quant à eux, ont une plus grande importance en Outaouais, y représentant 62,6 %, comparativement à 53,5 % pour le Québec et 54,5 % pour le Canada. Ce sont donc les revenus de retraite privés qui font que les revenus de retraite par habitant sont supérieurs en Outaouais (5,67 k\$/hab.) qu'au Québec (5,18 k\$/hab.) et au Canada (4,86 k\$/hab.).

Ainsi, alors que les revenus de retraite représentent une plus grande proportion des revenus totaux en Outaouais qu'en moyenne au Québec et au Canada, les revenus de retraite de l'Outaouais sont davantage composés des régimes contributifs privés. Les revenus issus des programmes sociaux et de transferts gouvernementaux de la SV et du SRG, et les revenus issus des régimes publics contributifs sont, quant à eux, moins élevés en Outaouais. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les revenus de retraite en Outaouais sont fortement influencés par la présence du gouvernement fédéral qui offre d'excellents salaires et un régime contributif privé très généreux.

Les deux prochains graphiques s'attardent aux revenus totaux et aux revenus de retraite, mais cette fois pour les territoires administratifs de l'Outaouais - les quatre MRC et la Ville de Gatineau. Le graphique 5.7 décompose les revenus totaux de chaque territoire de l'Outaouais en milliers de dollars (k\$) par habitant.

Figure 5.7 : Décomposition des revenus par territoires administratifs de l'Outaouais (MRC) (2016). Montants agrégés en milliers de dollars (\$) par habitant



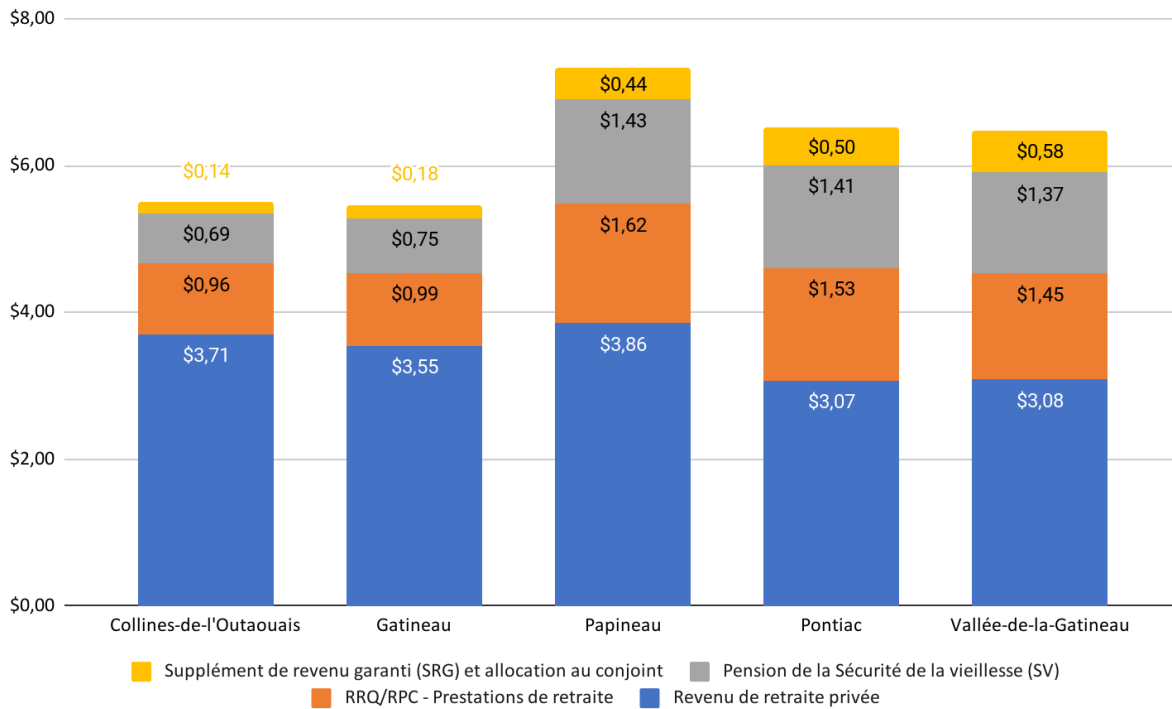
Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016120).

De prime abord, il est possible de voir la richesse de la MRC des Collines-de-l'Outaouais alors que son revenu total par habitant moyen est d'environ 40,000 \$, bien supérieur à ses homologues territoriaux. De plus, une dissension déjà observée entre les territoires centraux et périphériques s'observe : les Collines-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau se démarquent quant à l'importance des revenus de marché comparativement aux autres revenus alors que les territoires périphériques sont davantage dépendants des autres sources de revenus.

De plus, nous pouvons observer les différences entre les territoires dans les revenus de retraite, alors que ces revenus ont une proportion de 24,1 % dans la région périphérique contre 14,6 % pour les territoires de la région centrale. Plus spécifiquement, les revenus de retraite ne représentent que 5,50 k\$/hab. pour les Collines-de-l'Outaouais (13,8 %) et 5,46 k\$/hab pour Gatineau (15,4 %). Ces revenus sont beaucoup plus importants pour les territoires périphériques de l'Outaouais alors qu'ils représentent une proportion de 25,7 % pour Papineau (7,34 k\$/hab.); 22,5 % pour le Pontiac (6,51 k\$/hab.); et 24,2 % pour la Vallée-de-la-Gatineau (6,48 k\$/hab.). Les revenus autres et les revenus d'assistance sociale et d'assurance-emploi ont également des niveaux d'importance différents alors que la moyenne de ces revenus pour les territoires centraux est de 7,0 % contre 12,4 % pour les territoires périphériques. Les territoires de la région centrale sont donc moins dépendants des transferts gouvernementaux et des revenus de retraite et davantage axés sur les revenus de marché. Ceci n'est pas surprenant dans la mesure où, nous l'avons vu, on compte moins de retraités en proportion dans les régions centrales et que la Ville de Gatineau est un pôle d'emploi majeur.

Le graphique 5.8 décompose les différentes catégories de revenus de retraite des cinq territoires administratifs de l'Outaouais en milliers de dollars (k\$) par habitant avec, pour référence, les données précédemment présentées de la région administrative de l'Outaouais.

Figure 5.8 : Décomposition des catégories de revenus de retraite par territoires administratifs (MRC) de l’Outaouais (2016). Montant agrégé en milliers de dollars (\$) par habitant



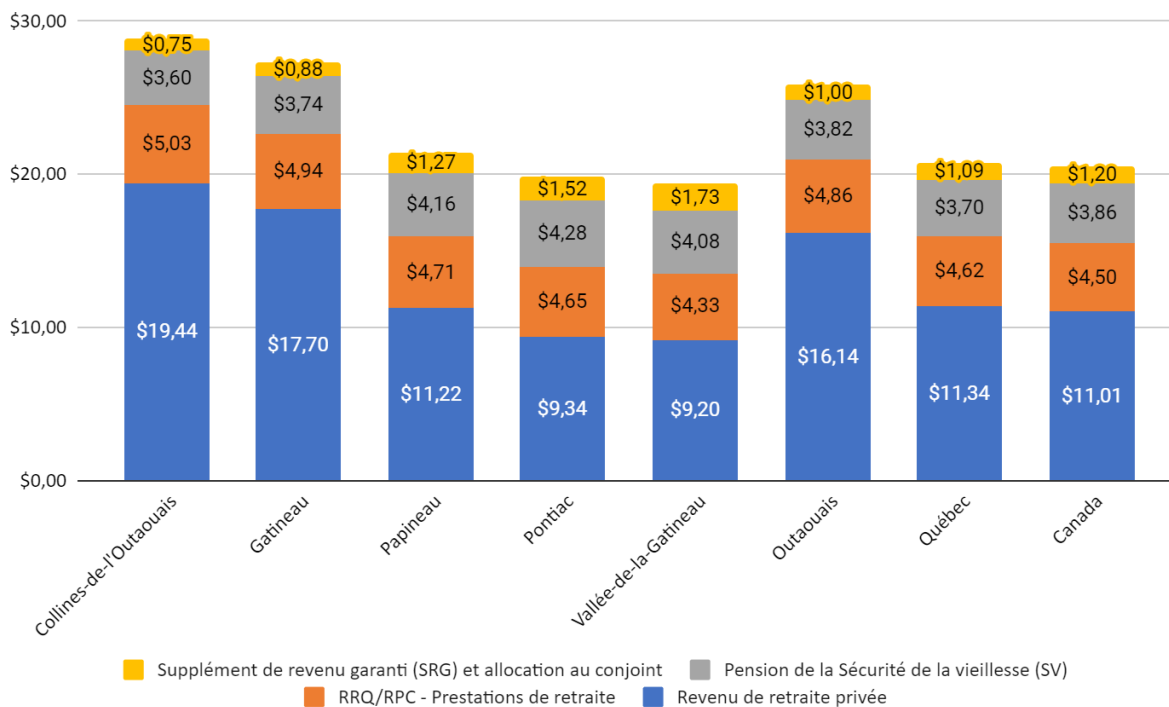
Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016120).

En premier lieu, en regardant la division entre les territoires de la région centrale et les territoires de la région périphérique, nous pouvons voir à quel point les revenus de retraite privés sont davantage importants pour les Collines-de-l’Outaouais (3,71 k\$ par habitant pour 67,5 % du total des revenus de retraite) et la Ville de Gatineau (3,55 k\$ par habitant pour 65,0 % du total des revenus de retraite) que pour les trois autres territoires (3,34 k\$ par habitant pour 49,2 % du total des revenus de retraite). Cela dit, les MRC périphériques perçoivent davantage de revenus de retraite au total que leurs homologues des territoires centraux. La plus grande proportion de retraités dans les territoires périphériques y est pour quelque chose; cela nous montre toute l’importance des revenus de retraite dans le développement des territoires périphériques, plus âgés. De grandes différences sont également présentes dans les catégories de la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG). Ces deux catégories représentent 28,3 % des revenus de retraite totaux pour les territoires périphériques contre seulement 16,0 % pour les territoires centraux de l’Outaouais.

Ainsi, les personnes retraitées de la région centrale sont en moyenne plus aisées que leurs homologues de la région périphérique. Comme expliqué dans le chapitre 4, les programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti sont des transferts gouvernementaux issus de l'impôt destiné aux retraités avec des revenus moindres ou même très faibles, dans le cas du SRG. À l'opposé, les personnes retraitées des territoires de la région centrale ont des revenus de retraite moins dépendants de l'assistance sociale (SRG) et de la pension forfaitaire (SV), et ont donc probablement eu accès à des salaires plus élevés et régimes de retraite privée plus généreux, diminuant ou dissipant complètement les contributions gouvernementales issues des politiques de retraite de lutte à la pauvreté à ces personnes.

Nous avons vu dans les graphiques 5.5 et 5.7 la division des revenus de retraite dans la population totale de chaque territoire afin de comprendre leur importance comparativement aux autres sources de revenus de marché, d'assistance sociale, d'assurance-emploi, etc. Bien que le présent travail de recherche s'attarde aux revenus territoriaux plutôt qu'aux revenus par catégories de population, regardons rapidement la division des revenus de retraite par habitant de plus de 60 ans pour tous les territoires précédemment présentés.

Figure 5.9 : Décomposition des revenus de retraite par habitant de plus de 60 ans par territoires. Montants agrégés en millier de dollars (\$)



Source : Statistique Canada, recensement de 2016 (98-400-X2016120 [revenus] et 98-400-X2016004 [âges]).

Alors que les territoires périphériques de l'Outaouais ont plus de personnes de plus de 60 ans que les territoires centraux, ou que le Québec et le Canada, les revenus de retraite par habitant de 60 ans et plus sont généralement inférieurs, à l'exception de Papineau qui dépasse les moyennes du Québec et du Canada. Si nous comparons aux données du graphique 5.8, un portrait intéressant se dessine. Alors que les revenus de retraite divisés dans la population totale (graphique 5.7) sont bien supérieurs dans Papineau, le Pontiac et la Vallée-de-la-Gatineau, une fois divisé par la population qui reçoit principalement ces montants - les 60 ans et plus (graphique 5.9) - le montant moyen diminue drastiquement. Ainsi, pour les territoires périphériques, les revenus de retraite moyens sont généralement plus faibles qu'ailleurs en Outaouais, au Québec et au Canada, mais parallèlement, ces revenus ont une plus grande importance dans les revenus des personnes et le développement des milieux. Les seules catégories de revenus qui continuent d'être supérieures dans les territoires périphériques lorsque divisées uniquement par les 60 ans et plus sont la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, démontrant encore une fois que les territoires périphériques sont davantage dépendants des transferts gouvernementaux liés aux faibles revenus.

Autrement dit, l'ampleur des revenus de retraite des territoires périphériques de l'Outaouais s'explique davantage par le nombre de personnes âgées que par les revenus individuels de ceux-ci.

5.3 Résumé de l'analyse des données

Comme nous avons vu dans l'analyse des données, des différences existent entre l'Outaouais, le Québec et le Canada. Parallèlement, des différences existent également entre les territoires centraux de l'Outaouais - la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais - et les territoires périphériques - les MRC de Papineau, du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau. Nous avons vu dans le graphique 5.1 que la population de l'Outaouais est plus jeune que celles du Québec ou du Canada. Similairement, même la population de plus de 60 ans est en moyenne plus jeune en Outaouais qu'au Québec ou au Canada.

Au niveau des spécificités des territoires de l'Outaouais, les graphiques 5.3 et 5.4 ont montré que le vieillissement de la population affecte davantage les territoires périphériques que les territoires centraux en Outaouais. Sur une note parallèle, les populations des MRC périphériques sont plus âgées qu'au Québec ou au Canada, malgré le fait que l'Outaouais, de manière générale, est plus jeune que la moyenne québécoise. En effet, ce sont les résultats de la Ville de Gatineau et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui renversent cette tendance démographique. Cela nous montre toute l'importance des distorsions que peut causer un territoire beaucoup plus peuplé dans les résultats régionaux.

Pour ce qui est des revenus, le graphique 5.5 a exposé que les revenus de retraite prennent une plus grande importance dans les revenus en Outaouais qu'au Québec et au Canada. Ainsi, alors que la population de l'Outaouais est en moyenne plus jeune qu'au Québec ou au Canada, les revenus de retraite sont parallèlement plus importants, exposant un certain paradoxe : l'Outaouais a une population plus jeune, mais ses revenus de retraite sont plus importants.

Le graphique 5.6 a décomposé les revenus de retraite de l'Outaouais, du Québec et du Canada. Cela a permis de voir comment les revenus de retraite en Outaouais sont davantage composés des régimes contributifs privés alors que les autres revenus de retraite sont parallèlement moins importants en proportion en Outaouais. Comme présenté plus tôt, la forte présence du

gouvernement fédéral dans la région explique probablement la forte contribution des régimes contributifs privés - très généreux pour les fonctionnaires - et la faible contribution des transferts gouvernementaux de la SV et de la SRG, qui sont destinés à des populations défavorisées. Le graphique 5.7 a exposé la plus faible dépendance des territoires centraux de l'Outaouais aux transferts gouvernementaux de l'assistance sociale et de l'assurance-emploi et des revenus de retraite, alors qu'ils perçoivent davantage de revenus de marché.

Parallèlement, le graphique 5.8 montre que les personnes retraitées des Collines-de-l'Outaouais et de la Ville de Gatineau sont en moyenne plus aisées que leurs homologues de la région périphérique, principalement parce que les revenus de retraite privés y sont plus importants. Enfin, le graphique 5.9 a permis de voir comment les revenus de retraite se divisaient lorsqu'ils sont uniquement distribués dans les catégories d'âge de 60 ans et plus. Malgré l'importance totale des revenus de retraite des territoires périphériques, les proportions diminuent grandement lorsque nous regardons seulement les personnes touchées par ces revenus. Cela montre, encore une fois, l'importance des revenus de retraite pour l'ensemble de la population des territoires périphériques, malgré que les revenus de retraite de ceux qui les reçoivent sont inférieurs en réalité.

6. Conclusion

La science du développement au Québec a évolué à travers le temps, passant de développement régional, au développement local, puis territorial. Ce développement s'applique généralement dans une logique de centre-périphérie puisque les retards dans le développement s'observent principalement en périphérie. En Outaouais, la logique est la même alors que le centre - la Ville de Gatineau et les Collines-de-l'Outaouais - montre des indicateurs économiques plus avantageux comparativement à la périphérie - les MRC de Papineau, du Pontiac, et de la Vallée-de-la-Gatineau. Ces analyses centre-périphéries se font d'ailleurs essentiellement dans une logique productive; par les emplois, les travailleurs, les entreprises et la production.

Le vieillissement de la population, quant à lui, comprend un discours prédominant - le pessimiste - et un discours davantage marginal - l'optimiste. Bien que les effets négatifs montrés par le discours pessimiste soient bien réels et méritent notre attention, les effets positifs du discours optimiste méritent également qu'on s'y attarde. La contribution positive des populations plus âgées au développement des territoires est réelle, et pas seulement aux niveaux sociaux et communautaires.

Le travail de recherche a ainsi permis de soulever une lacune dans la littérature : les effets économiques positifs du vieillissement de la population sont rarement étudiés de manière générale, et encore plus dans la littérature portant sur le développement. Celle-ci porte de toute manière essentiellement sur l'économie productive, la place des personnes ne travaillant pas n'y étant que marginale. Ainsi, serait-il possible que d'autres formes d'économies soient positives pour un territoire, une économie considérant la contribution des personnes retraitées? C'est à ce sujet que la question de recherche tentait de répondre : de quelle manière les revenus de retraite influencent-ils le développement des territoires de l'Outaouais?

Pour répondre à cette question, la théorie de l'économie résidentielle a été mobilisée, approche proposée au tournant des années 2000 par Laurent Davezies (2004, 2008, 2009). Cette « nouvelle » théorie s'attarde en fait à un repositionnement de la théorie de la base du début du 20e siècle, théorie qui a été largement mise de côté par les économistes. Laurent Davezies propose plutôt une

redéfinition des concepts de la théorie de la base, axant son analyse sur les revenus extérieurs aux territoires intra nationaux - régionaux et locaux. Cette théorie, comme expliquée dans le chapitre du cadre théorique, propose quatre bases économiques pour l'analyse du développement : la base productive, la base résidentielle, la base sociale et la base publique. La présente analyse, portant sur un croisement entre les questions du développement et du vieillissement de la population, s'est donc naturellement appuyée sur la base résidentielle, qui comprend les revenus de retraite.

Ainsi, l'économie résidentielle nous indique qu'un certain niveau de développement est lié aux revenus externes issus du tourisme, des retraites et du navettage qu'un territoire peut capter. Ces revenus offrent une avenue parallèle pour la stimulation des activités économiques d'un territoire peu productif. Cela étant dit, il est pertinent d'avoir une réflexion théorique sur le tissu économique et le développement d'un territoire qui capte une grande partie des revenus de retraite.

Comme mentionné, les revenus de retraite proviennent de l'extérieur d'un territoire, que ce soit pour les personnes y résidant déjà, ou pour les nouveaux retraités venant s'y installer. Les raisons de cette migration peuvent varier, comme l'accessibilité de certains services de santé, le calme et la plénitude des villes et villages, la beauté du paysage, la proximité d'attrait naturels tels que des lacs et des rivières, des forêts, etc. Certains territoires sont donc probablement plus propices à la migration de retraités. Laurent Davezies et Magali Talandier (2014) montrent quels territoires sont priorités par les retraités en France : des régions du sud ou de l'ouest de la France, fréquemment à proximité d'attrait naturels comme la mer et l'océan, et offrant une météo habituellement plus chaude (Davezies et Talandier, 2014 : 56). Ces territoires accueillent davantage de migration de retraités, mais également une concentration importante de résidences secondaires, toutes populations confondues, dont font partie les personnes retraitées (Davezies et Talandier, 2014 : 62).

Parallèlement, les personnes retraitées ont probablement des impacts économiques et sociaux différents en fonction de leur âge. Plus une personne vieillit et que sa santé décline, moins elle est active et indépendante, et plus elle nécessite de soins. Ainsi, un territoire bénéficiant d'une forte migration de jeunes retraités verra probablement des impacts positifs sur son tissu économique à court terme, mais pourra avoir des enjeux si cette population ne se renouvelle pas et que sa participation économique et sociale diminue, alors que ses besoins en services de santé augmentent.

Ces besoins en services de santé peuvent cependant aussi être considérés comme une source d'activités économique locale, associée à des salaires versés à des travailleurs locaux.

Cela dit, pour le développement et le tissu économique d'un territoire, les jeunes retraités ont probablement un avantage. Ceux-ci consomment vraisemblablement des produits et services locaux, ils paient des taxes et des impôts locaux, et peuvent travailler s'ils le désirent. De plus, dépendamment du niveau de revenus post-retraite de ces personnes, le revenu disponible pour les loisirs, les restaurants, les voyages, ou toutes autres activités ou consommation locale peut être élevé. Le temps à la disposition de ces retraités pourrait être également substantiel, n'ayant probablement plus d'emploi à temps plein. Ainsi, une personne retraitée aisée pourrait consommer des biens et services locaux, vu son revenu et son temps disponible.

Dans un territoire fortement touché par une migration et une présence de jeunes retraités, une panoplie de services et d'activités économiques pourraient ainsi se développer autour de ces personnes et de leurs besoins récréatifs. En Outaouais, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a une forte proportion de jeunes retraités (voir figure 5.3) comparativement à la Ville de Gatineau. Cette proportion diminue toutefois drastiquement à partir de 70 ans. Bien qu'elle ait une plus faible proportion de retraités que les territoires périphériques des MRC du Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau, les revenus des personnes retraitées dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont beaucoup plus importants.

Nous pourrions imaginer un scénario où une quantité importante de jeunes retraités migrent dans les Collines-de-l'Outaouais pour y vivre leur début de retraite, tout en restant à proximité de l'agglomération urbaine de Gatineau-Ottawa. Ils ont des revenus importants et participent donc au tissu économique de leur territoire par leur consommation de services divers de loisir, d'alimentation, etc. Ils se procurent une maison ou rénovent leur résidence secondaire, participant au financement des infrastructures municipales par leurs paiements de taxes.

Ces jeunes retraités peuvent également contribuer aux activités sociales et communautaires locales et régionales. Ces activités, parfois absentes des analyses quantitatives sur le développement économique des territoires, ont un impact sur les communautés. Les retraités peuvent faire du

bénévolat, ou prendre part à la gestion d'organisations locales telle que des organismes à but non lucratif (OBNL), ou même participer à la politique municipale en devenant conseillers municipaux.

Ce genre de scénario, issu d'une réflexion théorique, nous permet d'imaginer candidement les impacts positifs potentiels des personnes retraitées pour leur territoire. Il est cependant évident qu'une analyse scientifique devrait être entreprise pour mesurer factuellement les impacts positifs et négatifs économiques et sociaux des personnes retraitées, et ce tout particulièrement en fonction de leurs catégories d'âge, de leurs capacités, leur dépendance, et de leurs niveaux de santé. Une étude portant sur les impacts spécifiques des personnes retraitées sur un espace géographique relativement restreint – comme une municipalité, ou un groupe de municipalités – serait tout à fait appropriée aux questionnements proposés dans le cadre du présent mémoire.

Dans le chapitre du cadre théorique, une hypothèse a d'ailleurs été présentée. Celle-ci propose que les revenus de retraite soient plus importants pour les territoires périphériques de l'Outaouais, notamment en fonction de leur distance du centre. Cette part plus importante des revenus de retraite dans les revenus totaux territoriaux montrerait donc un impact positif des personnes âgées dans le développement de leurs communautés, comparativement aux activités productives qui ont, selon l'hypothèse, tendance à diminuer en fonction de la distance du centre.

Qu'en est-il donc de cette question de recherche et de cette hypothèse en fonction des données présentées dans le chapitre 5? Les données ont montré de quelle manière l'Outaouais et ses différents territoires se distinguent entre eux, et avec le Québec et le Canada. Notamment, la population de l'Outaouais est relativement plus jeune qu'au Québec et qu'au Canada, mais les populations des territoires périphériques de l'Outaouais sont plus vieilles que dans les territoires centraux de l'Outaouais, et même qu'au Québec et au Canada. Le vieillissement de la population affecte ainsi davantage les territoires périphériques de l'Outaouais.

Au niveau du revenu, une tendance similaire au vieillissement est observable, malgré que le Canada performe mieux en moyenne au niveau du revenu total, l'Outaouais se distingue du Québec dans toutes les catégories et fait meilleure figure que le Canada dans les revenus de retraite, en particulier les revenus privés. Similairement, les données intrarégionales de l'Outaouais montrent une démarcation claire entre les territoires centraux et les territoires périphériques. La Ville de Gatineau

et la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont des revenus totaux largement supérieurs à leurs homologues de la région périphérique.

De plus, les revenus de retraite par individu de 60 ans et plus sont plus importants pour les territoires centraux, alors que ces mêmes revenus ont une part plus importante dans le total pour les territoires périphériques. Comme expliqué plus tôt dans le résumé de l'analyse des données, le fait que la population des territoires périphériques est plus âgée explique que les revenus de retraite ont une importance plus grande dans les revenus totaux. Ceci dit, les revenus de retraite privés sont largement supérieurs dans les territoires centraux, contrairement aux transferts gouvernementaux liés à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti; des transferts qui, rappelons-le, sont destinés à supporter les populations plus défavorisées.

Ainsi, notre hypothèse s'est vérifiée dans l'analyse des données. Les territoires périphériques sont davantage touchés par le vieillissement de la population et sont plus dépendants des revenus de retraite. De plus, les transferts gouvernementaux liés à la pauvreté ont une part importante dans leurs revenus, qu'ils soient généraux ou de retraite. Toutefois, avec les données utilisées dans ce travail de recherche, les effets sur le vieillissement de la population et les revenus de la distance relative au centre n'ont pas été calculables. Bien que le Pontiac et la Vallée-de-la-Gatineau indiquent des niveaux de vieillissement supérieur et des niveaux de revenus inférieurs qu'ailleurs en Outaouais, il n'est pas possible de déterminer si le vieillissement et les revenus changent plus l'on s'éloigne du centre en dehors des rapports entre les MRC présentés. Une recherche subséquente pourrait s'attarder à la division des territoires par localités, comme peut l'inspirer la figure 3.2 de l'indice de vitalité économique de l'ISQ (2021d). Cela permettrait de mettre en relation, par exemple, le sud et le nord de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, ou l'ouest et l'est des MRC de Papineau et du Pontiac.

Enfin, une réponse acceptable a été trouvée pour la question de recherche. Bien qu'il soit difficile de dire de quelle manière les revenus de retraite se diffusent dans le développement des territoires périphériques, les notions de l'économie résidentielle nous indiquent que les revenus de retraite captés de l'extérieur sont une ressource pour le développement territorial. Ainsi, il est fort possible que les revenus de retraite, en particulier les revenus de retraite issus des programmes publics, aient

un impact plus important sur le développement des MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, de Papineau et du Pontiac que sur leurs homologues de la région centrale de l'Outaouais.

Comme discuté plus tôt, la présente analyse, inspirée de l'économie résidentielle, et faite en fonction des données de l'âge et des revenus des cinq territoires MRC de l'Outaouais, a plusieurs limites. Premièrement, les données de revenu n'ont pu être décomposées selon la méthodologie appliquée par Davezies et Talandier (2014). L'analyse n'est donc pas aussi poussée que celle proposée par ces deux auteurs. Similairement, la méthode proposée par Segessemann et Crevoisier (2013) de calculer les revenus extérieurs du territoire en fonction des quatre bases (productive, résidentielle, sociale et publique) n'est pas appliquée parfaitement. En effet, une collecte de données beaucoup plus poussée aurait dû être entreprise pour permettre cette catégorisation des revenus par base et par territoire.

De plus, une analyse en fonction des revenus pour comprendre le développement des territoires de l'Outaouais a des limites. Le revenu n'est qu'un indicateur indirect du développement d'un territoire. Ainsi, le revenu ne quantifie pas la qualité de vie de la population, en dehors de sa capacité à subvenir à ses besoins. Le revenu n'aide pas non plus à savoir si les activités économiques sont durables, ou de quels secteurs elles proviennent – primaire, secondaire, tertiaire. Comme seul indicateur, le revenu ne nous permet pas d'envisager le futur pour un territoire. Est-ce que celui-ci développe des industries pour le long terme, ou est-ce qu'au contraire ses industries actuelles sont en déclin? Est-ce que donc le développement d'un territoire est favorable à l'heure actuelle, mais déclinera dans les prochaines années?

Le revenu ne nous permet pas non plus de comprendre le développement social ou communautaire d'un territoire, l'accessibilité aux services publics – éducation, santé, infrastructures, etc. – la qualité de vie, la qualité de l'environnement et des espaces de vie, le niveau de santé de la population, la pollution, etc. Le revenu est comptabilisé au niveau provincial et national, en utilisant les mêmes indices de prix à la consommation (IPC). Or, l'IPC peut varier grandement entre les régions du Québec. Ainsi, il est possible que les revenus moins élevés de la Vallée-de-la-Gatineau, par exemple, soient encore plus faibles lorsque l'on applique l'IPC au calcul.

Le revenu demeure cependant un bon indicateur de base général sur lequel il est possible de s'appuyer pour une analyse exploratoire. En combinant l'âge et le revenu, l'analyse s'est faite sur deux plans : économique et démographique. Les comparatifs entre l'âge et les revenus des territoires de l'Outaouais nous ont indiqué une piste de réflexion : des territoires – la Ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, plus riches que d'autres, avec des populations plus jeunes. À l'inverse, les MRC périphériques du Pontiac, de Papineau et de la Vallée-de-la-Gatineau, avec des populations plus âgées, moins de jeunes et des revenus plus faibles. La décomposition des revenus a également montré que les revenus de retraite avaient une incidence beaucoup plus grande pour les territoires périphériques, même si les revenus des retraités des territoires centraux étaient largement plus élevés en absolu.

Les réflexions apportées dans ce travail de recherche ne sont pas finales. Au contraire, l'objectif est de commencer une réflexion sur l'économie résidentielle, et les revenus de retraite, au Québec. Dans un contexte de vieillissement, il est important d'innover sur les différentes avenues possibles du développement de nos régions. De nouvelles études et recherches sur ce thème pourraient s'attarder à catégoriser les municipalités de l'Outaouais, ou du Québec, selon divers indicateurs de développement. Elles pourraient également produire une analyse similaire à celle entreprise par Davezies et Talandier (2014) dans leur ouvrage sur les systèmes productivo-résidentiels en France.

Des études en ce sens pourraient aider les régions, les MRC et les municipalités à orienter certains choix pour favoriser un développement parallèle aux industries productives. Le tourisme est déjà une industrie bien connue et dont plusieurs endroits visent son développement. L'économie résidentielle nous montre que les revenus de retraite ont une incidence sur les territoires attractifs. Peut-être qu'une réflexion s'impose pour certains territoires du Québec afin de capitaliser sur ces attraits.

Des recherches subséquentes sur le sujet seraient extrêmement pertinentes, en reprenant ou non l'exemple de l'Outaouais. L'application d'une méthodologie utilisant plus fidèlement la méthode proposée par Davezies et Talandier (2014) et Crevoisier et Segessemann (2013) par les revenus ou la deuxième méthode de Crevoisier et Segessemann (2013) par les emplois pourrait être éclairante. Pour ce faire, les Données administratives longitudinales (DAL) de Statistiques Canada pourraient être mobilisées, ce qui était l'objectif initial de la présente recherche. Comme explicité quelques

lignes plus tôt, une analyse par localité plutôt que par MRC pourrait également nous exposer davantage les relations de distance du vieillissement de la population et des revenus en Outaouais, ou ailleurs.

Au Québec, le thème de la présente recherche méritait d'être étendu à davantage de régions, de territoires et de localités. Une étude du vieillissement de la population d'un point de vue plus optimiste semble pouvoir proposer des avenues intéressantes pour le développement de nos territoires, en particulier des régions périphériques. Avec le vieillissement de la population qui continuera encore pour plusieurs années, une vision optimiste, en quête de solution viable, pourrait nous aligner sur un développement considérant les personnes retraitées, au lieu de les reléguer à un simple problème démographique, comme le veut parfois le discours pessimiste du vieillissement de la population.

7. Bibliographie

- ANDREWS, Richard B. 1953. « Mechanics of the Urban Economic Base: Historical Development of the Base Concept ». *Land Economics*, vol. 29, no. 2 (mai, 1953), pages 161-167.
- BÉLAND, Daniel et Patrik Marier. 2012. « Le vieillissement de la population et les politiques publiques : enjeux d'ici et d'ailleurs ». Presses de l'Université Laval, 269 pages, pages 117-136.
- BÉLAND, Daniel. 2014. « Institutions politiques et réforme des retraites aux États-Unis et au Canada - Une analyse comparative (1981-2012) ». Presses des sciences Po - Gouvernement et action publique, no. 1, pages 9-27.
- CESR – Conseil économique et social régional d'Aquitaine. 2007. « Économie productive, économie résidentielle, économie publique : dynamiques comparées des trois sphères ». Rapport présenté par la Section Veille et Prospective en collaboration avec la Direction régionale de l'INSEE, 84 pages.
- CREVOISIER, Olivier. 2001. « L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives ». Armand Colin, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2001/1 février, pages 153-165.
- DAVEZIES, Laurent et Magali Talandier. 2014. *L'émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs - territoires résidentiels : quelles interactions? La documentation française – CGET, Paris, 133 pages.*
- DAVEZIES, Laurent. 2004. « De la question sociale à la question spatiale ». *Lien social et Politiques : Le territoire, instrument providentiel de l'État social*, vol. 52, pages 47-53.
- DAVEZIES, Laurent. 2008. « Il y a économie résidentielle et économie résidentielle... ». *GREP : « Pour »*, no. 199, pages 50-52.
- DAVEZIES, Laurent. 2009. « L'économie locale "résidentielle" ». *Lavoisier : géographie, économie, société*, vol. 11, pages 47-53.
- DOUCET, Chantale, Louis Favreau et Martin Robitaille. 2007. *L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd. Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités : Université du Québec en Outaouais*, 324 pages.
- DUFRESNE, Sylvain. 2007. « L'évolution démographique au Québec et les perspectives économiques à long terme ». *Cahiers québécois de démographie : Démographie et politiques publiques*, vol. 36, no. 2, pages 281-300.
- EL-BATAL, Kamal et André Joyal. 2015. « La Politique nationale de la ruralité québécoise relève-t-elle d'une gouvernance synergique territoriale? ». *Regards croisés sur les zones humides nord-américaines et européennes*, vol. 59, No. 167, Septembre 2015, pages 189-207.
- GAFFIELD, Chad. 1994. *Histoire de l'Outaouais. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture*, 876 pages.

- GC - Gouvernement du Canada, 2021. « Particularités du régime de l'assurance-emploi (a.-e.) pour la période du 10 juillet 2022 au 6 août 2022 ». Gouvernement du Canada, disponible en ligne : https://srv129.services.gc.ca/rbin/fra/taux_act.aspx, consulté en juillet 2022.
- GC - Gouvernement du Canada. 2020. « Pensions publiques - Canada ». Disponible en ligne : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html>. Consulté en automne 2020.
- GQ - Gouvernement du Québec. 2020. « Le Régime de rentes du Québec ». Disponible en ligne : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/Pages/regime_rentes.aspx. Consulté en automne 2020.
- HOYT, Homer. 1954. « Homer Hoyt on Development of Economic Base Concept ». Land Economics, vol. 30, no. 2 (mai, 1954), pages 182-186.
- ISDE – Innovation, Sciences et Développement économique du Canada. 2019. « Portefeuille de l'Innovation, Sciences et Développement économique ». Gouvernement du Canada, disponible en ligne : https://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_00022.html, consulté le 10 décembre 2019.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2012. « Le vieillissement démographique de nombreux enjeux à déchiffrer ». Gouvernement du Québec, 260 pages.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2017. « La population des municipalités du Québec au 1er juillet 2017 ». Gouvernement du Québec, 5 pages.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2018a. « Le bilan démographique du Québec ». Gouvernement du Québec, 174 pages.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2018 b. « Panorama des régions du Québec ». Gouvernement du Québec, 259 pages.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2018c. « Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec ». Gouvernement du Québec, 188 pages.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2019. « La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2018 ». Gouvernement du Québec, 57 pages.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2021. « Bulletin statistique régional édition 2021 – Outaouais ». Gouvernement du Québec, 14 pages.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2021a. « Revenu disponible par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2002-2019 ». Gouvernement du Québec, disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-disponible-habitant-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec>, consulté en novembre 2021.
- ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2021 b. « Classements des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018 ». Gouvernement du Québec, disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-de-vitalite-economique-des->

[territoires/tableau/classement-mrc-selon-indice-vitalite-economique-quebec#pivot_1=2018](#), consulté en novembre 2021.

ISQ — Institut de la statistique du Québec. 2021c. « Bulletin d'analyse : indice de vitalité économique des territoires, édition 2021 ». Gouvernement du Québec, disponible en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>, consulté en novembre 2021.

ISQ - Institut de la statistique du Québec. 2021d. « Indice de vitalité économique des territoires ». Gouvernement du Québec, disponible en ligne : https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mun/index.html, consulté en novembre 2021.

JEAN, Bruno. 2016. Le BAEQ revisité : un nouveau regard sur la première expérience de développement régional au Québec. Québec, Presses de l'Université Laval, 2016, 215 pages.

KLEIN, Juan-Luis. 2010. « Changements de paradigme en géographie et aménagement du territoire ». Cahiers de géographie du Québec, vol. 54, no. 151, pages 133-152.

KRUGMAN, PAUL R. 1993, ©1991. Geography and trade. Livre numérique, Leuven, Belgique, Leuven University Press, 142 pages.

LE BRAS, Hervé. 2019. « Démographie ». Encyclopædia Universalis, disponible en ligne : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/demographie/>, consulté le 16 décembre 2019.

MAMH - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Gouvernement du Québec. 2021. « Fonds régions et ruralité ». Disponible en ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/fonds-et-programmes/fonds-regions-et-ruralite-frr/>, consulté le 13 octobre 2012.

MAMH - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Gouvernement du Québec. 2021. Indice de vitalité économique (IVE). Disponible en ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/indices-connaissances-et-outils/indices/indice-de-vitalite-economique/>, consulté en novembre 2021.

MAMR – Ministère des Affaires municipales et Région. 2004. « Les effets du vieillissement de la population québécoise sur la gestion des affaires et des services municipaux ». Gouvernement du Québec, 33 pages.

MCDANIEL, Susan A. 2003. « Politiques sociales, changements économiques et démographiques et vieillissement de la population canadienne : leurs interactions ». Cahiers québécois de démographie : Changements sociodémographiques et populations vieillissantes, vol. 32, no. 1, pages 77-105.

MORMONT, Marc. 1989. « Le local convié au développement ». De l'espace pour le local, no. 22, pages 151-165.

ODO - Observatoire du développement de l'Outaouais. 2018. « Le vieillissement de la population : un enjeu démographique en Outaouais ». L'Outaouais sous la loupe - mai-juin 2018. Disponible en

ligne : <https://odooutaouais.ca/wp-content/uploads/2019/02/20102-loutaouais-sous-la-loupe-mai-juin-2018.pdf>, consulté en juillet 2022.

- PECQUEUR, Bernard et Magali Talandier. 2011. « Les espaces de développement résidentiel et touristique – état des lieux et problématiques ». Des systèmes spatiaux en perspective, Territoires, 2040, pages 121-138.
- PECQUEUR, Bernard. 2007. « Des pôles de croissance aux pôles de compétitivité : un nouveau partage des ressources cognitives ». Réalités industrielles, ABI/INFORM Collection, pages 38-43.
- PEDNEAUD-JOBIN, Maxime. 2013. « L’Outaouais, une longue marche vers l’autonomie ». Mémoire de maîtrise, Université du Québec en Outaouais, 123 pages.
- PERROUX, François. 1950. « Economic Space: Theory and Applications ». The Quarterly Journal of Economics, vol. 64, no. 1, pages 89-104.
- POLÈSE, Mario et Richard Shearmur. 2002. La périphérie face à l’économie du savoir — la dynamique spatiale de l’économie canadienne et l’avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l’Atlantique. Université du Québec — INRS (Urbanisation, Culture et Société) : Ville de Québec, 237 pages.
- POLÈSE, Mario et Richard Shearmur. 2009. Économie urbaine et régionale — introduction à la géographie économique – 3e édition. Economica : Paris, 438 pages.
- POLÈSE, Mario. 2019. « De politique régionale à développement local ». Dans la politique territoriale au Québec, pages 49-76.
- PORTER, Michael. 2003. « The Economic Performance of Regions », Regional Studies, 37:6-7, pages 549-578.
- PROULX, Marc-Urbain. 2002. « L’Économie des territoires au Québec — chapitre 14 ». Presse de l’Université du Québec, Science régionale, pages 323-341.
- RADIO-CANADA. 2019. « Équité Outaouais veut un projet de loi sur l’équité interrégionale ». Disponible en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1163325/equite-outaouais-projet-loi-equite-regions-quebec>, consulté le 2 décembre 2019.
- RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA. 2018. « Comptes publics du Canada 2018 - Volume II : Détails des charges et des revenus ». Disponible en ligne : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2018/vol2/intro-fra.html>, consulté en octobre 2021
- ROBITAILLE, Martin. 2015. Les métiers du développement territorial au Québec — être un agent de développement aujourd’hui. Presses de l’Université du Québec : Ville de Québec, 139 pages.
- RRQ - RÉGIMES DES RENTES DU QUÉBEC. 2021. « Le régime de retraite à cotisation déterminée ou à prestations déterminées ». Disponible en ligne : https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/employeur/offrir_regime/regime_cotisation_prestations_determinees/Pages/regime_cotisation_prestations_determinees.aspx. Consulté en février 2021.

- SCHEPPER, Bertrand. 2018. « Effets du retard de financement public sur les systèmes de santé et d'éducation postsecondaire en Outaouais — Retombées économiques d'un rattrapage ». Institut de recherche et d'information socio-économique : Note économique. Disponible en ligne : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/outaouais>, consulté le 2 décembre 2019.
- SEGESSEMANN, Alain et Olivier Crevoisier. 2013. « L'économie résidentielle en suisse : une approche par les emplois ». Armand Colin : Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2013/4 octobre, pages 705-735.
- SEGESSEMANN, Alain. 2016. « De la production à la consommation : Le rôle de l'économie résidentielle dans le développement régional ». Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel, Faculté des Lettres et Sciences humaines, 196 pages.
- SHEARMUR, Richard et Mario Polèse. 2005. « La géographie du niveau de vie au Canada, 1971-2001. *Suivi du rapport préliminaire* : Exploration des dimensions infra provinciales ». Institut national de la recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société, 149 pages.
- SIMARD, Majella. 2006. « Le vieillissement de la population au Québec : une synthèse des connaissances, enjeux et défis pour l'espace rural québécois » (Rapport no 4). Rapport présenté dans le cadre de l'Action concertée de recherche sur le « Développement des communautés rurales : concepts, pratiques et retombées pour le Québec » du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), 118 pages.
- SIMARD, Majella. 2019. « Enjeux et défis du vieillissement en milieu minoritaire francophone – Une analyse sous l'angle des représentations sociales. Le cas de Tracadie au Nouveau-Brunswick ». Minorités linguistiques et société : no. 11, 28 pages.
- STATISTIQUES CANADA - Gouvernement du Canada. 2016. « Âge (en années) et âge moyen (127) et sexe (3) pour la population du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %) ». Disponible en ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=0&GK=0&GRP=1&PID=109526&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2016&THEME=115&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=>, consulté en octobre 2021.
- STATISTIQUES CANADA - Gouvernement du Canada. 2016:4. « Sources de revenu et impôts (34) et statistiques du revenu (4) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, Recensement de 2016 - Données intégrales (100 %) ». Disponible en ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&Lang=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GID=1159582&GK=0&GRP=1&PID=110261&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2016&THEME=119&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>, consulté en octobre 2021.
- STATISTIQUES CANADA - Gouvernement du Canada. 2016:5A. « Sources de revenu et impôts (34) et statistiques du revenu (5A) pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement,

Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %) ». Disponible en ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GK=0&GRP=1&PID=110508&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2017&THEME=131&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=>, Consulté en octobre 2021.

TALANDIER, Magali et Laurent Davezies. 2009. Repenser le développement territorial? Confrontation des modèles d'analyse et des tendances observées dans les pays développés. Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), 145 pages.

TALANDIER, Magali. 2007. « Un autre modèle de développement hors mondialisation. Le cas du monde rural français ». Thèse de doctorat, CRETEIL - Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris-XII, 100 pages.

TALANDIER, Magali. 2012. « L'Émergence de systèmes territoriaux productivo-résidentiels (SPR) ». Dans : Communication au XLIXe colloque de l'ASRDLF, Belfort, 24 pages.

TALANDIER, Magali. 2018. « Retraite et développement territorial ». GREP : Pour, no. 233, pages 80-87.

TERRIER, Christophe. 2005. « Population touristique et population présente : les bases de l'économie présentielle des départements ». Ministère délégué du tourisme et l'Insee; dans page 8 de l'ouvrage *DAVEZIES, Laurent et Magali Talandier. 2014. L'émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs - territoires résidentiels : quelles interactions? La documentation française - CGET : Paris, 133 pages.*

THISSE, Jacques-François. 1997. « L'oubli de l'espace dans la pensée économique ». Région et Développement, no. 6, 13-39, 29 pages.

TORRE, André. 2015. « Théorie du développement territorial ». Lavoisier : Géographie, économie, société, vol. 17, pages 273-288.

TORRE, André. 2018. « Les moteurs du développement territorial ». Armand Colin : Revue d'Économie Régionale & Urbaine, 2018/4 octobre, pages 711-736.